1793

Premier feuillet

1E
19

Premier Registre, contenant cinquante feuillets, pour constater les Naissances qui auront lieu dans la Commune d'aubervilliers pendant l'année mil sept cent quatrevingt treize seconde de la Republique paraphé par moi Claude Maillet Pre President du District de St Denis conformement a l'art. deux du titre deux de la loy du vingt septembre mil sept cent quatrevingt douze.

Maillet
Pre President

1 Aujourduy Cinquieme jour de Janvier Mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an second de la Republique francaise a Six heures du Soir par devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Comune Daubervilliers Elu le premier Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes Destinés a Constater les naissances, Mariages, et Décés des Citoyens est Comparu en la Salle publique de la Maison Comune Jacques ~~houet~~ laboureur Domicilié Dans Ladite Municipalité Daubervilliers Rüe Chapon lequel assisté de ~~Claude~~ Pierre Laurent houet agé de trente Dans Domicilié chez Claude houet Laboureur son Pere et De Marie Cecile Degrave agé de Vingt neuf ans Domicilié chez Christophe Degrave Laboureur son Pere Dans Cette Municipalité Daubervilliers Departement de paris a Declaré a Moi jean houdet que Marie Catherinne thibout son Epouse en Legitime Mariage est accouché hier quatrieme jour du Mois de Janvier a Minuit Dans sa Maison Rüe Chapon D'un enfant Male quil Ma presenté et auquel yl a Donné le prenom de Jacques Pierre D'apres Cette Declaration que Pierre Laurent houet, et Marie Cecile Degrave onts Certifié Conforme a la Verité et la Representation de lenfant nomé quy Ma Eté faite; jay Redigé en Vertu Des pouvoirs quy Me Sonts Délegués le present acte Le pere et les temoints onts Declaré ne Scavoir Ecrire ny Signé fait En la Maison Comune Daubervilliers Les jour Mois et an Cy Dessus

Jean houdet Officier Public

2.
Bonneau
Pierre Paul
en Cette Commune

M. G. B.
Nicolas Paul
Bonneau
Jean houdet
Officier Public

Aujourduy Septieme jour du Mois de janvier Mil Sept Cent quatre Vingt treize, lan Second de la Republique françoise a Dix heures du Matin, par devant Moi Jean houdet, Membre du Conseil General de la Comune Daubervilliers Departement de paris, Elu le ~~premier~~ Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes Destiné a Constater les naissances, Mariages, et Deces Des Citoyens; est Comparu En la Salle Publique De la Maison Commune, Nicolas Paul Bonneau, Laboureur Domicilié dans Ladite Municipalité Daubervilliers Rüe de flandres, Lequel assisté de Louis Pierre Bordier Laboureur agé de Vingt un ans Six Mois Domicilié et de Marie Gertrude Bonneau agé de Vint quatre ans fille de Paul Bonneau laboureur et Marie therese Danchin Son Epouse, né et Domicilié Dans Cette Susdite Municipalité, a Declaré a Moi Jean houdet que anne Elisabeth Bordier Son Epouse En Legitime Mariage, est accouché Cejourduy quatres heures du Matin Dans Sa Maison Situé Rüe Deflandre, D'un enfant Mâle, quil Ma presenté, et auquel yl a Donné le prenom de Pierre Paul ——— Dapres Cette Declaration que les nomé Pierre Louis Bordier ... et Marie Gertrude Bonneau onts Certifié Conforme a la Verité, et la Representation de lenfant quy Ma Eté faite jay Redigé, en Vertu Des pouvoirs quy Monts été Delegués le Present acte que le Pere de lenfant et les Deux temoins onts Signé avec Moi, faite en la Maison Comune Daubervilliers Les jours Mois et an Cy Dessus

Marie Gertrude Bonneau, Nicolas Paul Bonneau

Pierre Louis Bordier Jean houdet Officier Public

3.
Segard
Antoine Brutus
Segard

Aujourduy Septieme jour de Janvier, Mil Sept Cent quatre Vingt treize, lan Second de la Republique françoise a Six heures du Soir, par Devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General De la Commune Daubervilliers Departement De Paris Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes Destiné a Constater les actes, Des naissances, Mariages, et Deces Des Citoyens; est Comparu En la Salle publique De la Maison Commune, Jean Pierre Segard Journallier Domicilié Dans Cette Municipalité Daubervilliers Rüe De Paris, Lequel assisté De antoine Boudier, Laboureur Domicilié Dans Cette Municipalité Daubervilliers et De Marie Sophie Le Roux Epouse De Gabriel françois Boudier Laboureur Domicilié aussi Dans Cette Municipalité, a Declaré a Moi Jean houdet que Marie Marguerite Boudier Son Epouse en Legitime Mariage est acouché Cejourduy Dans Son Logement Susdit D'un enfant Mâle a huites heures

Deuxieme

heures Du Matin, quil Ma presenté et auquel yl a Donné les Prenoms De antoine Brutus Dapres Cette Declaration que les nomée antoine Boudier, et Marie Sophie Le Roux, onts Certifié Conforme a la Verité et la Representation de lenfant Donné quy Ma Eté faite, jay Redigé le Present actes que jean Pierre Segard, antoine Boudier, et Marie Sophie Le Roux onts Signé avec Moi, fait En la Maison Commune Daubervilliers Les jours, Mois, et ans Cy Dessus

A. Boudier M. S. Le Roux

Jean pierre Segard Jean houdet officier Public

4.
Rayé
Marie Victoire

Aujourduy Neuvieme jour de Janvier Mil Sept Cent quatre treize lan Second de la Republique française, a ~~huit~~ Cinq heures du Soir, par devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Commune Daubervilliers Departement de Paris, Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes, Destiné a Constater les naissances, Mariages, et Deces Des Citoyens; est Comparu en la Salle publique De la Maison Commune, Nicolas Rayé laboureur Domicilié Dans ladite Municipalité Daubervilliers Rüe Dumoutier Lequel assisté De Jean Oyon officier Municipal et De Marie Victoire Bordier Epouse, de Louis Charles Mesiere Laboureur tous Deux Domicilié en Cette Municipalité Susdite, a Declaré a Moi jean houdet que Marie agnes Mesiere Son Epouse en Legitime Mariages, est accouché Cejourduy une heures du Matin en Son Logement Susdit, D'un Enfant femelle, quil Ma presenté, et auquel yl a Donné les Prenoms de Marie Victoire ——— Dapres Cette Declaration que Lesdits jean Oyon, et Marie Victoire Bordier, onts Certifié Conforme a la Verité, et la Representation de lenfant quy Ma Eté faite, jay Redigé le Present acte, en Vertu Des pouvoirs quy Monts Eté Delegués, et nicolas Rayé, jean Oyon onts Signé avec Moi quant a Marie Victoire Bordier elle a Declaré ne Scavoir Ecrire ny Signé, fait en la Maison Commune Daubervilliers Les jours, Mois, et an Cy Dessus

=un Mot Rayé nul=

N. C. Rayé Jean Oyon

Jean houdet officier Public

5. Hemet Pierre françois

Aujourdhuy treiziéme jour de Janvier Mil Sept Cents quatre Vingt treize Lan Second de la Republique françoise a Six heures du Soir, par Devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Commune d'Auberviliers — Departement de paris, Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour dresser les actes Destinés a Constater les naissances, Mariages, et Décés des Citoyens; est Comparu en la Salle publique de la Maison Comune, Marie felicité fourdoisson Sage femme, Epouse de Jean joseph Remi Delchet tailleur d'habits Domicilié en Ladite Municipalité d'Auberviliers, assisté de antoinne turiel Laboureur agé de trente quatre ans, et de Marie Reinne Demars agé de trente trois ans Epouse de Jacques Zacharie Feraqus Boudier tous Deux Domiciliés Dans Cette Municipalité ~~Susdite~~, laquelle a Declaré a Moi Jean houdet que Marie-queritte blanche hemet fille nom Marié ~~Dudit~~ agé Vingt Cinq ans fille Des Deffunt Jean Baptiste hemet Laboureur et De Marie Magdelaine Boudier Domicilié en Cette Municipalité Susdite Rüe Sainte Maur est accouché — Ce jourdhuy Sept heures du Matin Dans Son Logement Rüe Sainte Maur D'un enfant Mâle, quelle ~~Maintenant~~ Marie felicité fourdoisson, Ma Desservie et auquelle elle a Donné les prenoms de Pierre franklin, Dapres Cette Declaration que les hommes antoinne turiel et ~~Marie~~ Marie Reinne Boudier Monts Certifié Veritable et la Representation de l'enfant qui Ma Eté faite de l'enfant Denommé jai redigé En Vertu des pouvoirs qui Mont Eté Delegués Le Present acte, que Ladite Marie felicité fourdoisson, et les deux temoins antoinne turiel et Marie Reinne Boudier ont Signé avec Moi Deux Mots Rayé nul — fait En la Maison Commune D'auberviliers Les jours Mois et an Cy Dessus

A ~~turiel~~ M. reine demeurs
M Fourdoisson Jean houdet officier Public

6. David Ulcy meridienne

Aujourdhuy Dix huitiéme jour de Janvier Mil Sept Cent quatre Vingt treize, Lan Second de la Republique françoise, a Deux heures apres Midy, par devant Moi jean houdet Membre du Conseil General de la Commune D'auberviliers Departement de paris, Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour dresser les actes Destiné a Constater les naissances, Mariages, et Décés des Citoyens; est Comparu en la Salle publique de la Maison Commune, Denis Cristophe David Marchand de Vin Domicilié dans Ladite Municipalité d'Auberviliers, Rüe du Moutier Lequel assisté de Claude Davin Laboureur agé de trente Deux ans, et De Marie Genevieve Duquet agé de trente quatre ans, Epouse de augustin thiery Marchand de vin tous Deux Domiciliés en Cette Municipalité Susdite, a Declaré a Moi jean houdet, que Marie Catherine Rose guichard Son Epouse en legitime Mariage, est accouché hier Deux heures apres Midy, dans Sa Maison Situé Rüe du Moutier D'un enfant femelle quil Ma presenté, et auquele ils a Donné les prenoms de ~~et~~ Alexandrine

Denomé,

Dapres Cette declaration, que les nomé Claude Davin, et Marie Genevieve Duquet ont Certifié Conforme a la Verité, et la Representation de l'enfant qui Ma Eté faite Jai Redigé le present acte, que Claude Davin a Signé avec Moi, quand a Denis Christophe David, et Marie Genevieve Duquet ils ont Declaré ne Sçavoir Ecrire ny Signé fait En la Maison Commune D'auberviliers Les jours Mois et an Cy Dessus

Claude Davin Jean houdet officier Public

7. Le Rochel Gabriel françois

Aujourdhuy Dix neuviéme jour de Janvier Mil Sept Cent quatre Vingt treize Lan Second de la Republique françoise, ~~par devant moi~~ a Six heures du Soir par Devant moi jean houdet Membre du Conseil General de la Commune D'auberviliers Departement de paris, Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour dresser les actes Destiné a Constater les naissances, Mariages, et Decés des Citoyens; est Comparu en la salle publique de la Maison Commune, jean Rochel Laboureur Domicilié en Cette Municipalité D'auberviliers, Rüe Chapon, Lequel assisté de Gabriel francois Boudier Laboureur agé de trente neuf ans, et de Marie therese Demars agé de quarante ans Epouse de Jacques Cesar Laboureur, tous Deux Domiciliés en Cette Municipalité Susdite, a Declaré a Moi jean houdet, que Marie Le Veau, Son Epouse en Legitime Mariage est accouché

accouché hier deux heures après Midy Dans La Maison Situé Rüe Chapon
Dix Septjour de janvier Dun enfant Mâle quil Mapresente et auquel yla Donné Les Prenoms De
Gabriel françois; Dapres Cette Declaration que Gabriel françois Boudier et
G Boudier Marie therese Demars ont Certifié Conforme a La Verité, et la Representation qui Ma
été faite De Lenfant Denomé, jay Redigé, en Vertu des pouvoirs quy Mont été
Delegués, Le Dusent acte, que Gabriel françois Boudier a Signé avec Moi quant a
mt. demas Marie therese Demars ont Signé avec Moi quant a Jean Boudet yl a Declaré ne Scavoir Ecrire
ny Signé fait En La Maison Commune Les jours Mois et an Cy Dessus
Jean houdet officier Public G Boudier Jean houdet officier Public
therese demare

8. Aujourdhuy Vingt troisieme jour De janvier Mil Sept Cents quatre Vingt dix sept
Boudier Lan Second de La Republique françoise, a Cinq heures du Soir, par devant Moi
St Pre Chrisse Jean houdet Membre du Conseil Generaal de La Commune Daubervilliers, Departement
de paris, Elu Le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser Les actes Destiné a
Constater Les naissances, Mariages, et Decez des Citoyens, est Comparu en La Salle
publique De La Maison Commune, Simon Robert Boudier Laboureur Domicilié
Dans Ladite Municipalité Daubervilliers Rüe aux Reimes, Legual assisté De
agé De trente quatre ans Nicolas Claude Boudier Laboureur agé de trente quatre ans, et De Marie francoise
trois ans Demars, Epouse de Christophe Le Bouc Laboureur, tous deux Domiciliés Dans Cette
Municipalité Susdite, a Declaré a Moi jean houdet que Marie Claude Demars
Jean houdet officier Public Son Epouse en Legitime Mariage, est accouché Cejourdhuy une heures du Matin
Dans La Maison Situé Rüe aux Reimes Dun enfant Mâle quil Mapresenté
et auquel yl a Donné Les prénoms de louis Cesar Christophe Dapres Cette
Declaration que Lesdits Nicolas Claude Boudier, et Marie francoise Demars
ont Certifié Conforme a La Verité, et la Representation quy Ma été faite De
Lenfant Denomé, jay Redigé en Vertu Des pouvoirs quy Mont été Delegués
Le Present acte que Claude nicolas Boudier a Signé avec Moi quant a Simon
Robert Boudier pere de Lenfant et Marie francoise Demars yl ont Declaré
ne Scavoir Ecrire ny Signé fait En La Maison Commune Daubervilliers Les
jours Mois et an Cy Dessus Claude nicolas Boudier
Jean houdet officier Public

Quatrième 7

9. Aujourdhuy Deuxieme jour de Janvier Lan Second de La Republique
Degrave françoise a Deux heures apres Midy, par devant Moi Jean houdet Membre du
Claude antoine Conseil General de La Commune Daubervilliers Departement de paris, Elu Le Vingt
Cinq octobre Dernier pour Dresser Les actes Destiné a Constater Les naissances, Mariag
et Décès des Citoyens jest Comparu en La Salle publique de La Maison Commune de
Guillaume Degrave Journalier Domicilié en Cette Municipalité Daubervilliers a La nouvelle
france Lequel assisté de Claude Sellier Laboureur agé de trente ans et de Marie
antoinette Lepine Agé de quarante ans Epouse de Claude Marin Journallier Domicilié
tous deux en Cette Municipalité Daubervilliers, a Declaré a Moi Jean houdet que
Marie anne Grimprel Son Epouse en Legitime Mariage, est accouché hier a Midy
Dun enfant Mâle quil Ma Presenté et auquel yla Donné Les Prenom de
Claude antoine Dapres Cette Declaration que Lesdits Claude Sellier et Marie
antoinette Lepine ont Certifié Conforme a La Verité, et la Representation
quy Ma été faite de Lenfant Denomé jay en Vertu Des Pouvoirs quy Mont été
Delegués Redigé Le Present acte que Claude Sellier a Signé avec Moi quant
Guillaume Degrave et Marie antoinette Lepine yls ont Declaré ne Scavoir Signer
Lecture faite en La Maison Commune Les jours Mois et an Cy Dessus
Claude Sellier Jean houdet officier Public

10 Fevrier Jean antoine

Aujourdhuy Deuxieme jour de Fevrier Mil Sept Cent quatre Vingt huit
Lan Second de La Republique françoise a Deux heures apres Midy est par
Devant moi Jean houdet Membre du Conseil General de La Commune Dauber
villiers Departement de paris, Elu Le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser Les
actes Destiné a Constater Les naissances, Des Mariages et Decez des Citoyens;
est Comparu en La Salle publique de La Maison Commune Jean antoine Jeune
Cordonnier Domicilié en Cette Municipalité Daubervilliers Rüe aux Reimes, Legual assisté
De françois Jeune Jeune Laboureur agé de Vingt huit ans Domicilié en La Municipalité De La
Cheminoceau

Cournoeuve + ~~agé~~ et De Genevieve Catherinne Rayée agé de trente quatre ans, Epouse de honnoré Claude Demars, laboureur Domicilié en Cette Municipalité D'aubervilliers, a Declaré a Moi Jean houdet que Marie Marthe Pasqué Son Epouse en Legitime Mariage est accouché hier, a Deux heures apres Midy en Son Logement Situé Rüe aux Reines, d'un enfant femelle, quil Ma Presenté et a laquele yls a Donné Les Prenoms de Catherinne françoise — Dapres Cette Declaration que françois feurié et Genevieve Catherinne Rayée ont Certifié Conforme a la Verité et la Representation quy Ma Eté faite de lenfant Denomé, Jay en Vertu Des pouvoirs quy Mont Eté Delegués, Dressé Le Present acte que Jean antoinne feurié, françois feurié et Genevieve Catherinne Rayée ont Signé avec Moi — un Mot Rayee nuls — + ou yls fait Estat de Marchand de vin

Fait En La Maison Commune Les jours Mois et ans Cy dessus

françois Furiet

Jean houdet Officier Public

G C Rayé

Jean antoine Furier

14 Trouet Jean

Aujourduy treizieme jour de fevrier Mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an Second de la Republique françoise Sept heures du Soir, par devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Commune D'aubervilliers Departement de Paris Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes Destiné a Constater les naissances, Mariages et Décès Des Citoyens; est Comparu en la Salle publique de la Maison Commune, Georges trouët Laboureur Domicilié en Cette Municipalité Susditte, Lequele assisté de Jean Boudier Laboureur agé de Soixante Sept ans, et De Marie Magdelaine Poisson agé de ~~trente Cinq ans Epouse~~ de antoinne trouët Laboureur tous Deux Domicilié en Cette Municipalité D'aubervilliers, a Déclaré a Moi Jean houdet que Marie Elisabeth Rose Le Bouc Son Epouse en Legitime Mariage est accouché Cejourduy a Deux heures du Matin en Son Logement Situé

Cinquieme

Situé Rüe de Paris, D'un enfant Mâle quil Ma Presenté et auquel yl a Donné Le prénoms De Jean — Dapres Cette Declaration que Jean Boudier, et Marie Magdelaine Poisson ont Certifié Conforme a la Verité et la Representation ~~de lenfant~~ quy Ma Eté faite de lenfant Ci Dessus denomé, jay en Vertu des pouvoirs quy Monts Eté Delegués, Dressé Le Present acte que Marie Magdelaine Poisson a Signé avec Moi, quant a Georges trouët Pere de lenfant, et Jean Boudier yls ont Declaré ne Sçavoir Ecrire ny Signé, — Deux Mots Rayé nul

Fait En La Maison Commune D'aubervilliers Les jours Mois et an Ci Dessus

Jean houdet Officier Public

M M Poisson

12 Moris Mie Cath

Aujourduy Vingt Cinquieme jour de fevrier Mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an Second de la Republique françoise a Cinq heures du Soir, par devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Commune D'aubervilliers Departement de Paris Elu le Vingt Cinq octobre Dernier, pour Dresser les actes destiné a Constater les naissances, Mariages, et Décès des Citoyens; est Comparu en la Salle publique de la Maison Commune, Paul Moris journallier Domicilié en Cette Municipalité D'aubervilliers Lequel assisté de ~~Martin~~ Martin Moris Menuisier agé de Soixante Six ans et de Marie Catherinne Coquerel agé de quarante huit ans Epouse de Nicolas Bordier Laboureur et Officier Municipal tous deux Domicilié en Cette Municipalité Susditte, a Déclaré a Moi jean houdet, que Nicole Bordier Son Epouse en Legitime Mariage est accouché Cejourduy une heures du Matin en Son Logement Situé Rüe aux Noeuve, D'un Enfant femelle quil Ma Presenté et a laquele yl a Donné Les Prénoms de Marie Catherinne — Dapres Cette Declaration que Martin Moris et Marie Catherinne Coquerel ont Certifié Conforme a la Verité jay en Vertu des pouvoirs quy Mont Eté Delegués Dressé le present acte que Paul Moris et Les temoints Ci Dessus Denomée ont Signé avec Moi — Deux Mots Rayé nul

Fait en La Maison Commune D'aubervilliers Les jours Mois et an Cy Dessus

Jean houdet Officier Public

Mecoquerel

Moris Paul Moris

12. Gosse 7e Lt Mle

Aujourduy Vingt Sixieme jour de fevrier Mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an Second de la Republique francoise a Deux heures apres Midy par devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Commune Daubervilliers Departement ~~departement~~ Paris, Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes destiné a Constater les naissances, Mariages, et Décès des Citoyens, est Comparu en la Salle publique de la Maison Commune, Jean Gosse Journallier Domicilié en Cette Municipalité D'aubervilliers Lequel assisté de Jean Boudier Laboureur agé de Soixante Sept ans, de Marie Catherinne Rayée agé de quarante Sept ans Epouse de Jean Demars Laboureur, tous deux Domicilié en Cette Municipalité Susditte, a Declaré a Moi Jean houdet que Marie Louise Landry Son Epouse en legitime Mariage est accouché hier quatre heures apres Midy en Son Logement d'un enfant Mâle quil Ma presenté et auquel yl a Donné le prenom de Jean Louis Marie. Dapres Cette Declarations que Jean Boudier et Marie Catherinne Rayée ont Certifié Conforme a la Verité et la Representation quy Ma Eté faite de l'enfant Ci Dessus Denomé, j'ay Dressé le present acte que j'ay Signé, jean Gosse, Jean Boudier, et Marie Catherinne Rayée ont Declaré ne Scavoir Ecrire ny Signé, = un Mot Rayé nul =

Fait en la Maison Commune Daubervilliers les jours Mois et an Ci dessus

Jean houdet Officier Public

13. Bonneaux Marie therese

Aujourdhuit dix Mars Mil Sept Cent quatre vingt treize L'an Second de la Republique francaise a six heur du Soire par devant Moi Vibert Officier Municipal en L'absence de l'officier publique de la Commune d'aubervilliers Departement de paris Elue Le Vingt Cinq Octobre dernier pour dresser les acte destinés a Constater Le Naissance Mariage et decest des Citoyens Est Comparut En la salle publique de la Commune Jean Beauneaux Mareché ~~et Ma~~

Sixieme

~~Maguerite de graves~~ domicilié de Cette Municipalité D'aubervillier Lesquel Assisté de Jaques de graves Mareché agé de Vingt Six ans et de Marie Theresse de grave fille Majeure agé de trente ans dudite a declaré a Moi pierre Nicolas Vibert Officier Municipal En lieu et place du Citoyen Jean houdet Officier publique de la ditte Commune; que Mi Maguerite de grave Son Epouse En legitime Mariage est accouché D'aujourdhuit a six heur du Matin En Son logement Situé Rue du Moutier d'une fille qu'il Ma presenté et auquel il y a donné Le prenoms de Marie Therese; D'apres Cette declaration que Jaques de graves et Marie Therese de grave ont Certifier Conforme a la Veritée et la Représentation qu'il En a eté faite Cy dessus denommée J'ai En Vertus du pouvoire qui Ma eté deleguée Dresse le presente Acte que J'ai Signé avec Jaque de grave et et Jean Beauneau, et Marie Therese de grave a declaré Ne Scavoire Ecrire Ni Signé Cinq Mots Rayés Nule

~~Jean~~ Jacques Degrave Jean Bonneau

Vibert Officier Municipal

14. Edme 7e Liesse Lt Reclerc

Aujourduy quinzieme jour du Mois de Mars Mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an Second de la Republique francoise a Six heures du Soir par devant Moi Jean houdet Membre du Conseil General de la Commune Daubervilliers, Departement de Paris Elu le Vingt Cinq octobre Dernier pour Dresser les actes Destiné a Constater les naissances, Mariages, et Décès de Citoyens, est Comparu en La Salle publique de la Commune Charle, edme, journallier Domicilié en Cette Municipalité Daubervilliers, Lequel assisté de Pierre Louis Bordier Laboureur agé

âgé de Vingt un ans Six Mois, et de Marie Louise Sellier âgé de
trente —— ans Epouse de Paul Demars laboureur, tous Deux Domiciliés
en Cette Municipalité Susdite, a Declaré a Moi Jean houdet que Marie
Magdelaine Doublet Son Epouse en Legitime Mariage est accouchée Ce jourd'hui
Deux heures du Matin en Son Logement Situé Rue de la nouvelle
France, D'un Enfant Mâle qu'elle Mapresente et auquel il a Donné Les
prenoms de Pierre Louis Bordier et Marie Louise Sellier ont Certifié Conforme a la Verité et la
Representation de l'enfant Ci Dessus denomé quy Ma été faite, j'ay Dressé Le
present acte que Charles Dmes a Declaré ne Sçavoir Ecrire ny Signé, Les Deux
Temoins ont Signé avec Moi = un Mot Rayé nul
Fait En la Maison Commune D'auberrilliers Les jours Mois et an Cidevant
= une Signature Rayé nul

~~Pierre Louis Bordier~~ Jean houdet Officier Public

Pierre Louis Bordier

Marie Louise Sellier

L'An Second de la Republique Française Aquatre heures Apres Midy Pardevant Moi
Marie Jean Vibert Officier Municipal En labsence du Citoyen Jean houdet Officier public
De la Commune d'Auberrillier departement de paris Elu le Vingt Cinq octobre dernier
pour dresser les actes destinés a Constater les Naissances Mariage et Décès des Citoyens
est Comparu En la Salle publique de la Commune Antoinne Lucian grimpret
Journalliers Domiciliés En Cette Municipalité D'auberrilliers; Les quel assisté de
Denis Bonnard, ~~agé~~, laboureur agé, Cinquante ans de Geneviève la Marches agé de Vingt quatre ans
tous Deux domiciliés de Cette Municipalité Susdite a déclaré a Moi Vibert que Marie
Madelainne La Marches Son Epouze En legitime Mariage est Accouchée le quatorze du
present Mois a Onze heures du Soire En Son logement Scitués Rue Au Reinne D'une fille qu'il
Mapresentés et auquel il a donner Les prénoms de Marie Geneviève D'après Cette
Declaration que denis Bonnard, et Geneviève La Marches, ont Certifiés Conforme
a la Verité et la Représentation de l'enfant Cy dessus denommés qui Ma été faite. Jay dressé

Le present acte que la dite Genevieve La Marches a declaré ne
Sçavoire Ecrire Ny Signé Le declaration
faite En la Maison Commune

Septidi 17

Et un temoin a signé avec Moi
D'auberrilliers Loyen et an 2e de la Rep.

Denis Bonnard Antoine Lucian Grimpret

Vibert Officier Municipal

16. Aujourd'huit Vingtieme jour du Mois de Mars Mil Sept
Hebert cent quatre Vingt Treize la Seconde de la Republique
Marie Victoire Geneviève française a quatre heures apres Midy pardevant Moi
Jean houdet Officier Municipal En labsence de Jean houdet
Vibert Officier Municipal Officier public de la Commune D'auberrillier Nous
Le Vingt Cinq octobre dernier pour dresser les actes de
Naissance Mariage et deces de Citoyen est Comparu
En la salle publique de la Commune Jaques guillaume
hebert Jeune Mallier domicilier En Cette Municipalité
D'auberrillier Lequel assisté de Citoyenne
Marches Serrurier demeurant a paris Section du
Luxembourg agé de Soixante Cinq ans et de Marie
Thebert Victoire Journalier agé de Vingt un ans domiciliés
En Cette Municipalité a déclaré a Moi Vibert que Marie
Françoise gasion Son Epouze En legitime Mariage est
accouchée Ce jourd'huit a une heure du Matin En Son
logement Situé Rue Au Reinne D'une Enfant femelle
qu'il Mapresenté et a la quel il a donné le prenoms de Marie
victoire, D'après cette declaration que Ainsi une

Mousus et Marie Victoire hebert ont certifier
Conforme a la Verité et la Representation qui Ma
Eté faite de lenfans Cy dessus denommé j'ai dresser
Le present Acte que Antoinne Mousus a signé avec
Moi quante a Jaques guillaume hebert et Marie
Victoire hebert il sont declaré ne scavoire Ecrire
Ni signé
faite en la Maison Commune les jours Mois Cy dessus
antoine moussu
Vibert Officier Municipal

17. Aujourd'huy premier jour d'Avril. Mil Sept cent quatre
Meziere vingt treize, l'an Second de la République francaise a Cinq
Pierre heure après Midy. Pardevant moi. Demars Officier Municipal
faisant les fonctions d'Officier Public de la Commune
d'Aubervillier Departement de Paris, est Comparu En la
Salle Publique de la Commune: Pierre Grimprel Domicilié
En cette Municipalité d'Aubervillier, lequel Assistée de Jean
françois Meziere Journalier agé de trente Sept ans, et de
Marie Marguerite Bonnau agée de Vingt deux ans, tous
deux Domiciliés de cette Municipalité susdite, a
declaré a moi Demars que therese Bonnau Son
Epouse En légitime Mariage est accouché ce matin
a une heure après minuit, en son logement situés
Rue au Reines, d'un garcon, qu'il ma présenté, et
auquel il a donné les prenoms de Pierre.
D'après cette Déclaration que Jean françois

15

Meziere et de Marie Marguerite Bonnau ont
certifiés conforme a la Verité et la Représentation huitieme
de l'Enfant Cy dessus denommée qui ma été faite
j'ai dressé le present acte quels ont declaré ne scavoir
signé et j'ai signé en la Maison Commune d'Aubervilliers
les jours et an cy dessus Demars Officier Municipal

Aujourd'hui Le quatre avril mil sept cent quatre vingt treize L'an
Second de la République francaise a cinq heures du soir par devant moi
Jacques Zacharie féragus membre du conseil général de la Commune
D'aubervilliers Departement de Paris élu le premier avril dernier
pour dresser les actes destinés a constater les naissances Mariages et décès
des citoyens, est comparu en la Salle publique de la Maison commune ~~gabriel~~
françois boudier laboureur en cette Municipalité D'aubervilliers
Lequel assisté de Paul ~~hauteau~~ hauteau agé de trente six ans et de Marie
Génevieve ~~Leroux~~ ~~Bonissant~~ agé de Cinquante un ans épouse de Simon
Bonissant tous deux domicilier en cette Municipalité, susditte a déclaré
a moi Jacques Zacharie féragus que Sophie Leroux son épouse en légitime
Mariage est accouché cette nuit a trois heures du matin en son Logement
situé rue du moutier d'un enfans femelle qu'il m'a présenté et a laquelle il
a donné Les pronons de mari Sophy genevieve d'après cette déclaration que paul
hauteau et Marie Génevieve leroux ont certifier conforme a la vérité
j'ai en vertu des pouvoirs qui m'ont été déléguée dresser le pressent acte
que françois boudier et les temoins cy Dessus denomé ont signé avec
moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jours mois et an cy
dessus deux mot rayé nul. feragus officier public Paul hauteau
Gabriel Sancois Boudier
pere de Lanfant
feragus Marie Genevieve Leroux

29. Aujourd'hui Le huit avril Mille Sept Cent quatre vingt treize
Lecomte L'an second de La république francaise a Cinq heures
Pierre Claude du Soir par devant moi Jacque Zachari féragus
menbre Du Conseil général de La Commune d'aubervillier

Daubervilliers des partement de paris elu Le premie avrille président pour dresser Les actes destines a Constatter Les naissance Mariages et deces de Citoyens et Compare en La Salle publique De La Maison Commune Jean Louis Le Comte agee de trente Cinq ans perruquier en Cette Municipalité Dau bervilliers Lequel assisté de pierre Cot agee de trente Six ans tailleur dhabit en Cette Municipallité Daubervillier et de jeanne chalot agee de soixante ans epouse de Claude Marquant marchand tous deux domicilie en Cette Municipallité Sus dite a declaré a moi Jacque Zachari feragus que marie eugelique Baudian agee De trente ans Son epouse en Legitime mariage Du Soir en Son Logement rue de charron dun en fans malle quil ma presente a La quel il a donne Les prenons de pierre Louis Claude Dapres Le present acte que jean Louis Le Comte et Les temoins Ci dessus denomme, un Signe avec Moy feragus officier public

declaration que pierre Cot et jeanne chalot ont certifie Conforme a La verite La representation des pouvoirs qui me sont delegues

Feragus

Lecomte jeanne Chalot

17

20. fontaine 2e Bre Guillaume

Aujourdhui dix avril mil Sept Cent quatre vingt treize Lan Segond de La republique francaise a cinq heures du Soir par devant moi jacque zacharie feragus membre de Conseil general de Commune daubervilliers departement de paris elu Le premier avril precedent mois pour dresser Les actes destinee a Contater La naissance mariage et deles des Citoyens est Compare en La Salle publique de La maison Commune daubervilliers guillaume fontaines agee de trente quatre ans marechal en Cette municipalité daubervilliers ~~et marie michet~~ Les quels assisté de jean baptise Le maitre agee de quarante huit ans chartier en Cette municipalité daubervilliers et marie madeleine de Laitre agé de vingt quatre ans journalier en Cette municipalité Susdits a declaré a moi jacques zacharie feragus que marie michet Le maitre agé de trente Six ans Son epouse en Legitime mariage est accouchee dun enfant male quil ma presenter a Laquel il a donné Le prenom de jean baptise guillaume d'après cette declaration que Le Citoyen guillaume fontaine aussy membre du Conseil general de La Commune et jean baptise Le maitre et marie magdeleine de Laitre ont certifie Conforme a La verité et La representation qui ma été faite de Lenfant denommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui mont été delegues Le present acte que guillaume fontaine pere de Lenfant a signer et Les deux temoins ont declaré ne Savoir ecrire ni signer deux mots vaye nul fait en La maison Commune daubervilliers Les jours mois et ans Cy dessus Jacques Zacharie

a une heure du matin en son logement rue du moutier

fontaine

Z feragus officier public

feragus officier guillaume fontaine notable

21 Bonnan 2e Juillet

Aujourdhui onze avril mil Sept Cent quatre vingt treize
Lan Segond de La republique francaise a six heures du
Soir pardevant moi jacques zacharie fevagus membre
du Conseil général de La Commune daubervilliers departement de paris elu
fevagus le premier avril precedent mois pour dresser Les actes
destinés a Constater Les naissances mariages et déces des
Citoyens est Comparu en La Salle publique de La maison
Commune daubervilliers pieve francois bonatt agée de
quarante ans Laboureur domicilié en cette municipalité
d'aubervilliers Le quels assité de guillaume vataux agée
de vingt deux ans journalier en cette municipalité et
Louise Landry agée de vingt et un ans journalier en La ditte
municipalité a déclaré a moi jacques zacharie fevagus que
genevieve bonot agée de trente huits ans Son epouse en Legitime
mariage est accouchée hier dix du present mois davril a
Sept heures du matin dans Sa maison rue Sy devant un veau
dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donnée
Le prénom de Louis guillaume d'après Cette declaration que
guillaume vataux e Louise Landry ont certifiée Conforme
a la vérité et La vepresentation qui ma été faite de Lenfant
dénommé, jai rédigé en vertu des pouvoirs qui me Sont
delégués Le present acte que pieve francois bonot pere de
Lenfant ne Dés Clavier ené Savoir pas Signé inSy
que Les Deux temoin

fevagus officier public — fait en Lamaison Commune Daubervilliers Le jour Lan et ans Cidessus

22 Apperfet Mie Claude

Aujourdhui douzieme jour davril mil Sept Cent quatre
vingt treize Lan Segond de La republique francaise a
huit heures du Soir pardevant moi jacques zacharie
fevagus membre du Conseil general de La Commune

Daubervilliers departement de paris Diaieme
elu Le premier avril precedent mois pour dresser
Les acte destinés a Contater Les naissances mariage e déces est Comparu en La Salle de La maison
Commune marguerite benard Sage femme epouse
de jean pieve opperflet taillieur dabits domicilié
Daubervilliers assité de Claude thierry agée de vingt huit ans et de marie felixité Coq agée de vingt Cinq ans journalii
tous deux domicilie en La ditte municipalité Laquel
a déclaré a moi jacques zacharie fevagus que charlotte
Coq fille non mariée agée de vingt deux ans fille
de charles Le Coq et de anne claude robert tous deux
journalier en La ditte municipalité Susdits a est
accouché a jourdhui a Sept heures du matin en Son
Logement rue de paris dun enfant male quelle ma présenté
a Laquel marguerite benard a donné Le prenom charles
Marie Claud ont Certifié Conforme a La vérité
et La vepresentation que ma este fait de Lenfant
Je nomme Jai rédigé en vertu des pouvoir que mi
Sous De Legues Le present acte que Claud thierry
on Signé a Vec moy et marie felixite qui a déclaré
ne Savoir Signé Marguerite bernard Sage femme qui a Signé a Vec nous fevagus officier public
fevagus officier publique Claude thierry Marguerite Bernard sage femme

Et

23 Chanvierre Marie Claude

Aujourdhui Les quatorze jour avrille Mil Sept Cent quatre vingt treize Lan Segond de La republique francais a cinq heures
Du Soir pardevant Moi Jacque Zacharie fevagus membre

menbre du Conseil De La Commune Daubervilies —

Des parttement de paris élu Le premie a Vril —
presedent moia pour dresse Les actes a Constaté
Les naisance mariage et Des Cés est Comparue
en La Salle public de La Commune Daubervilies
Jean Victore chemeviere La boureur en Cette municipallite
Dau bervilies assisté de jacque Michele chemeviere
agée De Vint huit ans Cannonnie a paris Section
des Lonbar rue quinquanpoix marie jeanne Leu gra agée de
Soixante et Six journalier en Cette Municipalite
Jean Victor chemevier a Des Clare a Moi Jacque Zacharie
feragus que Marie elisabeth bardou Son epouse en —
Legitime Marige et a Couche Ce matin a deux heures en
Sa maison Situee rue neuve dun anfant famelle quil ma
presente au quel il a donné Leu + non marie elisabeth
dapres Cette Des Clarasion que Les Citoyent Jean Victor
chemeviere et jacque Michelle chemeviere et marie
jeanne Leu gra ons Certifié Conforme a La Verité
et La representasion qui ma été fait de Lanfant denommé
Jai rédigé en Vertu Des pouvoir qui me Son dés Legues
Les presante acte que jean Victoire chemeviere pere de
de Lanfant et Jacque michel chemevier a Signe a
moi act Cepté marie jeanne Leu gra a déclaré ne Sa Voir

+ pré feragus officier public

21

Signe fait en La maison Comune daubervillies ouzieme
Leu jour moia ans Si de Sus des nonce —

Jean Vitor chemevier

jacques Michel chemeviere feragus officier public

24. Au jourd'hui Seizieme jours du mois davril mil Sept
Devant Théophile Nicolas michel cent quatre vingt treize Lan Segond de La republique
francaise a Six heures du Soir pardevant moi jacques
zacharie feragus menbre du Conseil general de La
Commune d'aubervilliers département de paris elu
Le premier avril precedent mois pour dresser Les acte
destinés a Constater Les naissances - mariages et décés des
Citoyens est Comparu en La Salle de La maison Commune
jean piere durant mason domicilie dans La ditte
municipalité daubervilliers rue du moutier Lequel
assisté de + nicolas codieu notaire agée de huit Sept ans et de
marie ++ durant agée de quarante Six ans — journalier tous
deux domicilie dans La ditte municipalité jean piere
durant a déclarée a moi jacques zacharie feragus que
marie jeanne hoteaux Son epouse en Legitime mariage
est accouché Ce matin Seize du present mois davril
a cinq heures du matin dans Sa maison Située rue du
moutier dun enfant mâle quil ma présenté et auquel
il a donné Le prenom de théophile michel d'après Cette déclaration
que Les Citoyens jean piere durant et nicolas codieu et marie durant
ont Certifiée Conforme a La vérité et La représentasion
qui ma été faite de Lenfant dénommé jai rédigé
en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués Le présent
acte que jean piere durant + et + deux Les temoins ont Signé
avec moi M M durand Comm pier durand
fait en La maison Comune Daubervillies Leu jour moia
ans Si de Sus Jacque Zacharie feragus officier public —

+ Prime — M M D J Z f — michel — M M D J Z f — p d — que Les Citoyens J Z f — p d — + pere de Lenfant M M D J Z f — p d

26 Bouché Baptiste

Aujourdhui Vint Six jour Du moia D avril Mil Sept Cent quatrevint treize Lan Second de La republic franlaise a Six heure Du matin par De Vant Moi Jacque Zachari feragus menbre Du Comseil generalle De La Commune D aubervilliés Des partiment De paris elu Leu premie avril precedent Moia pour Dresé Les actes destinés a Constaté Les naissances mariage et de Ces des Citoyens et Comparue en La Salle publique De La Maison Commune Dau bervilliés Louis bouché journalier domisilier Dans La dite Municipalite rue De paris Lequel assitée de ~~[illegible]~~ baptiste bouche La boureur en Cette municipalite agée De Vint deux ans et Celille De grave fille agée De Vint neuf ans La boureur en Cette municipallite Susdite a Des Clare a moy Jacque Zachari feragus que La Louise trouet agée De trente Deux ans Son epouse + et a Couché Cest Matin en Son Logement rue de paris dun enfant malle quille Ma presenté a La que il a donné Les prenons de baptiste bouché da pres Cette Des Déclaration que Les Citoyent Louis bouché et ~~baptiste~~ + bouche et Celille de grave fille ont Certifier Comforme a La Verité et La représentasion qui ma ete fait De Lanfant des nonmé

+ en Legitime marige Jacque Zacharie feragus officie publie

+ baptiste J. Z. feragus officie publie

LA LOI L'EROI MINUTE 6 S

Jai redige en vertu des pouvoir qui mont Douzieme été De Legues Les present acte que Louis bouche pere De Lanfant a des Clare neu Savoir elvire ni signe et Celille de grave et baptiste bouche a signe avec moy fait en La Maison Commune Dau bervilliés Le jour moia ans Si de Sus Jacques Zacharie feragus officie publie

BAPTISTE BOUHE

29 Petit Laurent Joseph

Aujourdhui cinq mai mil sept cent quatre vingt treize L'an second de la république francaise a sept heures du soir pardevant moi Jacques Zacharie feragus membre du Conseil general de la Commune D'aubervilliers Departement de paris élu le premier avril dernier pour dresser les actes destinée a constater les naissances mariage et décés des Cytoyens et comparu en la Salle publique de la maison Commune Daubervilliers Nicolas Petit Laboureur domisilié dans laditte Municipalité Lequel assisté de Guillaume Caron laboureur âgé de vingt huit ans et Marie Laurence Demars agé de trente un epouse de Nicolas porchelle laboureur tous deux domicilié en cette Municipalité, a déclaré a moi que Marianne Hardy son epouse en légitime mariage est accouché se matin a sept heures dans sa maison situé rue de paris dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donné le prénons De Laurent Joseph — d'aprés cette déclarations que les citoyens Nicolas pêtit guillaume Caron et Marie Laurence Demars ont certifié conforme à la vérité et la représentation de Lenfant qui maéte faite jai rédigé en vertu des pouvoir qui me sont délégués le présent acte que Nicolas Petit + guillaume Caron et Marie Laurence Demars Les deux témoins ont signer avec moi fait en la Maison Commune Les jours mois et an ci dessus

+ pere de Lenfant

Nicolas petit G. Caron marie lauraince demars Jacques Zacharie feragus officie publie

C. P. feragus G. Caron mld

2e

Milcent

Etienne Michel

Aujourd'hui quatorzieme jour du mois mai mil sept
Cent quatrevingt treize Lan Segond de La republique
francaise a Six heures de Soir pardevant moi jacque
Zacharie feragus membre du Conseil general de
La Commune d'auberviliers département de paris élu
Le premier avril dernier pour dresser Les actes
Destinés a Constater La naissances mariages et déces
est Comparu en La Salle de La maison Commune
augustin milcent journalier domicilié dans La
Ditte municipalité rue du moutier Lequel assisté
De michel milcent journalier agée de
domicilié dans La ditte municipalité rue
et marie jeanne milcent revendeuse demeurant
rue au Leud Section de Saint jacques La boucherie
département de paris a déclaré a moi jacques
Zacharie feragus que marie Cecile Cousin Son
tepouse en Legitime mariage est accouchée ce matin
Jour du present mois mai a Sept heures dans Sa
maison rue du moutier dun enfant mâle qu'il ma
présenté et auquel il a donné Le prenon de etienne
michel dapres cette declaration que augustin milcent
michel milcent marie jeanne milcent ont certifié
conforme a La verité et La vepresentation qui ma
été fait de Lenfant dénommé jai rédigé en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués Le present acte
que augustin milcent michel milcent marie jeanne milcent
ne savoir signé Les deux temoins ont déclaré
fait en La maison Commune Les jours mois ans
susdits Jacque Zacharie feragus officier public

Aujourdhui quinzieme jour de mai mil sept cent
quatre vingt treize Lan Second de la republique
française a cinq heures du soir pardevant Moi
Degrave Jacques Zacharie feragus membre du Conseil
Joseph Marie général de la Commune Dauberviliers dé-
partement

CAROLE FRANC
MINUTE
6 S.

partement de Paris élu le premier Quinzieme
avril dernier pour dresser les actes destinée a
Constater les naissance mariages et décès des citoyen
est comparue en la Salle de la maison Commune dau-
bervilliers Christophe degrave laboureur domicilié
en cette Municipalité rue St Maur. Lequel Assis-
té de joseph Poiron marchand fripier a paris rue
agé de vingt neuf ans auserè sections des halles et Marie geneviève Demars
Célibataire agé de vingt six ans domicilié en cette
Municipalité en cette municipalité rue de paris
H G D Christophe Degrave a déclaré a moi Jacques Za-
C Jferagus charie feragus que Marie louise Baillet son
épouse en légitime mariage est accouchée ce matin
a deux heures dans sa maison située rue St Maur dun
enfant malle qu'il ma présenté et auquel il a donné le
prénoms de Joseph Marie daprès cette declaration
que les citoyens christophe degrave et joseph poiron
et Marie geneviève demars ont certifié conforme a
la vérité et la représentation qui ma été faite de
Lenfant dénommé jai rédigé en vertu des pouvoirs qui
me sont délégué le présent acte que christophe degrave
pere de lenfant et les deux témoins joseph poiron et
Marie Geneviève demars ont signés avec moi fait en
la maison Commune les jours mois et an cy dessus

joseph Poiron Marie genevieve Demars

christophe degrave

Jacque Zachari feragus officier public

Lam mil sept
Cent quatrevint
treize
Pot. B feragus
N. B

Aujourdhui seixieme jours du mois mai Lan Segon
de La republique francaise a huits heures du soir
pardevant moi jacques Zacharie feragus menbre
du Conseil general de La Commune d'aubervillie
élu Le premier avril dernier pour constater Les actes
des naissances mariages et décés des citoyens est
Comparu en La salle de La maison Commune paul
antoine bordier Laboureur domicilie dans Laditte
municipalite rue de flandre Lequel assité de nico
Las bordier agéz de de Cinquant Laboureur domicilié dans
Laditte municipalité et de marie hemet femme
de charles boneau La boureur dans Laditte munici
palité rue de flandres a déclarée a moi jacques
Zacharie feragus que marie marguerite ~~hemet~~ bordier
son epouse en Legitime mariage est accouchée ce
matin a midy dans sa maison rue de flandres dun
femelle quil ma présentée et auquel il a donnée
Le prenom de marianne d'apres cette declaration
que Les citoyens paul antoine bordier et nicolas
bordier et marie hemet ont déclarée conforme a
La verité ~~verite~~ et La representation quil ma étée
faite de Lenfant dénommé jai rédigé en vertus
des pouvoirs qui me sont délégues Le present acte
que paul antoine bordier pere de Lenfant et nicolas
bordier temoins qui a signé avec moi et marie
hemet qui a declarée ne savoir signé fait en La
maison Commune Les jours mois an sidesus

+ quatre ans
Pot. B
N. B
feragus

39.
Bordier
Marianne

Paul Antoine Bordier Nicolas Bordier
deux mot rangée nul
Jacque Zachari feragus officie public

31
Poisson
Laurent alexandre

Aujourd'hui vingt et un du mois de quatorzieme
Mai Mil sept cent quatre vingt treize Lan
second de la république française a Midy pardevant
moi Jacques Zacharie feragus Membre du conseil
générale de la Commune d'aubervilliers élu le premier
avril dernier pour constater Les actes de Naisances et
Mariages et décés des citoyens est comparue en la Salle
de la Maison Commune Claude poison Laboureur
domicilié dans laditte Municipalité rue des charons Lequel
assisté de Da Lexandre poison agée de trente trois
La boureur domicilie en Cette Municipallité
rue neuve et De ame elisabette bordier ma jeur
domicilié Dans Cette municipallité femme de
paul boneaux rue flandre Lesquelle a declaré
a Moi Jacque Zacharie feragus que marie
Madeleine hemet son epoux en Legitime
Mariage et a Couché hier a six heures du soir
dans sa maison rue de flandre dun aufant malle
quil ma presenté et au quel a donné Les premon
de Laurent alexandre d'apres cette déclaration
que Les citoyens claude poison alexandre
poison anne elisabeth bordier ont déclarée
conforme a La verité et La representation
qui ma eté fait de Lenfant dénommé jai
rédigé en vertus des vertus des pouvoirs que
me sont délégues Le present acte que claude

RAPOT FRERES
MINUTE

Dun enfant femelle quelle ma quinzieme presenté et auquelle elle a donnée le prénom de Marie felicité vignes Cette déclaration que les només marie felicité fourdoisson pere Louis Soudé jean Sulpice vautrain mont déclarié Conforme a la verité et La representation qui ma été faite de lenfant jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegué Le present acte que marie felicité fourdoisson et les deux temoins ont signé avec moi fait en La maison Commune Les jours mois an ci dessus J vautrin Soudé marie félicité fourdoisson Sage femme

Jacque Zacharie feraguss officier publie

32 fleury Nicolas

Aujourdhui le vingt sixeme jours du mois mai Lan mil sept cent quatre vingt treize Lan segond de La republique francaise a six heures du soir pardevant moi jalques zacharie feraguss membre du Conseil general de La Commune daubervilliers département de paris elu Le premier avril dernier pour dresser Les acte destinés a Constater Les naissances mariages et décés des citoyens est Comparu en La Salle de La maison Commune nicolas fleury Laboureur domicilié dans La ditte municipalité rue de paris Lequel assisté de nicolas fleury Laboureur âgée de cinquante cinq ans et de marie Catherine coqueret agée de quarante huit ans tous deux domiciliés dans La ditte municipalité a déclaré a moy jalques zacharie feraguss que marie marguerite bordier son epouse en Legitime mariages est accouchée ce matin a deux heures dans sa

adelaide Sixme
Soixante
Xime

poison pere de lenfant et a lexecution de poison
annie elisabeth bordier les deux temoins ont
feraguss signée avec moi et lade poison qui a declarée
ne savoir signé fait en La maison Commune
Les jours mois an ci dessus.

Alexandre poisson Anne Elisabeth Bordier

Jacque Zacharie feraguss officier publique

Aujourdhui vingt quatre trieme jours du mois mai dan
mil sept cent Segond de La republique francaise a huits heures
quatre vingt trois du soir pardevant moi jalques Zacharie feraguss
feraguss membre du Conseil general de La Commune
39 daubervilliers département de paris élu Le premier
Dardelle avril dernier pour dresser Les actes destinés a Constater
felicité les naissances mariages et décés des Citoyens est
Comparu en La Salle de La maison Commune felicité
fourdoisson Sage femme épouse de jean joseph
Delahet tailleur dabits domicilié en La ditte
municipalité Lequels assistée de pierre Louis Soudé
marechal agée de trentes huits ans et de jean
Sulpice vautrain Cordonnier agée de trentes huits
ans tous deux domiciliés en La ditte municipalité
Lequels a déclaré a moi jalques zacharie feraguss
Département de Seine et Oise que marie justine dardelle fille non marié agée
feraguss de dix neuf ans natif darnouville fille de nicolas
dardelle et de marie antoinette tillier tous deux
décédés domiciliés en La municipalité darnouville
est accouchée ce matin en Son Logement rue flandre

Maison situé rue de paris dun enfant mâle quil mâ
présenté et auquel il a donné le prenom nicolat
D'apres cette declaration que les citoyens nicolas fleury
pere de lenfant et nicolas fleury et marie
catherine coqueret ont certifiée conforme a la verité
et la représentation qui ma été fait de lenfant
dénommé jai rédigée en vertus des pouvoirs qui me
sont délegues le present acte que nicolas fleury
pere de lenfant a signé nicolas fleury qui a déclaré
ne savoir signé Marie cat herer coqueret
nicolas fleury Jacque Zachari feragus officie publie

3.4 Aujourdhui treteuniéme jour du mois mai lan ~~second~~
Gault Mil sept cent ~~sept cent~~ quatre vingt treize second
de la republique francaise a six heures du soir pardevant
Jn Bte moi jacques zacharie feragus menbre du conseil
general de la commune d'aubervilliers département de paris
élu le premier avril dernier pour dresser les actes destinés
a constater les naissances mariages et décés des citoyens
est comparu en la salle publique de la maison commune
jean baptiste germain gaut taillieur d'habits domicilié
dans la ditte municipalité rue de paris lequel assité de
jean hemet laboureur agée de soixante trois ans et de
marie madeleine cousin couturier agée de trentes sept ans
tous deux domicilié dans la ditte municipalité rue de paris
lequel a déclaré a moi jacques zacharie feragus que
marie claude hemet son epouse en legitime mariage
est accouchée ce matin a quatre heures dans sa maison
rue de paris d'un enfant mâle quil ma présenté et
auquel il a donnée le prenom de jean baptiste

LA LOI TEROL MINUTE 6

D'apres cette déclaration que les seizieme
jean baptiste germain + gaut jean hemet et marie
magdeleine cousin ont certifiée conforme a la
verité et la représentation qui ma été fait de len
fant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me
sont délégués le present acte que jean baptiste germain
gaut + pere de lenfant jean hemet ont déclaré ne savoir signé marie magdeleine
feragus cousin qui a signé avec moi fait en la maison commune
les jours mois an sidesus Marie Madelaine cou
cousin Jacque Zachari feragus officie publie

3.4 Aujourdhui quatretrieme jours du mois de juin mil sept
Meunier cent quatrevingt treize lan second de la republique fran
Evrui caise a six heures du soir pardevant moi jacques
Zacharie feragus menbre du conseil général de la
commune d'aubervilliers département de paris élu
le premier avril dernier pour dresser les actes destinés
a constater les naissances mariages et décés des citoyens
est comparu en la salle publique de la maison com
mune d'aubervilliers edme meunier laboureur domicilié
dans la ditte municipalité rue de paris lequels assité
de toussaint bonot agée de trente ans... rue du mactier
et marie louise fleury agée de vingt ~~trois ans~~ rue de paris
tous deux domicilié dans la ditte municipalité a déclaré
a moi jacques zacharie feragus que marie marguerite
poison son epouse ~~en~~ legitime mariage est accouchée
hier a dix heures dans sa maison rue de paris dun enfant
mâle quil ma présenté et auquel il a donné le prenom de
toussaint ~~baptist~~ Louis d'apres cette declaration que edme meunier pere
de lenfant toussaint bonot et marie louise fleury ont
certifié conforme a la verité et la representation qui ma

Qui ma été faite de lenfant denommé, jai rédigé
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués Le present
acte que edme meunier pere de lenfant a déclaré ne
savoir signé toussaint bonnot marié Louise fleury qui
ont signé avec moi fait en La maison Com
mune Les jours mois ans
susdits
Tous saint bonneau
marie louise fleury
Jacque Zackari feraguss officier public

Audhuit Les huitieme jour de mais mil Septe
cent quatre vingt treize Lan Second de La republique
francaise a huit heures Du Soir par Devant moi
jacque Zackarie feragus membres Du Conseile de La
Comune Daubervilliés Departement de paris élue
Les premie avrille dernie pour dresse Les actes
destiné a Constate Les naissence mariage et Deces
des Citoyens et Comparue en La Salle de La Maison
Daubervilliés felicité fourdoison Sage femme epouse
de jean josephe de Lebel tailleur dhabit
dans La ditte Municipalite Le quelle assitee de paule
deux ans Bordie agé de quarante Labourer et marie nicole
P. B. trouet f age de trente Six ans femme de Nicola
fz feragus a Lexandre poison dem toa deux La bouveuse dans La
Ditte Municipalite vue de flaude Les quelle a declare
a moij jacque Zackarie feragus que marie michelle
jacquemart agee de trente ans fille Celibataire
tt. de Gabrielle jacquemarte et de marie Marguerite
tout deux bienet et a Couche bien a Six heures Du Soir
des funte
P. B fz feragus Son Logement vue da Montie dun anfant

Dix Septieme

male quile ma presente qu'a quelle il on donne Les
noms pierre prenom augustin de paroi S. Datte de Declaration que Les
només felicité fourdoison paule bordier et marie nicole
trouet mont de Clarié Conforme a La Verite et La
representation de Lanfante qui ma été fait Jai rédige
en Vertu Des pouvoir qui mon Sonte de Legues Le presente
actes que marie felicité fourdoison et elle Le temoin
ont Signe avec moij fait en La maison Comune
Les jour mois ans Si de Sus Paul Bordier
marie nicolle trouet Jacque Zackarie feragus officier public
marie felicité fourdoison

Aujourdhui neuvieme jour de juin mil sept cent quatre
vingt treize L'an second de la republique francaise
a sept heures du soir pardevant moi Jacques Zacha
rie feragus membre du conseil général de la commune
Daubervilliers Département de paris élu les premiers
avril dernier pour dresser les actes destinés a Constater
La naissance mariage des citoyens est Comparu en la
Salle Commune denis etienne bercier Labourer domicilié
dans La ditte municipalité Lequel assisté de jean michel
paque maçon agée de soixante huit ans et de marie mar
guerite hemet journalier agee de trentes quatre ans
tous deux domiciliés dans Lea ditte municipalité a
déclaré a moij jacques Zackarie feragus que marie
rose hemet est accouché ce jourdhui a minuit
feragus en Sa maison dun enfant male quil ma presenté

et auquel il a donnée le prenom jean michel
d'apres cette déclaration que denis ettiene bersier
pere de lenfant et jean michel paque marguerite
hemet ont certifie conforme a la verite et la
representation qui ma été faite de lenfant donomme
j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont dé
legués le present acte que denis ettiene bersier
jean michel paquet ont signé avec moi et
marguerite hemet a déclarée ne savoir signée
fait en la maison commune d'aubervillier
les jours mois an sidesus Denis Etienne Berciere

IMPAQVE jacque Zachari feragus officier public

38. Aujourdhui dixneuieme jours du mois juin mil sept
cent quatre vingt treize l'an second de la republique
Lemaitre francaise pardevant moi jacques zacharie feragus
Marie Reine menbre du conseil general de la commune d'au
bervilliers département de paris élu le premier avril
dernier pour recevoir les actes destinés a constater
la naissances mariages et décès des citoyens est
comparu en la salle commune d'aubervilliers
nicolas le maitre laboureur domicilié dans la
ditte municipalité lequels assité de louis demars
+ agée de trente trois ans et genevieve thiery agée de soixantes une ans tous
JZ feragus deux domicilié dans la ditte municipalité a déclaré
a moi jacques zacharie feragus que marie reine
meziere son epouse en legitime mariage est acco
chée le jourdhui a minuit en son logement rue

Diatruitieme

Des noiyers dun enfant femelle
quil ma présenté auquel il a donnée le
prenom de marie reine d'apres cette déclaration
que nicolas le maitre pere de lenfant louis
demars et genevieve thiery ont certifie conforme
a la verité et la representation qui ma été faite
de lenfant j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui
me sont délegues le present acte que nicolas le
maitre a déclaré ne savoir signé louis demars et
genevieve thiery ont signé avec moi fait en la
maison commune d'aubervilliers les jours mois ans
sidessus Genevieve Thiery Louis demars

~~IMPAQVE~~ jacque Zachari feragus officier public
deux mot raye nul

39 Aujourdhui vingt et unieme jours du mois juin l'an
Rousselet mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la
Jean Baptiste republique francaise a deux heures apres midy parde
vant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil
general de la commune d'aubervilliers département
de paris élu le premier avril dernier pour recevoir
les actes destinés a constater la naissance mariage
+ et décès des citoyens est comparu en la salle com
francheur mune d'aubervilliers martin + rouselet cordonier domicilié
JZ feragus dans la ditte municipalité lequels assité de jean
compoint agée de quarante ans domicilié dans la ditte
municipalité et de marie genevieve la marche agée de
vint quatre ans domicilié dans la ditte municipalité lequels a

Déclare a moi jalques zacharie feragus que marie
marguerite Lamarche son epouse en Legitime mariag
est accouché ce matin a cinq heures en son Loge
ment rue du moutier dun enfant mâlle quil
ma présenté et auquel il a donné Le prenom de
jean baptiste dapres cette déclaration que martin fran
cois rouselet pere de Lenfant et jean Compoint et
marie genevieve Lamarche ont déclare conforme
a La verité et La represtation qui ma été faite de
Lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs
qui me sont déLegués Le present acte que jean Com
point a signé avec moi, martin francois rouselet +
+ pere de lenfant et marie genevieve Lamarche qui ont déclaré ne savoir
signé faite en La maison Commune d'aubervillier
Les jours mois ans sidessus J. Maupoix
jacque Zacharie feragus officier public

40 29. Caron Jh Mie Christ Aujourdhui vingt cinq jour du mois juin mil sept
cent quatre vingt treize Lan second de La repu
blique francaise a deux heures apres midy pardevant
moi jalques zacharie feragus menbre du Conseil
general de La Commune d'aubervilliers département de
paris élu Le premier avril dernier pour recevoir Les
acte déstines a constater La naissances mariages et
déces des citoyens est comparus en La salle de La
maison Commune d'aubervillier guillaume caron
Laboureur domicilie dans La ditte municipalité —
Lequels assité de christophe hardix Laboureur âgée

LA LOI LE NOI MINUTE 6 S

Disneuvieme
De trentes sept ans et de marianne
caron âgée de vingt sept ans domicilié dans
La ditte municipalité Lequels a déclaré a moi
jalques zacharie feragus que marie joseph demars
son épouse en Legitime mariages est accouchée
ce matin en son Logement dun enfant mâle quil
ma présenté et auquel il a donnée Le prenom de
marie josephe christophe dapres cette déclaration que guilliaume
caron pere de Lenfant christophe hardix et marie
anne caron ont déclaré conforme a La verité et La
représentation qui ma été faite de Lenfant dé
nommée jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
déLegues Le present acte que guilliaume caron chris
tophe hardix et marieanne caron on signé avec
moi faite en La maison Commune d'aubervillier
Les jours mois ans si dessus Christophe hardy
et marie anne caron Guillaume caron
jacque Zachari feragus officier public — — —

41 haube Mie Maydelaine Aujourdhui deuxieme jours du mois juillet mil sept cent
quatre vingt treize Lan second de La republique francaise
a deux heures apres midy pardevant moi jalques zacharie
feragus menbre du Conseil general de La Commune d'auber
villiers département de paris élu Le premier avril dernier pour
recevoir Les actes déstines a constater La naissances mariages
et déces des citoyens est comparus en La salle de La maison
Commune d'aubervilliers Louis haube journalier domicilié dans
La ditte municipalité Lequels assité de francois bonneau

La bonreau âgée de trentes Sept ans et de marie michel
Lievre journalier âgée de vingt huit ans tous deux domicilié
Dans La ditte municipalité lequels a déclaré a moi ya[c]que
Zacharie feyagus que marie magdeleine lievre son epouse
en Legitime mariage est accouchée hier a une —
heure après midy en son Logement rue du moutier.
Dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a
Donnée Le prenom de marie magdeleine après cette déla
ration que Louis aube pere de Lenfant et françois
bonneau et marie michet Lievre ont déclaré Con
forme a La verité et La représentation qui ma été
faite de Lenfant de nommée jai rédigé en vertus des
pouvoirs qui me sont delegués Le present acte que Louis
aube françois bonneau et michelle Lievre ont déclarée
ne savoir signé faite en La maison d'auberviliers Les
jour mois ans Si dessus Jacques Zacharie feyagus officier publi

Lep. Du jourdhui deuxieme jours du mois de juillet mil sept
Valet cent quatre vingt treize Lan Second de La republique
Marne française pardevant moi jacques zacharie feyagus membre
Du Conseil general de La Commune d'auberviliers dé
partement de paris élu Le premier avril dernier pour
recevoir Les actes destines a Constater La naissance, maria
ge et déces des citoyens sont comparus en La
Salle de La maison Commune d'auberviliers marie
felicité fourdvoisson Sage femme domicilié dans La ditte
municipalité Laquel assitée de jean Sulpice vautrain
cordonier et de pierre Louis Soudé tous deux domicilié
Dans La ditte municipalité Laquel a déclaré a moi
jacques zacharie feyagus que marie magdeleine richard

epouse de edme va- Let jar con boulangé
est accouchée a deux heures de matin en son Loge
ment rue de flandre dun enfant femelle quelle
ma présentée et auquel elle a donnée Le prenom de marie
Dapres cette déclaration que marie felicité fourdvoisson
jean Sulpile vautrain et pierre Louis Soudé ont dé
claré Conforme a La verité et La representation qui
ma etée faite de Lenfant jai rédigée en vertus des —
pouvoirs qui me sont delegues Le present acte que marie
felicité fourdvoisson jean Sulpile vautrain pierre Louis
Soudé ont signée avec moi fait en La maison Comune
de daubervilliers Les jours mois ans Si dessus
Jean Sulpice vautrain Louis pierre Soudé marie felicité
Jaique Zacharie feyagus officier publie fourdvoisson

42 Aujourdhui 2eatrieme jours du mois juillet mil sept cent
quatre vingt treize Second de La republique francaise
Degravé a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie
Jean Clas françois feyagus membre du Conseil general de La Commune
Daubervilliers département de paris élu Le premier
avril dernier pour recevoir Les actes destines a Constate
La naissance, mariage et déces des citoyens est Com
parus en La Salle Commune d'auberviliers christo
phe degrave journalier domicilié dans La ditte
municipalité Lequels assitée de jean baptiste degrave
âgée de vingt deux ans et de claire marie thibaut
âgée de vingt trois ans tous deux domicilié dans La ditte
municipalité Lequels a déclaré a moi jacques zacharie
feyagus que jeanne françoise hervet son épouse en Le
gitime mariage est accouché hier jour du present mois

en Son Logement vue de parvis d'un enfant mâle
Duit ma présenté et auquel il a donnée Le prénom
De jean clair françois d'après Cette déclaration que chris
topthe de grave pere de Lenfant jean baptiste
De grave et claire marie thibaut ont déclaré Confor
me a La vérité et La représentation qui ma été fai
De Lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs
Qui me Sont dé Legues Le present acte que christophe
De grave et jean baptiste de grave ont déclare ne
Savoir Signé et claire marie thibaut qui a Signée avec
moi fait en La maison Commune d'auberviliers Les jours
mois ans Cidessus Ledit marie thibault
jacque Zacharie feraguy officier public-

L'an Le jourd'hui Sixieme jours du mois de juillet
Honoré Lazouski mil Sept Cent quatre vingt treize Lan Second de
la republique française pardevant moi jacques zacha
rie feraguy membre du Conseil general de La Commune
D'auberviliers département de paris élu Le premier
avril dernier pour recevoir Les actes destines a Consta
ter La naissances mariages et déces des citoyens ont
Comparu en La Salle Commune d'auberviliers départe
ment de paris honoré gilles houdet chaux-
Domicilie dans La ditte municipalité et henry antoi
houdet bouvier agée de Quarante ans domicilié da
La ditte municipalité et de marie magdeleine guillemi
nault agée de Quarante ans Section du nord faubourg
Saint martin femme de jacques Louis champagne
chaux patenté de La ville de paris

41

Lequel a déclaré a moi jacques Zacharie feraguy que françoise bidaux Son épouse en Légitime mariage est accouchée hier cinq du present mois en Son Logement rue aux Reines dun enfant mâle quil ma présentée et auquel il a donnée Le prénom de honoré Lazouski D'après Cette déclaration que honoré gilles houdet pere de Lenfant et henry antoine houdet et marie magdeleine guilleminault ont déclaré Conforme a la Vérité et La représentation qui ma étée faite de Lenfant Dénommé jai redigée en vertus des pouvoirs qui me sont Délegues Le present acte que honoré gilles houdet henry antoine houdet marie magdeleine guillemineault ont déclare Signé avec moi faite en La maison Commune d'auberviliers Les jours mois ans Cidessus

henry Antoine houde
honoré Gilles houdet
marie magdeleine guillaminault
jacque Zacharie feraguy officier public

L'an Le jourd'hui huitieme jours du mois de juillet mil Sept
Cent quatre vingt treize Second de La republique
française a une heures après midy pardevant moi
jacques zacharie feraguy membre du Conseil général
De La Commune d'auberviliers département de paris élu
Le premier avril dernier pour recevoir Les actes destinés

a Constater La naissances mariages est décès des citoyen
est Comparus en La Salle Commune d'aubervillier
jean nicolas hemet Laboureur domicilié dans Laditte
municipalité et jean baptiste thomas Catel âgée de
Cinquante quatre ans Couvreur rue au mer Sections des gravillier
Domicilié dans La ville de paris et marie Louise hautaux
âgée de vingt trois ans Couturier dans Laditte municipa
Lité d'aubervilliers Lequels a déclaré a moi jacques zacha
Rie feragus que marie genevieve degrave son epouse en
Légitime mariages est accouché ce matin a trois
heures en son Logement rue du moutier d'un enfant
femelle quil ma présenté et auquel il a donnée le
prénom de marie Louise éléonore d'apres Cette déclaration que jean
nicolas hémet jean baptiste thomas Catel et marie
marie Louise hautaux ont déclaré Conforme a La
verité et La représentation qui ma etée faite de
Lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs
Qui me sont délegues Le présent acte que jean nicol
hemet pere de Lenfant a déclare ne savoir signé
jean baptiste thomas Catel et marie Louise hau
taux ont signé avec moi faite en La maison Commu
ne d'aubervilliers Les jours mois ans sidessus
jean baltiste thomas catel louise hautot
Jacque Zacharie feragus officier publie

46 Marquant Claude Magloire Mil Sept Cent quatre vingt treize
C M
M B
i C feragus

Lequel a sité

C M
M B
i C feragus

43

Vingt deuxieme

Aujourd'hui onzieme jours du mois
De juillet + Second de La republique francaise
a deux heures apres midy pardevant moi jacques
Zacharie feragus membre du Conseil général de La
Commune d'aubervilliers département de paris élu
Le premier avril dernier pour recevoir Les actes dés
tinés a Constater La naissances mariages et décès des
Citoyens est Comparus en La Salle Commune d'au
bervilliers claude marquant + marchand de vin domicilié
Dans La ditte municipalité et jeanne chalot et de
marguerite benard âgée de Cinquante six ans claude
marquant grand pere de Lenfant a déclaré a moi
jacques zacharie feragus que marie claude marquant
Sa fille épouse de + bernard magloire Lemery marchand epilier
est accouchée ce matin a deux heures en son Logement
Rue de flandre d'un enfant mâle quil ma presenté et
auquel il a donné le prénom de claude magloire d'apres
cette déclaration que claude marquant jeanne chalot
et marguerite benard ont certifiée Conforme à La
vérité et La représentation qui ma étée faite de
Lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs
Qui me sont déléugués Le present acte que claude
marquant jeanne chalot et marguerite benard
ont signé avec moi fait en La maison Commune
d'aubervillier Les jours mois ans sidessus
Claude Marquian Marguerite Benard sage femme
jeanne chalot Jacque Zachari feragus officier publie

46 Pingard Louis Antoine

Aujourd'hui seixieme jours du mois de juilliet mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la republique francaise a deux heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés a constater la naissances mariage et déces des citoyens est comparus en la salle commune d'aubervilliers antoine pingard laboureur domicilié dans la ditte municipalité lequel assitée de paul demars laboureur âgée de trentes neuf ans de marie louise pingard épouse dalexandre poison tous deux domicilié dans la ditte municipalité a déclaré a moi jacques zacharie feragus que marie jeanne demars son épouse en légitime mariage est accouchée ce matin a trois heures en son logement rue des noyers d'un enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de louis antoine dapres cette déclaration que antoine pingard pere de lenfant paul demars et marie louise pingard ont certifiée conforme a la verité et la représentation qui ma étée faite de lenfant dénommé jai rédigé le présent acte que antoine pingard pere et paul demars ont signé avec moi marie louise pingard qui a déclaré ne savoir signée fait en

La maison commune d'aubervilliers Vingt troisieme
Les jours mois ans si dessus = paul de mars
Antoine Pingard
jacque zachari feragus officier public

47 Percy remie Reverse

Aujourd'huy dixneufieme jours du mois de juilliet mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la republique francaise a sept heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés a constater la naissances mariage et déces des citoyens est comparus en la salle de la maison commune d'aubervilliers marie felicité fourdroison sage femme épouse de jean joseph de lehel taillieur d'habits domicilié dans la ditte municipalité le quel assité de michel dudret maraichée âgée de trentes huit ans et de marie reine demars âgée de trentes trois ans épouse de jacques zacharie feragus serrurier tous deux domicilié en cette municipalité laquel a déclaré a moi jacques zacharie feragus que victoire cajet épouse de piere augustin percy volontaire est accouché ce matin a dix heures dans son logement rue de paris d'un enfant femelle quelle ma présenté et auquel elle a donnée le prénom de reine victoire dapres cette déclaration

Que les Citoyens michel dudret et marie reine
Demars ont certifiée conforme a la verité et la
représentation qui ma étée faite de lenfant
Dénommée jai redigée en vertus des pouvoirs qui
me sont déleguès le present acte que marie
felicité fourdroisson sage femme a signé et les
Deux temoins michel dudret qui a déclaré ne
savoir signée marie reine demars qui a signé
avec moi faite en la maison commune
Daubervillier les jours mois ans si dessus
Marie Reine demars marie félicité fourdoisson
Jacque Zachari feragus officier public

49. Levasseur Marie Sophie

Aujourdhui vingtieme jours du mois de juilliet
mil sept cent quatre vingt treize lan second
de la republique francaise a six heures du soir
pardevant moi jacques zacharie feragus menbre
du conseil général de la commune d'aubervilliers
département de paris élu le premier avril dernier
pour dresser les actes destinés a constater les
naissances mariages et décès des citoyens est com
paru en la salle de la maison commune claude
Levasseur cordier domicilié dans la ditte municipalité
lequel assité de denis nicolas demars laboureur
âgée de quarante une ans domicilié dans la ditte
municipalité et louis porchelle laboureur âgée

De quarante six ans domicilié Vingt quatrieme
Dans la ditte municipalité a déclaré
a moi jacques zacharie feragus que marie
Sophie Laversine son épouse en legitime mariages est
accouchée hier jour du present mois a sept heures
du soir dans sa maison rue de paris dun enfant
femelle quil ma présente et auquel il a donnée
le prenom de marie Sophie d'apres cette déclaration
que les citoyens denis nicolas demars et louis
porchelle ont certifié conforme a la vérité et
la représentation qui ma étée faite de lenfant
Dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui
me sont déleguès le present acte que claude
Levasseur pere de lenfant denis nicolas demars
ont signé avec moi et louis porchelle qui a
déclaré ne savoir signé faite en la maison
commune d'aubervillier les jours mois ans si dessus
Claude Levasseur Denis nicolas demars
jacque Zacharie feragus officier public

49.o Mezière Louis nicolas

Aujourdhui vingt sept jours du mois de juilliet mil sept
cent quatre vingt treize lan second de la republique
francaise a six heures du soir pardevant moi jacques
zacharie feragus menbre du conseil général de la
commune d'aubervillier département de paris élu

Le premier avril dernier pour recevoir les actes
destinés a constater la naissances mariages et décès
des citoyens est comparus en la salle de la maison
commune d'aubervilliers nicolas Louis hemet laboureur
domicilié dans la ditte municipalité lequel assisté
de Louis charles meziere laboureur âgée de trentes
quatre ans et de marie tousainte bonisant âgée de
vingt six ans tous deux domicilié dans la ditte
municipalité a déclaré a moi jacques zacharie
feragus que marie claude meziere son épouse en
légitime mariage est accouchée hier vingt six
jours du present mois de juillet a quatre heures
après midy dans sa maison situé rue de flandre
d'un enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a
donné le prénom de Louis nicolas — d'après cette
déclaration que les citoyens Louis charles meziere
et toussainte bonisant ont certifié conforme à la
verité et la représentation qui m'a été faite de
l'enfant denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs
qui me sont délegues le present acte que nico
las Louis hemet perre de l'enfant Louis charles
meziere et toussainte bonisant ont signé avec
moi fait en la maison commune d'aubervilliers
les jours mois an si dessus Louis charles meziere
nicolas Louis hemet
Jacque Zachari feragus offiçie publie

+ a déclaré ne savoir signé feragus

Vingt cinquième

51. Aujourd'hui le vingt septième jours du mois
juillet mil sept cent quatre vingt treize l'an seconde la re
Gendarme publique française a sept heures du soir par devant moi Jacque
antoine Zacharie feragus membre du conseil général de la com
mune d'aubervilliers département de paris élu le premi
er avril dernier pour recevoir les actes destinés a constater la
naissances mariage et décès des citoyens est comparue
en la salle de la maison commune Etienne gendarme
domisilier en la ditte municipalité lequel assisté de
antoine pingard laboureur âgée de trentes deux ans
et marie louise grimprele âgée de trentes trois ans
tout deux domicillé dans cette municipalité a déclaré a moi.
Jacques Zacharie feragus que marie victoire poissons
son épouse en légitime mariage est accouché ce matin a
quatre heures en sa maison rue du moutier d'un enfant malle
quelle m'a présenté auquel il a donné le prénom de antoine
— d'après cette déclaration que les antoine pingard
et marie louise grimprele ont certifié conforme a la
verité et la représentation ~~de les~~ qui m'a été fait de
l'enfant denomé j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui
me sont délégué le présent acte que etienne gendarme
pere de l'enfant et marie Louise grimprelle ont decla
ré ne scavoir signer antoine pingard a signer avec moi
deux mots rayé mel fait a la maison commune d'aubervilliers
les jours mois et an cy dessus Antoine Pingard
Jacque Zachari feragus offiçie publie

Jacques

Le Aujourd'hui premier jours du mois d'aout mil Sept Cent 2uatre vingt treize Lan Second de La Rep.ue republique françaize a 2uatre heures apres mid pardevant : moi jacques zacharie fevagus membre du Conseil général de La Commune d'auberviliers département de paris élu Le premier avril pour ve Cevoir Les actes destinés a Constater La naissances mariage et deles des Citoyens est Comparus en La maison Commune d'auberviliers jean anvig La bouveur domiciliée dans La ditte municipalité Lequels assisté de jacques degrave Laboureur âgée de vingt huits ans domiciliée dans La ditte municipalité et de marie Louise poupard femme de chrisop pingard Laboureur domiciliée en La municipalité de La Courneuve a déclaré a moi jacques zacharie fevagus Lue marie magdeleine poupard son épouse en Légitime mariage est accouchée Ce matin a Deux heures en Sa maison Située rue auveines dun enfant femelle Lequel ma présenté et auquel il a donné Le prénom de marie Louise Dapres cette Déclaration Lue Les Citoyens jacques degrave e marie Louise pingard ont certifié Conforme a L Vérité et La représentation Qui ma été faite De Lenfant dénommé jai rédigé en vertus Des pouvoirs Qui me Sont délégués Le présent ac Lue jean anvig père de Lenfant a Signé et Les Deux temoins jacques degrave a Signé avec moi et marie Louise poupard Qui a déclaré ne savoir Signé fait en La maison Commune d'auberviliers Les jours mois ans Si dessus jacques degrave jean anvig jacque Zacharie fevagus officier public

Le Aujourd'hui troisieme jours du mois dus d'aout mil Sept Cent Grignon Quatrevingt treize Lan Second de La republique françaize marié à 2uatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie fevagus membre du Conseil général de La Commune d'auberviliers département de paris élu Le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés à Constater La naissance mariage et déles des citoyens est comparus en La La Salle Commune d'auberviliers jilibert grignon journalier domicilié dans La ditte municipalité Lequels assisté de guillaume caron Laboureur âgée de vingt huits ans domicilié dans La ditte municipalité et de marie anne berbet âgée de 2uarante cinq ans domiciliée dans La ville de paris rue De La Cossonerie Section de Saint jacques a déclaré a moi jacques zacharie fevagus Lue marie agnes vagie Son epouse en Légitime mariage est accouchée hier a onze Du Soir en Son Logement rue Chapon dune enfant mâle Lequel ma présentés et auquel il a donné Le prénom de jean marie dapres cette déclaration Lue Les citoyens guillaume caron et marie anne berbet Les deux temoins ont certifié conforme a La verité et La représentation Qui ma été faite de Lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs Qui me Sont délégués Le présent acte

Lue Libert qui signon pere de L'enfant a déclaré ne
Savoir Signé guillaume Caron Lui a Signe avec
moi et marie anne berbet Lui a déclare ne savoir
Signé fait en La maison commune d'aubervilliers
Les jours mois ans Si dessus Guillaume. Caron

Jacque Zachary feraguy officie public

S.4. Bernard fils Surveillé française

Au jourd'huit Leu dixieme jour du moix aoust
Mille Sept Cent quatrevingt treize Lan Sélon de La
rupublique franloise a dix heures Du matin est
Comparue pardevant moij Jacque Zachari féraguy
membres du Conseille geneballe de La Commune
Daubervilliers des partiements de paris élue Les premie
arville Devnie pour réséroir Les actes destinés a
Constatte Les naisance mariage et déles de Citoyent
et Comparue en La Salle de La maison Comunne
D'aubervilliers charles bernard aisisté de jean Louva
agée trentes ans Sélction de Lobservatoir
et demaure ~~ans~~ Cy Dit prevet Ce jourdhuit agée
De Quarante Six ans Seltion du pantheon Fran
cais a déclare a moij Jacques zachari feraguy
Lequel Lui a présenté une fille de sexe féminin
Laignelot feraguy Leu beatrix Laiblot Son epouse en legitime
mariage et accouché Ce matin en Son Logement
vue du montrer dun enfant femelle Lequel ma
présenté et auquel il a donné Le prénom prieverte
Françoise Dapres Cette déclaration Leu Les

Citoyens jean Louvat et pieret Vingt Septieme
Ce quin ont Certifié Conforme a La verité
et La réprosentation Lui ma été faite de L'enfant
Dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs Lui
me Sont délégues Le present acte Leu Charles
bernard pere de L'enfant a déclare ne savoir
Signé et jean Louvat et pieret Ce quin Lui
ont Signé avec moi fait en La maison Com
mune d'aubervillier Les jours mois ans Si dessus
jean Louvat pierette Seguin quatre mot vaye nulle
Jacque Zachari feraguy officie public

S.4. Légende Louis Normand

Aujourdhuit Leu douzieme jour du moix aoust Mille
Sept Cent quatrevingt treize La Selond de La republique
Françoise au dix heures Du Matin pardevant moij Jacque
Zachari féraguy Membres du Conseille generalle de La
Comune Daubervilliers des partement de paris elue Les
premie arville Devnie pour veleriow Les actes destiné
a Comstatte Les naissance mariage et deles de Citoyent et
Comparue en La Salle de La maison Comune Daubervilli
Louis Legende La bouveur domicillie dans Cette municipal
lite Lequelle asite de toufaint Mesieve La bouveur agée
de Vingt Sept Ans et de Marie Marguevite Sellie agée de
de Vingt Six ans tout deux domicillie dans Cette municipalite
a déclare a moij Jacque Zachari feraguy que marie veine
Bordé Son epouze est a Couche Ce matin a trois heures
en Sa Maison vue aveine dun enfant malle quelle ma
présenté et auquelle il a donne Le prenom de Louis
toufaint dapres Cette declaration
Legende Les Citoyent Louis Legende pere de Lanfant
et toufaint mesieve et marie Marguevite Sellie ont

Certifie Conforme a La Verite et La representation que Macte
faite de Lenfante des nomme Jai redige en Vertus Des
pouvoir qui Mes Son Des Legue Le present Acte que
Louis Le gendre a declare ne Savoir Signer Marie
Marguerite Sellier a declare ne Savoir Signer Jean Saint
Mesieve a Signe avec moy fait en La Maison Commune
Daubervilliers Le jours mois ans Sus dit. - Jean Baptiste Mesnier
Jacque Zacharie feragus officier public

56. Aujourdhuy Leu quinze sieme jours du mois aoust mil sept
Cent quatre vingt treize La Seconde de La republique Francaise
Pregnyne a Deux heures de Midi par devant moi Jacque Zacharie feragus
Marie Geneviève Membre Du Conseil generalle de La Commune Daubervilliers
des parlement de paris elues Les premier aprile dernier pour
Recevoire Les actes destiné a Constatte Les naissance mariage
et Deces des Citoyens est Comparue en La Salle de La maison
Commune Daubervilliers Jean Bti michelle Bregnyne La
Bouveuve en Cette Marie Appollite actuelle de autoune Citoy
agee de Vingt un ans et Marie geotbrunde bonot agee
de Les deux Vingt Cinq ans tou deux Domicilie La Bouveuve enbett
temoins Qui Marie Appollite a declare a moy Jacque Zacharie feragus que
ont Signe Marie Catherine Le noir Son epouse en Legitime mariage
avec mon est accouchee hiere Quatorze du present mois d'aout
fait en La en Son Logement une fille de paris Dun enfant femelle
Commune qui ma presente et auquel A donne Le pre
d'Auberville Les nom de marie genthrude Dapres Cette declaratio
jeune mois que Le deux temoins ont Certifie Conforme a La
ans Si verite et La representation qui ma ete fate de
deux Lenfant denomme jai redige en vertus des pou
François Vincent vous qui mes sont delegues Le present acte
Abel Bregne que francois michelle bregevin pere de lenf
VIII
72 f autoune Sisos
marie gertrude Bernaccin Jacque Zacharie feragus
officier publice

55 Vingt huitieme

59. Aujourdhui le vingt huite aoust mil sept cent
Demars quatre vingt treize Lan Second de la republique francaise
Marie Victoire a cinq heures du soir pardevant moi Jacques Zacharie feragus
membres du Conseil general de la Commune Daubervilliers Departemen
de paris elu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés
a constater les naissances des mariages et deces des citoyens est comparu
en la Salle publique de la maison commune Daubervilliers Jean
Demars Laboureur dans cette municipalite lequels assiste de Jean
age de Victor Chenevieres et de Michelle vaye femme de Claude Demars
trente trois age de quarante sept ans Laboureur age de tous deux domicilier
ans
dans cette municipalite Daubervilliers a declare a moi Jacques
marie Zacharie feragus que marie magdeleine chenevieres Son epouse
en legitime mariage est accouchee hiere a cinq heures du soir en son logement
VIII
72 f situe rue neuve dun enfant femelle quil ma presente et auquel
il a donne le prenons de marie michelle — Dapres cette
declaration que Jean victore chenevieres et michelle vaye
ont certifie conforme a la verite et la representation qui
ma ete fait de lenfant denomme Jai redige en vertus des pouvoir
qui mes sont delegues le presents acte que Jean demars
pere delenfant et Jean victor a signes avec moi excepte
marie michelle vaye que a declare ne savoir signer fait en la
maison commune les jours mois et an cy dessus
Jean victore Chauviere deux mot vaye nulle
Jeane demars Jacque Zacharie feragus officier
public

58 Boudier
therese Espérance

Aujourdhui le deuxieme jours du mois de Septembre mil sept cent quatre vingt treize l'an second de republique francaise à quatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de la commune d'aubervillier département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la maison commune paul boudier laboureur domicilié dans ladite municipalité lesquel assité de gérard ledoux laboureur âgée de quarante cinq ans et de chaterine bordier femme de georges boudier âgée de soixante ans tous deux domicilée en cette municipalité à déclaré à moi jacques zacharie feragus que marie claude guichard son épouse en legitime mariages est accouché hier en son logement rue de paris d'un enfant femelle quil ma presenté et auquel il à donné le prénom de therese espérance d'apres cette déclaration que les citoyens girar ledoux et marie chatérine bordier ont certifié conforme à la verité et la représentation qui ma été faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le present acte que gérard ledoux à signé avec moi claude boudier pere de lenfant et catherine bordier ont declaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervillier les jours mois ans si dessus

Gerard Doux — jacque zacharie feragus officier public

59 Delaitre
marie anne espérance

Aujourdhui deuxieme jours du mois de Septembre mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la republique francaise a six heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de la commune d'aubervillier département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance mariages et décès des citoyens est comparus en la maison commune hilaire de laitre marechal domicilié en cette municipalité lequel assité de moi jacques zacharie feragus officier public serrurier âgé de quarante six ans et de marie de laitre journalier âgée de vingt quatre ans tous deux domicilié en cette municipalité à déclaré à moi jacques zacharie feragus que emilie polard son épouse en legitime mariage est accouchée hier a neuf heures du matin en son logement rue du moutier d'un enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie anne esperance d'apres cette déclaration que moi jacques officier public et temoin et marie de laitre ont certifié conforme a la verité et la representation qui ma été faite de lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que moi jacques zacharie feragus à signé hilaire de laitre pere de lenfant à signé marie anne de laitre qui à déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervillier les jours mois ans si dessus deux mot rayé nulle jacque zacharie feragus officier public de laitre

+ mag de leine
JZ feragus
delaitre

+ mag de leine
JZ feragus
delaitre

59.60 Aujourdhui cinquieme jours du mois de Septembre
mil sept cent quatrevingt treize l'an second de
Rousseau la republique francaise à cinq heures apres midy
antoine Christophe pardevant moi jacques zacharie feragus membre du
Conseil général de la commune d'aubervilliers
département de paris élu le premier avril dernier
pour recevoir les actes destinés à constater la nais
sances mariages et décès des citoyens est comparus
en la maison commune antoine christophe roussaux
laboureur domicilié en cette municipalité lequel
assité de nicolas degrave laboureur âgé de trentes
et une ans et de marie jeanne plesant âgée de trent
ans tous deux domicilie en cette municipalité à dé
claré à moi jacques zacharie feragus que genevieve
delatre son épouse en légitime mariage est
accouché hier au soir en son logement rue des
noyers d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et
auquel il à donné le prénom de marie genevieve
d'apres cette déclaration que les citoyens nicolas
degrave et marie jeanne plesant les deux temoins
ont certifié conforme à la verité et la répré
sentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délé
gués le présent acte que antoine christophe
roussaux perre de l'enfant nicolas degrave
temoins ont signé avec moi marie janne plesant
qui a déclaré ne savoir signé fait en la
+ christophe maison commune d'aubervilliers les jours mois ans
si dessus antoine rousseaus + nicolas degrave
feragus jacque zacharie feragus officier public

64 Aujourdhui vingt troizieme jours du mois de trentieme
Parisot Septembre mil sept cent quatre vingt treize l'an
Joseph second de la republique francaise à quatre heures
apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus
membre du conseil général de la commune d'au
bervilliers département de paris élu le premier avril
dernier pour recevoir les actes destinés a constater la
naissances mariages et décès des citoyens est com
paru en la maison commune joseph parisot
chapellier domicilié en cette municipalité lequel assité
de joseph parisot macon âgée de vingt huits ans
domicilié rue saint francois au marais section de l'inenvisibilité
JZ feragus à paris et de jeanne francoise curot âgée de cinquan
te et une ans domicilie en la municipalité de la
courneuve à declaré à moi jacques zacharie + que
+ feragus francoise brison son épouse en légitime mariage est
accouché hier en son logement rue du moutier
d'un enfant femelle qu'il m'a presenté et auquel
il à donné le prénom de jeanne francoise d'apres
cette déclaration que les citoyens joseph parisot et
jeanne francoise curot les deux temoins ont certifie
conforme a la verité et la representation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé j'ai redigé en vertus
des pouvoirs qui me sont delégues le present acte que
joseph parisot perre de l'enfant et joseph parisot
temoins qui ont signé avec moi et jeanne francoise
curot qui a declaré ne savoir signé fait en la
maison commune d'aubervillier les jours mois ans si
dessus joseph parisot J. parisot
jacque zachari feragus officier public

62 Aujourdhui vingt sixieme jour du mois de septembre mil sept
cent quatre vingt treize Lan second de la republique françaire
Bonneau a trois heures après midy pardevant moi Jacques Zacharie
Marie Louise Esperance feragus membre du conseil general de la commune daubervilliers
departement de paris élu le premier avril dernier pour recevoir
les actes destinés a constater la naissances mariage et décés des citoyens
est comparue en la salle publique de la maison comune pierre
honoré bonneau armurier domicilier en cette municipalité
Lequels assisté de Etienne bonard Laboureur âgé de quarante
huite ans et de Marie claude magnien Selibataire âgé
de vingtetun an et demy tous deux domicilier en cette municipa
lité daubervilliers a déclaré a moi Jacques Zacharie feragus
que marie Louise hardy son épouse en légitime mariage
est accouché ce matin a deux heure en son logement rue de paris
dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné
le prénom marie Louise esperance d'après cette declaration
que les Citoyens Etienne bonard et marie claude magnian
Les deux temoins ont certifier conforme à la verité et la
représentations qui ma été faite de lenfant denomé Jai
rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont delegués le présent
acte que pierre honoré bonneau pere de Lenfant et Etienne
bonard ont signer marie claude magnien a declaré ne savoir
signer fait en la maison Commune Daubervilliers les
Jours mois et an cy dessus

pierre honoré Bonneau Etienne bonard

Jacque Zachari feragus officier public

63 Aujourdhui vingt huit du mois de Septembre trente trois
mil Sept Cent Quatre vingt treize Lan Second de
Marin La republique francaise à Quatre heures après
Jean Dte midy pardevant moi Jacques Zacharie feragus
membre du Conseil général de La Commune d'au
bervillier département de paris élu Le premier avril
Dernier pour recevoir les actes destinés à Constater les
naissances mariages et décés des Citoyens est Comparu
en La maison Commune christophe marin Laboureur
domicilié en Cette municipalité Lequel assité de jean
Laboureur agée de quarante henaut et de marie anne boudier agée de cinquante
Septans tous deux domicilié en Cette municipalité à
déclaré à moi Jacques Zacharie feragus Que anne
françoise henaut son épouse en Légitime mariage
est accouché hier soir en son Logement rue du moutier
dun enfant mâle Quil ma présenté et auquel il a
donné Le prénom de jean baptiste d'après cette déclaration
feragus Que Les Citoyens jean henaut et marie anne boudier
Les deux temoins ont certifié Conforme à La verité et La
représentation Qui ma été faite de Lenfant dénommé
Jai rédigé en vertus des pouvoirs Qui me sont délégués Le
présent acte Que christophe marin pere de Lenfant
~~ont certifié Conforme à La verité et La représentation~~
~~Qui ma été faite de Lenfant dénommé Jai rédigé en~~
~~vertus des pouvoirs qui me sont délégués Le présent acte~~
jean henaut et marie anne boudier Les deux temoins
ont signé avec moi fait en La maison Commune
daubervillier Les jours mois ans si dessus Jean henaut

Marie Anne Boudier christophe Marin

Jacque Zachari feragus officier public

trois Ligne rayé nul

64 Aujourdhui vingt neuf du mois Septembre mil Sept Cent
hemet Quatre vingt treize Lan Second de La republique
Thérèse Geneviève francaise à Quatre heures àpres midy pardevant moi
jacques Zacharie feragus menbre du Conseil général
de La Commune d'aubervilliers département de paris
élu Le premier avril dernier pour recevoir Les actes
Destinés à Constater La naissances mariage et décès
Des Citoyens est Comparus en La maison Commune
jean henaut Laboureur domicilié en Cette municipalité
Lequel assité de jean henaut Laboureur âgé de Qua
rante huits ans et de marie genevieve Leroux âgée
de Cinquante une ans tous deux domicilié en Cette muni
cipalité à déclaré à moi jacques Zacharie feragus que
marie therese bonisant Son épouse en Legitime mari
est accouchée Ce matin à deux heures en Son Logement
rue de flandre dun enfant femelle Quil ma pré
senté et auquel il à donné Le prénom de therese ge
nivieve dapres Cette déclaration Que Les Citoyens jean
henaut et marie genevieve Leroux Les deux temoins
ont Certifié Conforme à La verité et La représentation
Qui mà etée faite de Lenfant dénommé jai rédigé
en vertus des pouvoirs Qui me Sont délégués Le
present acte Que jean henaut pere de Lenfant
à déclaré ne Savoir Signé jean henaut et
marie genevieve Leroux ont Signé avec moi
faite en La maison Commune d'aubervilliers Les
jour mois ans Sidessus Jean henaut
Marie Genevieve Leroux
jacque Zacharie feragus officier public

Trente deuxieme

65 Aujourdhui Le premier jours du mois doctobre
Lacroix mil Sept Cent Quatre vingt treize Lan Second de
Marie Marie La republique francaise à Six heures àpres midy
pardevant moi jacques Zacharie feragus menbre du
Conseil général de La Commune d'aubervilliers
Département de paris élu Le premier avril dernier
pour recevoir Les actes destinés à Constater La
naissances mariage et décès des citoyens est Com
paru en La maison Commune d'aubervilliers nicolas
La Croix journalier domicilié en Cette municipalité
Lequel assité de nicolas Lemoine Laboureur âgé
de quarante Sept ans et de antoine boudier Laboureur
âgé de Cinquante ans tous deux domicilié en Cette
à déclaré à moi jacques Zacharie feragus Que
Chaterine ~~[illegible]~~ Son épouse en Legitime mariage
bertier est accouchée Ce matin en Son Logement rue
de paris dun enfant mâle Quil ma présenté et
auquel il à donné Le prénom de nicole marie
dapres Cette déclaration Que Les Citoyens nicolas
Lemoine et antoine boudier ont Certifié Conforme
à La verité et La représentation Qui mà etée
faite de Lenfant jai rédigé en vertus des pouvoirs
Qui me Sont délégués Le présent acte Que nicolas
La Croix pere de Lenfant à déclaré ne Savoir Signé
nicolas Lemoine antoine boudier ~~à déclaré~~ ont
Signé avec moi fait en La maison Commune
d'aubervilliers Les jours mois ans Sidessus
Nicolas Lemoine ~~[illegible]~~ A Boudier Mots rayés comme nul
jacque Zacharie feragus officier public

66 Mezière Louis Charles,

Aujourdhui le troisieme jours du mois doctobre mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la republique francaise a cinq heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissances mariage et décès des citoyens est comparu en la maison commune Louis charles meziere laboureur domicilié en cette municipalité lequel assité de jean nicolas bordier laboureur âgé de trentes quatre ans et de nicole gravier âgée de quarante six ans tous deux domicilié en cette municipalité a déclaré à moi jacques zacharie feragus que marie victoire bordier son épouse en legitime mariage est accouché hier à quatre heures en son logement rue égalité d'un enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Louis charles d'apres cette déclaration que les citoyens jean nicolas bordier et nicole gravier les deux temoins ont certifié conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegues le present acte que Louis charles meziere pere de l'enfant et jean nicolas bordier ont signé avec moi nicole gravier a déclaré ne savoir signe fait en la maison commune d'aubervilliers les jours mois ans si dessus

J. N. Bordier Louis Charles meziere Jacque Zacharie feragus officier public

Quatre troisieme

67 Mauris Pierre Christophe

Aujourdhuit leu douzieme jours du mois octobre mille sept cent quatre vingt treize l'an second de la republique francaise a cinq heures du soir par devant moi jacque Zacharie feragus menbres du conseil generalle de la commune d'aubervilliers departement de paris elue leu premie avrille dernie pour dresse les actes destiné a constater les naisance mariges et décès des citoyens est comparue en la salle de la maison commune d'aubervilliers pierre Christophe maurise lesquelle assisté de Louis martin maurise agée de soixante et cinq ans menuisie dans cette municipalité rue de flandre et de genevieve catherine paque agée soixante et trois ans domicillie dans cette municipalité a des clare a moy jacque Zacharie feragus que marie michelle berlier son epouse en legitime mariage et a couché a vant hier en son logement rue au reine d'un enfant malle quille ma presente auquel il a donne le prénom Louis Christophe d'apres cette declaration que les citoyens Louis martin maurise et genevieve catherine paque les deux temoins ont certifie conforme a la verite et la representation qui m'a été fait de l'enfant desnommé je redigé en vertus des pouvoirs qui me sont de legues le presant actes que pierre Christophe mauris pere de l'enfant a des clare ne savoir signe et Louis martin maurise et genevieve catherine paque ont signe avec moy fait en la maison commune d'aubervilliers le jours mois ans si dessus

Mopis paquet

Jacque Zachari feragus officier public

68 Aujourdhuit Le douzieme jour du moia octobre Mille
Sept Cent quatrevingt treize La Se Cond de La republique
Coq. a Six heures Du Soir par devant moy Jacque Zachar
Marie Michelle firagus menbres Du Conseille generalle de La
Commune Daubervilliers des partement de paris élue
Leu premie avrille Dernie dressé Les actes destiné
a Constatté Les naissance Mariage et deslés des
Citoyent et Comparue en La Salle de La maison
Daubervilliers jean Christophe Coq — jour nallier
Le quelle astité de jacque Cousin agée de trente
quatre ans Cultivateur Dans Cette municipalite
et demarie nicolle bonaux agée de quarante Cinqt
ans domicilie Dans Cette municipalite rue neuve
a de Clarée amoy Jacque Zacharie firagus que
Michelle Dudrét Son epouse en Legitime mariage
et a Couché hier en Son Logement rue De Légalité
dun anfant fumelle quil ma presenté auquelle il a
donné Le prénon de marie michelle Dapres Cette
Des Claration que Le Citoyent jean christophe Coq
et Le deux temoin firagus pere de Lanfant et jacque Cousin et marie nicole
bonaux ont Certifie Conforme a La Verite et La
representation qui Ma et fait de Lanfant Desnonnié
Jai redige Les presente actes qui me Son de Legués
que Jean Christophe Coq pere de Lanfant et Les deux
temoint qui ont de Clare neu Sa Voir Signe fait en
La maison Commune Daubervilliers Le jour moia ans
Si dessus jacques Zacharie firagus officier public

69 Aujourdhuit Le treizieme jour du moia octobre Trente quatrieme
Monot Mille Sept Cent quatrevingt treize Lan Selon de La republique
Claude antoine Guillaume francaise a Six heures apres Midi par devant moy Jacque
Zacharie firagus menbre Du Conseille generalle de La
Commune D'Aubervilliers des partement de paris élu Leu
premie Avrille Dernie pour relevoir Les actes destiné
a Constatté Les naissance mariage et deslés des Citoyent
et Comparus en La Salle de La maison Daubervilliers
Marie félicité fourdroison Sage femme Laquelle assitée
de Claude Antoienne monot agée de Cinquante Deux ans
magdeleine firagus et De ~~genevieve~~ La marche agée de Vingt neuf ans.
Le quelle a de Clare a moy jacque Zacharie firagus que
Michelle monot fille est a Couchée Ce jourdhuit en Son Logement
rue Du Moutié dun anfant malle quil ma pressenté
et auquelle Jai donné Le prénon de Claude antoine guilliaume
Dapres Cette Des Claration que Le Citoyent Claude
magdeleine firagus antoienne monot et ~~genevieve~~ La marche Les deux temoint
ont Certifié Conforme a La Verite et La representation
qui Ma ete faite de Lanfant Je redige en vertu Des
pouvoir qui Me Sont de Legués Le présente actes que
Mari félicité fourdroison a Signé avec moy et Claude
antoine monot et genevieve La marche ont de Claré
ne Savoir Signe fait en La maison Commune Daubervilliers
Le jours Moia et ans Si dessu marie félicité fourdoison
Deux mot rayé nul jacque Zachari firagus officier public

69 Aujourdhuy le dix neuf du mois doctobre
Bouché mil sept cent quatre vingt treize lan
Jean Claude second de la republique francaise à deux
heures apres midy pardevant moi jacques
Zacharie feragus membre du conseil général
de la commune daubervillier département
de paris élu le premier avril dernier pour
recevoir les actes destinés à constater la
naissances mariage et deces des citoyens
est comparu en la maison commune jean
baptiste bouché laboureur domicilié en cette
municipalité lequels assité de claude bouché
journalier âgée de trentes huits ans et de
chaterine thunier âgée de trentes ans à dé
claré à moi que blanche thunier son
épouse en legitime mariage est accouchée
ce matin à neuf heures en son logement
rue égalité dun enfant mâle quil ma
présenté et auquel il à donnée le prénom
jean claude dapres cette déclaration que les
citoyens claude bouché et chaterine thunier
les deux temoins ont certifié conforme à la
vérité et la représentation qui ma été fait
de lenfant dénommé jai redigé en vertus des
pouvoirs qui me sont déligues le present acte
que jean baptiste bouché pere de lenfant à sign
et chaterine thunier ont signé excepté
claude bouché qui à déclaré ne savoir signé
fait en la maison commune daubervillier les
jours mois ans sidessus

Catherine thunier jean baptes bouche trente cinquieme
jacque zacharie feragus officier public

71 Aujourdhui le vingt octobre mil sept cent quatre
degrez vingt treize lan second de la republique francaise
1m 1ques à six heures du soir pardevant moi jacques zacharie
feragus membre du conseil général de la commune
daubervillier département de paris élu le premier
avril dernier pour recevoir les actes destinés à constater
la naissances mariage et déces des citoyens est comparu
en la maison commune jacques de grave laboureur
domicilié en cette municipalité lequels assité de jean
auvry laboureur âgée de vingt six ans et de magdeleine
sivot âgée de soixante quatre ans tous deux domicilié
en cette municipalité à déclaré à moi jacques
zacharie feragus que marie chaterine auvry son épouse
en legitime mariage est accouché ce matin rue du
moutier dun enfant mâle quil ma présenté et auquel
il à donné le prénom de jean jacques dapres cette décla
ration que les citoyens jean auvry et marie magde
leine sivot les deux temoins ont certifié conforme
à la vérité et la représentation qui ma été fait
de lenfant dénommé jai redigé en vertus des
pouvoirs qui me sont déligues le present acte
que jacques de grave pere de lenfant et jean
auvry ont signé avec moi excepté marie magdelen
sivot qui à déclaré ne savoir signé fait en la
maison commune daubervillier les jours mois ans
sidessus jean auvry jacques degarve jacque zachari feragus
officier public

Fleury
Nicolas Marie

Au jourdhuit Le Vingt troix octobre Mil Sept Cinquatte vingt treize Lan Selond de La republique franloise a Cinq heures du Soir jour De Vant Moy Jacque Lachaire feragus membre Du Conseil generalle de La Commune Daubervilliers de partement de paris elus Le premie Mardi dernie pour relevow Les actes destiné a constate les naissance Mariage et desles des Citoyens est Comparue en La Salle de La Maison Commune Daubervilliers antoine fleuri La boureure Domicillié Dans Cette Municipalité Le quel artte de Nicolasbordie agée de Cinquante Son ans La boureure Dans Cette Municipalité et de marianne porchel agee de Cinquan ans domicilié Dans Cette Municipalité rue de paris et Lequ Selond rue flandre a de Clare a moy Jacque Lachaire feragus que Maria Catherine bordie Son epouse en legitim Mariage et a Coachée Ce matin a trois heures dans Lamais vau nieuve Dan enfant mâlle quil Mo presenté auquel il a Donne Le prenom de nicolas marie Dapres Cette Des Clavation que Les Citoyen nicolas Bordier et marianne porchel Les deux temoins ont Certifia Conforme a La Verité a La representation qui Ma ete faite de Lenfans de nomm Jai redige en Vertu De pouvoir qui Meu Son de Leguer Les present actes que antoine fleuri pere de Lenfants et Nicol bordie a Signe avec moy et Marianne porchel a de Clare ne Savoir Signe fait en La Maison Commune Daubervilliers Les jours mois a ans Sidessus

e Nicolas Bordier Antoine Fleury

jacque Lachaire feragus offine public

Cinquatte troisieme

Aujourdhui trentieme jours du mois d'octobre mil sept cent quatre vingt treize L'an Second de la republique francaise a cinqs heures apres midy pardevant moi Jacques Lachaire feragus membre du conseil général de la commune D'aubervilliers. Departement de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés a coustater La naissances mariage et decés des citoyens est comparue en la salle publique de la maison Commune D'aubervilliers pierre Laurent boucher journalier domicilier en cette municipalité Lequel assisté de Jean louis Boucher âgé de cinquante ans maraicher, et de marie anne boudier âgé de cinquante neuf ans tous deux domicilié en cette municipalité a declaré a moi Jacques Lachaire feragus que marie Louise voudeau son épouse en légitime mariage est a coucher a minuit en son logement rue du moutier d'un enfant mâle quil ma presenté et auquel il a donné le prénons de

Boucher
Pierre Laurent

pierre Laurent d'après cette déclaration que les citoyens Jean louis boucher et marie anne boudier Les deux témoins ont certifier conforme à la verité et la représentation qui ma été faite de lenfant denommé Jai rédigé en vertu des pouvoirs qui mesont delegués le present actes que pierre Laurent boucher pere de l'enfant, et marie anne boudier ont signer avec moi Jean louis boucher a declaré ne savoir signer fait en la maison commune D'aubervillier Les jours mois et an ci dessus

Pierre Laurent

Marie Anne Boudier

Boucher

Jacque Lachaire feragus officier public trois mot rayé nul

74 Aujourdhui Le deuxieme jours du mois novembre
Salzard mil Sept Cent Quatre vingt treize Lan Second de La
Pierre Eustache republique francaise à Sept heures du Soir pardevant
moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil gé
néral de La Commune d'aubervilliers département
de paris élu Le premier avril dernier pour recevoir
Les actes destinés à Constater La naissances mariage
et décés des citoyens est Comparu en La maison
Commune d'aubervilliers nicolas Salzard Cabartier
domicilie en Cette municipalité Lequel assitee de
piere hustache Lavier âgée de Soixante trois ans
bourgois et de jeanne garrette âgée de vingt trois
ans tous deux domicilie en Cette municipalite à
déclaré à moi jacques zacharie feragus Que anne
garrette Son épouse en Legitime mariage est
accouchée Ce matin à Cinq heures en Son Logé
ment rue de paris dun enfant mâle Quil mà
présente et auquel il à donné Le prénom de
piere eustache dapres Cette déclaration Que piere
hutache Lavier et janne garrette Les deux temoins
ont Certifie Conforme à La verité et La repré
sentation ~~qui~~ mà étee faite de Lenfant dénommé
jai redigé en vertus des pouvoirs Qui me Sont dé
Légués Le present acte Que nicolas Salzard pere
de Lenfant et piere hutache Lavier ont Signé
avec moi jeanne garrette Qui à déclaré ne Sa
voir Signé fait en La maison Commune d'aubervi
Les jours mois ans Sidessus

pier eustache Lavier

Nicolas Salzard jacque Zachari feragus
officier public

75 Aujourdhui Le Six novembre mil Sept ~~huit~~ septieme
hemet Cent Quatre vingt treize Lan Second de La
Nicolas Hemet republique francaise à deux heures apres midy
pardevant moi jacques Zacharie feragus menbre du
Conseil général de La Commune d'aubervilliers
Département de paris élu Le premier avril dernier
pour recevoir Les acte destinés à Constater La
naissances mariage et décés des citoyens est Comparu
en La maison Commune d'aubervilliers jean Louis
hemet Laboureur domicilié en Cette municipalité
Lequel assité de paul bonneau Laboureur âgée de
Soixante trois ans et de marie marguerite hemet
âgée de Quarante ans tous deux domicilié en Cette
municipalité à déclaré à moi jacques Zacharie
feragus Que marie therese bonneau Son épouse
en Legitime mariage est accouché hier au Soir
à huits heures en Son Logement rue chapon
dun enfant mâle Quil mà présenté et auquel il à
donné Le prénom de nicolas paul dapres Cette
déclaration Que paul bonneau et marie marguerite
hemet Les deux temoins ont Certifié Conforme à La
verité et La représentation Qui mà été faite de
Lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs
Qui me sont délegués Le présent acte Que jean
Louis hemet pere de Lenfant et paul bonneau
et marie marguerite hemet ont Signé avec moi
fait en La maison Commune d'aubervilliers Les jours
mois ans Sidessus Jean Louis hemet

Paul Bonneau

Marie Marguerite hemet Jacque Zachari feragus officier public

76 Aujourdhui Le Sixieme jour du mois de novembre
Bouché mil Sept Cent Quatre vingt treize Lan Second de
Etienne Christophe La republique francaise à Six heures du Soir
pardevant moi Jacques Zacharie feragus membre
du Conseil général de La Commune d'aubervillier
Département de paris élu Le premier avril dernier
pour recevoir Les acte destinés à Constater La naissan
ces mariage et décès des citoyens est Comparu en
La maison Commune d'aubervillier etienne huod —
bouché domicilié en Cette municipalité Lequel assité
+ de christophe pingard Laboureur âgé de trentes trois
bonneau ans et de genevieve ~~[illegible]~~ âgé de Quarante huits a
C P Eh tous deux domicilie en La municipalité de La Cour
J Z f neuve à déclaré à moi jacques Zacharie feragus
+ francoise Que marie Colin Son épouse en Légitime mariage
C P Eh est accouché hier à onze heures du Soir en Son Lo
J Z feragus gement rue égalité dun enfant mâle Quil m'a
présenté et auquel il à donné Le prénom de etienne
+ christophe dapres Cette déclaration Que Les temoins
bonneau christophe pingard et genevieve ~~[illegible]~~ ont Certifié
C P Eh Conforme a La verité et La représentation Qui
J Z feragus m'a été faite de Lenfant denommé jai rédigé
en vertus des pouvoirs Qui me Sont délegués Le présent
acte Que etienne huod pere de Lenfant et christophe
pingard ont Signé avec moi genevieve bonneau Qui
a déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune
D'aubervillier Les jours mois ans Si dessus deux mot nul
Christophe Pingard Etienne huod
Jacque Zacharie feragus officie publie

Trente huitieme
77 Aujourdhui Le Septieme jour du mois novembre
Bordier mille sept cent quatre vingt treize Lan Second de la
Marie Michelle republique francaise a quatre heures du Soir pardevant
moi Jacques Zacharie feragus membre du conseil général
de la commune D'aubervilliers departement de Paris
élu Le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés
a constater Le naissance mariage et decès des citoyens
est comparue en la Salle publique de la maison Commune
D'aubervilliers Louis pierre bordier Laboureur —
domicilié dans cette municipalité Lequels assisté de Jean
françois bordier âgé de trente cinq ans et de marie —
michelle vayé âge de Quarante Six ans tous deux —
domicilié dans cette municipalité a déclaré a moi Jacques
Zacharie feragus que michelle Demars Son épouse
en Légitime mariage est acouché ce matin a une heure
en son Logement rue chapon d'un enfant femelle quil
m'a présenté et auquel il a donné Le prénom de marie
michelle dapres cette déclaration que Les citoyens
pierre Jean françois bordier et marie michelle vayé
ont certifié conforme a la verité et la représentations
qui m'a été faite de Lenfant denomé jai rédigé en vertus
des pouvoirs qui me sont délegués Le present acte que Louis
pierre bordier pere de Lenfant et françois bordier et marie
michelle Demars a déclaré ne savoir signer fait en la
Commune D'aubervilliers Les jours mois an cy dessus
Jean Nicolas Bordier Louis Pierre Bordier
Jacque Zacharie feragus officie publie

78. Aujourd'hui le septieme jours du mois de novembre
mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la
Lery. republique francaise a cinq heures du soir pardevant
Michelle moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général
de la commune d'aubervilliers département de paris
élu le premier avril dernier pour recevoir les actes
destinés à constater la naissances mariage et décès
des citoyens est comparu en la maison commune
michelle lery journalier domicilié en cette muni-
cipalité lequel assitée de nicolas petit laboureur
âgée de trentes cinq ans et de marie joseph demars
âgée de trentes ans tous deux domicilié en cette
municipalité à déclaré à moi jacques zacharie
feragus que chaterine chapon son épouse en legi-
time mariage est accouchée ce matin à quatre heures
en son logement rue saint maur d'un enfant mâle
quil m'a présenté et auquel il à donné le prénom
de michelle marat d'apres cette déclaration que les
citoyens nicolas petit et marie joseph demars les
deux temoins ont certifié conforme à la verité et
la répresentation qui m'a étée fait de l'enfant
dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me
sont délegués le present acte que michelle lery
pere de l'enfant nicolas petit marie joseph
demars ont signé avec moi fait en la maison
commune d'aubervilliers les jours mois ans si dessus

nicolas petit Marie joseph demars
michelle lery

jacque zacharie feragus officie publie

79. Aujourd'hui le septieme jour du mois de trente neuvieme
novembre mil sept cent quatre vingt treize l'an
Cochon second de la republique francaise à six heures
Mme Gen. apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus
menbre du conseil général de la commune d'au-
bervilliers département de paris élu le premier avril
dernier pour recevoir les acte destinés à constater
les naissances mariage et décès des citoyens est
comparu en la maison commune d'aubervilliers bon
francois cochon laboureur domicilié en cette muni-
cipalité lequel assité de nicolas landry journalier
âgée de vingt sept ans et de agnes claude hemet
âgée de soixante ans tous deux domicilié en
cette municipalité à déclaré à moi jacques
zacharie feragus que geneviève meziere son
épouse en legitime mariage est accouchée ce
matin en son logement rue égalité d'un enfant
femelle quil m'a présenté et auquel il à donnée
le prénom de marie geneviève d'apres cette déclaration
que les temoins nicolas landry et agnes claude
hemet ~~meziere~~ ont certifié conforme à la vérité et la
b 8 c répresentation qui m'a étée fait de l'enfant
7 f dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me
sont délegués le present acte que bon francois
cochon à signé nicolas landry et agnes claude
hemet ~~meziere~~ ont déclaré ne savoir signé fait en la
b 8 c maison commune d'aubervillier les jours mois ans
7 f si dessus

bon francois cochon deux mot raye nul

jacque zacharie feragus officie publie

Aujourd'hui Le neuvième jours du mois de Novembre
Mézières mil Sept Cent quatrevingt treize Le Second de La
Republique françoise a Cinq heures du Soir par
Devant moy Jacques Zacharie Jeraqus membre du
Conseil general de La Commune Daubervilliers
Departement de paris elue Le premier avril
Dernie pour Dresse Les actes destine a Constater
La naissance mariage et décès des Citoyent et
Comparue en La Salle publique de La maison
Commune D'aubervilliers paul Mezieres Laboureur
Domicilié en cette Municipalité Le quel assisté de
bon françois Cochon agée de trente Six ans et
de marie reine bordie agée de trente Sept ans tous
deux La Laboureur Dans Cette municipalité rue
de Légalité a déclarée amoy Jacque Zacharie Jeraqus que
Jeraqus Louise anastasie bordier Son épouse en Légitime
Mariage et accouchée Ce matin en Son Logement
rue de Legalité dun enfant femelle quil ma
presenté et au quel il a donné Le prenom de
marie françoise anastasie Dapres cette déclaration que Les
temoins bon françois cochon et marie reine
bordier Sont certifié Conforme a La verité et
La représentation Lui ma été faite de Lenfant
denommé jai redigé en vertus des pouvoirs Lui
me Sont déLegues Le present acte Lue paul
mezieres pere de Lenfant a déclaré ne Savoir
Signé bon françois cochon et Signé avec moi
marie reine bordier Lui a déclaré ne Savoir faire
en La maison Commune d'aubervilliers Les jours
mois an Si dessus bon et fran Coco cochon

Le vingt trième jour brumair de Lan Deux Quelle Cent trente
Lotron de La republique françaises une et indivisible
a Cinq heures du matin parvenus moi jacques zacharie
Jeraqus membre du Conseil général de La Commune
daubervilliers département de paris elue Le premier
avril dernier pour recevoir les actes destinés a Constater
La naissances mariage et décès des citoyens est Comparu
en La maison Commune d'aubervilliers vincent maturin
potron Charon domicilié en cette municipalité Lequel
assisté de jean Sulpice vautrain Cordonnier âgée
de trente Sept ans et de pierre Louis Soudé maréchal
âgée de trente huits an tous deux domicilié en cette
municipalité à déclaré à moi jacques zacharie
Jeraqus Lue marie Catherine goudet Son épouse
en Légitime mariage est accouché hier a neuf
heures du Soir en Son Logement vue de moutier dun
enfant mâle Lui ma présenté et auquel il a
donné Le prénom de maturin dapres cette
déclaration Lue Les temoins jean Sulpice
vautrain et pierre Louis Soudé ont certifié Con
forme a La verité et La représentation Lui ma
été faite de Lenfant denommé jai redigé en vertus
des pouvoirs Lui me Sont déLegues Le present acte
Lue vincent maturin potron pere de Lenfant
jean Sulpice vautrain pierre Louis Soudé ont
Signé avec moi fait en La maison Commune
daubervilliers Les jours mois an Si dessus jacques Zacharie
Jeraqus officier public
V M Potron Louis Pierre Soudé
Jean Sulpice Vautrin

81.

Delehel
Brutus denis françois

Aujourdhui La vingt troisieme brumaire L'an mil sept cent quatre vingt treze Second de la republique francaise une indivisible a deux heures aprés midy pardevant moi Jacques Zacharie feragus membre du conseil général de la commune d'aubervilliers departement de Paris élu le premier avril dernier pour recevoir Les actes destinés a constater Les naissances mariage et décés des citoyens est comparue en la maison commune d'aubervilliers Jean remy Joseph delehel taillieur d'habits domicilié en cette municipalité Lequel assisté de denis nicolas demars Laboureur âgé de quarante une an et délisabeth pelly âgé de vingt cinq ans tous deux domicilié en cette municipalité a déclaré a moi Jacques Zacharie feragus que marie félicité fourdoisson son epouse en légitime mariage est accouché hiere a neuf heures du matin en son logement rue du moutier d'un enfant mâle quil ma presenté et auquel il a donné le prenons de ~~Denis~~ Denis françois d'apres cette déclaration que les temoins denis nicolas demars et Elisabeth pelly ont certifié conforme à La vérité et La représentation qui m'a été faite de Lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le present acte que jean remy joseph delehel pere de Lenfant denis nicolas demars et Elisabeth pelly ont signé avec moi faite en La maison commune d'aubervilliers les jours mois an sidessus un mot nul

† pratur
feragus

Denis nicolas Demars

Delehel

Elisabeth Pelley

Jacque Zacharie feragus officier public

82.

Trouet
Marie Magdelaine

Aujourdhuy le trentieme brumaire L'an mil sept cent quarante vingt treze Second de la republique francaise une indivisible a deux heures aprés midy pardevant moi Jacques Zacharie feragus membre du conseil générale de la commune d'aubervilliers Departement de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariage et décés des citoyens est comparue en la salle publique de la maison commune d'aubervilliers antoine trouet Laboureur lequel assisté de george trouet Laboureur age de trente quatre ans. et marie Magdeleine pivin âgé de trente deux ans tous trois domicilié en cette municipalité a déclaré a moi Jacques Zacharie feragus que marie magdeleine poissons son épouse en légitime mariage est accouché hiere a onze heures du soir en Logement situé rue de flandre d'un enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie magdeleine d'après cette déclarations les temoins george trouet et marie magdeleine pivin ont certifié conforme a la vérité et La représentations qui m'a été faite de Lenfant dénomé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués rédigé Le présent actes que antoine trouet peré de lenfant a signer avec moi marie magdeleine pivin a signer avec moi george trouet a déclaré ne savoir signer fait en la maison commune d'aubervilliers Les jours mois et an cydessus Marie Madesaine pivin

antoine trouet Jacque Zacharie feragus officier public

84

tierry
Marie therese

Aujourdhui le trentieme brumaire L'an mille sept cent quatre vingt treze second de la republique francaise une indivisible a trois heures aprés midy pardevant moi Jacques Zacharie feragus membre du conseil général de la commune d'aubervilliers departement de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destiné a constater Les naissances mariage et décés des citoyens est comparue en la salle de la maison commune d'aubervilliers nicolas tierry journalier Lequel assisté de Simon David marchand de vin âge de quarante ——— ans et de marie therese ——— rayé âgée de trentes trois ans

tous trois domicilié en cette municipalité a déclaré a moi
Jacques Zacharie feragus que barbe Jérard son épouse
en Legitime mariage est accouchée se matin a neuf heures
en son logement situé rue égalité d'un enfant femelle qu'il
ma présenté et auquel il il a donné le prénom de marie
therese d'après cette déclaration Les temoins simon
David et marie therese vayé ont certifié conforme a la
vérité et la représentations qui m'a été faite de l'enfant
dénomé J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
le présent acte que nicolas tierry pere de l'enfant
et marie therese vayé ont déclaré ne savoir signer
simon David a signer avec moi fait en la maison Commune
d'aubervilliers les jours mois et an cy dessus simon David
Jacque Zachari feragus officier publié

84 Aujourd'hui le quatrième jours du mois frimaire
Gendarme l'an second de la republique française à
Nicolas Philippe quatre heures du soir pardevant moi jacques
Zacharie feragus membre du Conseil général
de la Commune d'aubervilliers département de
paris élu le premier avril dernier pour recevoir
les actes destinés à constater la naissance mariage
et décès des citoyens est comparu en la maison
commune jean françois gendarme laboureur
domicilié en cette municipalité lequel assité
de jean sulpice vautrain cordonnier âgée de
trente huit an et de jeanne bordier âgée de vingt
quatre an tous deux domicilié en cette municipalité a
déclaré a moi jacques Zacharie feragus que
victoire bordier son épouse en legitime mariage
est accouché hier à cinq heures du soir en son

logement rue égalité d'un enfant mâle quarante deuxième
qu'il m'a présenté et auquel il a donné le
prénom de nicolas philipe d'après cette déclaration
que les témoins jean sulpice vautrain et jeanne
bordier ont certifié conforme à la vérité et la
représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués
le présent acte que jean françois gendarme
pere de l'enfant jean sulpice vautrain qui ont
signé avec moi jeanne bordier qui a déclaré ne
savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers
les jours mois ans si dessus jean françois gendarme
Jacque Zacharie feragus officier publié jean sulpice vautrain

85 Aujourd'hui le onzième jours du mois frimaire
Bonneau l'an deux de la republique française une et
françois Eloy indivisible a une heure après midy pardevant moi
jacques Zacharie feragus membre du Conseil général
de la Commune d'aubervilliers département de paris
élu le premier avril dernier pour recevoir les acte
destinés à constater la naissance mariage et décès
des citoyens est comparu en la maison commune
d'aubervilliers louis bonneau laboureur domicilié en
cette municipalité lequel assité de paul hautau
laboureur âgée de trente six an et de françoise
demars âgée de trente cinq an tous deux domicilié
en cette municipalité a déclaré a moi jacques Zacharie
feragus que chaterine hebert son épouse en legitime
mariage est accouché hier à trois heures en son
logement rue chapon d'un enfant mâle qu'il m'a présenté

et auquel il a donné le prenom de francois eloy
d'apres cette declaration que les temoins paul hauteau
et francoise demars ont certifie conforme a la
verite et la representation qui m'a ete faite de
l'enfant denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs
qui me sont delegues le present acte que louis
bonneau pere de l'enfant paul hauteau ont signé
avec moi francoise demars a declaré ne savoir
signé fait en la maison commune d'aubervilliers les
jours mois an si dessus Paul hauteau
Louis Bonneau Jacque Zachari feragus officie public

87. Salois Nicolas. Aujourd'hui le onzieme jours du mois frimaire
l'an second de la republique francaise une et
indivisible a cinq heures du soir pardevant moi
jacques zacharie feragus membre du conseil
general de la commune d'aubervilliers departe
ment de paris elu le premier avril dernier pour
relevoir les acte destines a constater les naissan
mariage et deces des citoyens, est comparu en
la maison commune christophe salois journallie
domicilié en cette municipalite lequels assisté de
nicolas demars laboureur agée de trentes six ans
et de marie nicole trouet agée de trentes six au tout
domicilié en cette municipalite a declaré a moi jacq
zacharis feragus que marie francoise boudier
son epouse en legetime marage est accouchée hier
a huit heures en son logement rue de paris du
enfent male quil ma presente et auquels il a do
le prénom de nicolas d'apres cette declarations q
les temoins Nicolas demars et marie Nicole tro
on certifie conforme a la verite et la represenla

qui ma ete faite de l'enfant denomé quarante troisieme
j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont
designes le present acte que christophe salois pere
de l'enfant a declare ne savoir signé Nicolas demars
et marie Nicole trouhet ont signé avec moi fait
en la maison commune d'aubervilliers les jour mois
ans si dessus Nicolas Demars marie nicolle trouet
Jacque Zacharie feragus officie public

88. Demars Pierre. Aujourd'hui le onzieme jours du mois frimaire
l'an second de la republique francaise une et indivi
sible a six heures du soir pardevant moi jacques
zacharie feragus membre du conseil general de la
commune d'aubervilliers departement de paris elu
le premier avril dernier pour relevoir les acte destinés
a constater la naissances mariage et deces des citoyens
est comparu en la maison commune nicolas demars
laboureur domicilié en cette municipalité lequel assité
de pierre ~~[illegible]~~ journalier agée de vingt neuf ans
et de chaterine demars journalier agée de vingt huits
ans tous deux domicilié en cette municipalité a declaré
a moi jacques zacharie feragus que marie joseph jouhau
son epouse en legitime est accouchée hier a neuf heures
en son logement rue chapon d'un enfant male quil m'a
presenté et auquel il a donné le prénom de pierre
d'apres cette declaration que les temoins pierre ~~[illegible]~~
et chaterine demars ont certifié conforme a la verité
est la representation qui m'a ete faite de l'enfant
denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont
delegues le present acte que nicolas demars pere de

Cipet Lenfant pierre Lidet A Chaterine demars ont déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune d'aubervilliers Les jours mois an Sidessus trois mot nul jacques Zachavie Jeraguff officier publie

89. Aujourdhui Le vingdeuxieme jours du mois frimaire
Lan Second de La republique francaise une et indivisible
Demars à deux heures apres midy pardevant moi jacques zachari
Marie Geneviève Jeraguis membre du Conseil yeneral de La Commune
daubervilliers departement de paris elu Le premier avril
dernier pour recevoir Les acte destinés à Constater La
naissance mariage et dicès des citoyens est Comparu
en La maison Commune pere bonneau Labouveur
Domicilié en Cette municipalité Lequel assité de jean
Demars Labouveur agé de trentes deux an et de marie
porchelle agee de quarante huits an tous deux domicilié
en Cette municipalité a declaré a moi Jeraguis que marie
Louise Chaterine bonneau Son épouse en Legitime
mariage est accouché hier a deux heures en Son Logement
de neuve dun enfant femelle quil ma présenté et
auquel il a donné Le prénom de marie geneviève d'après
Cette déclaration Que les témoins jean demars et marie
porchelle ont certifié Conforme a La verité et La
representation Qui ma été faite de Lenfant denommé
Jai redigé en vertus des pouvoirs Qui me sont delegues
Le present acte Que pierre bonneau pere de Lenfant
jean demars ont Signé avec moi marie porchelle
a declaré ne Savoir signer fait en la maison Commune
daubervilliers les jours mois et an ey dessus

jean Demars
pierre bonneau

jacque Zachavie Jeraguis officier publie

89 Aujourdhui Le dixsept frimaire Lan deuxieme de La republique francaise une et indivisible
Laquelle a quatre heures du Soir pardevant moi jacques Zachari
Jeraguis membre du Conseil yeneral de La Commune
daubervilliers departement de paris elu Le premier avril
dernier pour recevoir Les acte destinés à Constater La naissance
mariage et dicès des citoyens est Comparu en La
maison Commune daubervilliers pour Cet jours joseph paquet
marechal daubervilliers en Cette municipalité Lequel assisté
de jean pierre bonneau Labouveur agé de quarante an et
demarie yenevieve trouet agée de quarante huits an tous deux
Domicilié en Cette municipalité a declaré a moi jacques
Zachavie Jeraguis que marie nicole Leroy Son épouse en
legitime mariage est accouché a trois heures apres midy en
Son Logement dune enfant femelle quil ma présenté
et auquel il a donné Le prénom de marie yenevieve dapres
Cette declaration Que Les temoins ont certifié Conforme a La
verité et La representation qui ma été faite de Lenfant
denommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont delegues
Le present acte Que francois joseph paquet pere de Lenfant
a declaré ne savoir signé jean pierre bonneau qui a signé avec
moi genevieve trouet a declaré ne Savoir fait en La maison
Commune daubervilliers les jours mois an Sidessus

jean pierre bonneau
jacques Zachavie Jeraguis
officier publie

90 Aujourdhui Le vingt quatreeme jours du mois frimaire
Lan deux de La republique francaise une et indivisible
Proudhon a cinq heures du Soir pardevant moi jacques Zachavie
Jeraguis membre du Conseil yeneral de La Commune
daubervilliers departement de paris elu Le premier avril
dernier pour recevoir Les acte destines à Constater Les

Naissances mariage et décès des citoyens est Comparu
en La maison Commune daubervilliers gabriel gille
boudier Laboureur domicilié en Cette municipalité Lequel
assité de nicolas petit Laboureur âgée de trente Cinq
ans et de élisabeth auvry âgée de trente ans tous deux
Domicilié en Cette municipalité a declaré a moi
feragus Que genevieve guichard son épouse en Legi
time mariage est accouché hier a deux heures en
son Logement rue de paris dun enfant mâle quil
ma présenté et auquel il a donné Le prénom de
Nicolas fargeau Dapres Cette déclaration Que Les témoins
Nicolas petit et élisabeth auvry ont Certifié Conforme à La
vérité et La représentation qui ma été faite de Lenfant
dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont
Délégués Le présent acte que gabriel gille boudier pere
De Lenfant nicolas petit ont signé avec moi élisabeth
auvry a déclaré ne savoir signé fait en La maison
Commune daubervilliers Les jours mois an Sidessus
Nicolas petit Gabriel gille Boudier
Jacque Zachari feragus officier publie

92 Duval Toussaint Louis

Aujourdhui Le vingt septième jour du mois frimaire Lan
Deux de La republique francaise une et indivisible à Cinq
heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre
Du Conseil général de La Commune daubervilliers département
De paris élu Le premier avril dernier pour recevoir Les actes
Destinés a Constater La naissances mariage et décès des citoyens
est Comparu en La maison Commune pierre duval journalier
Domicilié en Cette municipalité Lequel assité de claude
toussaint Lery journalier âgée de vingt trois an et de Louise
Landry âgée de vingt deux an tous deux domicilié en Cette
municipalité a déclaré a moi feragus Que charlotte doub

Son épouse en Legitime mariage est accouchée quarante Cinquième
hier à quatre heures en son Logement rue du moutier
Dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donné
Le prénom de toussaint Louis dapres cette declaration que
Les témoins claude toussaint et Louise Landry ont certifié
Conforme a La vérité et La représentation qui ma été faite
De Lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui
me sont délégués Le présent actes que pierre duval pere
De Lenfant et ~~[illegible]~~ un témoins ont déclaré ne savoir signé
fait en La maison Commune daubervillier Les jour mois an
Sidessus claude toussaint Lery deux mot nul
Jacque Zachari feragus officier publie

93 Bonneau Elizabeth

Aujourdhui Le premier nivose Lan ~~[illegible]~~ second
de La republique francaise une et indivisible à quatre
heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre
Du Conseil général de La Commune daubervilliers département
De paris élu Le premier avril dernier pour recevoir Les actes
Destinés a Constater La naissances mariage et décès des citoyens
est Comparu en La maison Commune daubervilliers claude
Laurent bonneau Laboureur domicilié en Cette municipalité
Lequel assité de jean Louis hemet Laboureur âgée de quarante
an et de anne élisabeth bordier âgée de vingt un an tous deux
Domicilié en Cette municipalité a déclaré a moi feragus que
marie Laurence boudier son épouse en Legitime mariage est
accouché hier en son Logement rue du moutier dun enfant
mâle quil ma présenté et auquel il a donné Le prénom de
Laurent élisabeth Dapres Cette déclaration Que Les témoins jean Louis
hemet et anne élisabeth bordier ont certifié Conforme à La
vérité et La représentation qui ma été faite de Lenfant dénommé
jai redigé en vertus des pouvoirs qui me délégués Le présent actes
que claude Laurent bonneau pere de Lenfant jean Louis hemet

et anne elisabeth boudier ont Signé avec moi fait en la maison
Commune d'auberviliers Les jours mois an Ci dessus dens motoyen

Jean Louis Hennet — Anne Elisabeth Boudier
Claude Laurent Gouraud
Jacque Zacharie Jeragus officie publics

24 Aujourd'hui Le quatrième jours du mois nivos. Lan Second
Duchaussoy de La republique française une et indivisible à Six heures
Sparu Stade Leon du Soir pardevant moi jacques Zacharie Jeragus membre du
Conseil général de La Commune d'auberviliers departeme
de paris élu Le premier avril dernier pour recevoir Les actes des
tinés à Constater Les naissances mariage et déces des citoyens
Comparu en La maison Commune d'auberviliers marie felicité
Jourdoisson Sage femme domicilié en cette municipalité
Laquel assitée de charles nicolas goulet charon agée de
vingt Cinq an et de marie Claude hennet agée de vingt cinq a
tous deuse domicilié en cette municipalité a déclaré a mo
Jeragus que anne hélène duchaussoy fille agée de vingt a
est accouchée en Sa maison rue de moutier dun enfant fem
quelle ma présenté et auquel jai donné Le prénom de ma
madeleine déclara Cette déclaration que les témoins charles nicol
goulet et marie claude hennet ont certifié Conforme à La
vérité et La représentation qui ma été faite de Lenfan
dénoné jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegu
Le présent acte que marie felicité Jourdoisson Sage femm
charles nicolas goulet ont Signé avec moi marie claude hen
a déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune
d'auberviliers Les jour mois an Ci dessus

Charles Nicolas Goulet
Marie félicité Jourdoisson
Jacque Zacharie Jeragus officie publics

25 Aujourd'hui vingt cinquième jours du mois nivos Lan
mil Sept cent quatre vingt treize de La republique
Millivet Française une et indivisible avec heure après midi par devant
Louis Germain moy Jacque Zacharie Jeragus membre du Conseil general de la
Commune d'auberviliers departement de paris élu Le
premier officier Public pour recevoir Les actes destiné a constate
Les naissance Mariage et déces des citoyens et Comparue
en La maison Commune Dauberviliers germain Millivet
Concierge du moutier Dans Les Communs de La Courneuve
et Domicillié Dans Cette municipalité assisté du Citoyens
Louis gabriellé des aubri agée vingt un ans meunie au district
municipalité de franciade et rose engelique courtie domicilié dans La
de La Courneuve à déclarer a moy jacque Zacharie Jeragus que Cet enfant
2 Jeragus genevieve Clemence Cavon Son epouse en Legitime mariage
et accouché avon hier a cinq heures Du matin en Sa
maison rue Du Moutier dune enfant mâle quil ma
présenté auquel il a donné Le prénom de gabriel germain
Dapres Cette declaration germain millivet pere de Lenfants
et Louis gabriel des aubris et rose engelique courtie
ans certifie Conforme a La vérité et La représentation
que ma été faite de Lenfants denomme jai redigé
en vertus des pouvoir que me sont de Legues Le présente
acte que germain Milivet et Louis gabriel des aubri
et rose angelique courtie a signé avec moi fait
en La maison Commune Dauberviliers Le jour
mois ans Ci dessus

Louis Gabriel
Germain Millivet
Jacque Zacharie Jeragus officie publics

Aujourdhuit Le Seixieme jour Du mois nivos Lan
Mil Sept Cent quatrevingt treze Selon de La republi
que francaise et une indivisible a quatre heures
apres Midi par devant moi jacque Zacharie feragu
96 menbres du Conseil general de La Commune Daubervi
Rayé françois N. Fils ce N. Claude lliers des partement de paris elu Le premie avril
dernie pour relevoir Les actes destiné a constater
Les naissance mariage et desces des Citoyent et
Commparue en La maison Commune Daubervillie
nicolas Claud rayé La bourreure dans cette munici
palité rue du moutier Lequel assisté de bon françois cochon La
boureur âgé de trente six ans et de marie Louise grimpret âgé de
quarante une ans tous deux domicilié dans cette municipalité
a declaré a moi Jacques Zacharie feragus que marie agnés mezière
son epouse en Legitime mariage est accouché aujourdhui en son
Logement situé rue du moutier dun enfant mâle quil ma prése
nté et auquel il a donné le prenond de françois nicolas
Daprés cette declaration que Les temoins bon françois cochon
et marie Louise grimpret ont certifié conforme a la verité et
la représentations qui ma été faite de lenfant dénomé Jai
en vertu des pouvoirs qui me sont delegués le présent actes que
nicolas claude rayé pere de lenfant bon francois cochon ont
signé avec moi marie Louise grimpret a déclaré ne
savoir signé fait en La maison Commune d'aubervill
Les jour mois an si dessus

bon françois cochon
Nicolas Claude Rayé
Jacque Zachari feragus officier publie

97 Davin Madeleine Marie fille ce Claude

Aujourdhui Le dix septieme du mois nivos Lan deux
De La republique francaise une et indivisible à cinq
heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus
menbre du Conseil général de La Commune d'aubervill
département de paris élu Le premier avril dernier po

relevoir Les actes destinés à Constater Les quarante septieme
Naissances mariage et déces des Citoyens est Comparu en
La maison Commune claude davin volontaire domicilié
dans Cette municipalité Lequel assité de jacques Laurent
boudier Charon âgée de vingt sept an et de marie magdeleine
La tuille âgée de vingt cinq an tous deux domicilié en La
ville de paris rue des martyr section du mont blanc a décla
ré a moi feragus que marie Chaterine boudier son épouse
en Legitime mariage est accouchée hier à dix heures du soir
en son Logement rue égalité dun enfant femelle quil
ma présenté et auquel il a donné Le prénom de magdeleine
marie daprés Cette déclaration que Les témoins jacques Laurent
boudier et marie magdeleine La tuille ont certifié Confor
me à La verité et La représentation qui ma été faite de
lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoir qui me
sont délégués Le présent acte que claude davin pere de
lenfant et Les deux témoins ont signé avec moi fait en
La maison Commune d'aubervilliers Les jour mois an si dessus

Jacque Laurent Boudier mainieme de Lene Lathuille
Claude Davin jacque Zacharie feragus officier publie

98 Boudier Pierre ce Cuit

Aujourdhui Le dix septieme jour du mois nivos Lan second de La
republique francaise une et indivisible à six heures du soir parde
vant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de
La Commune d'aubervilliers département de paris élu Le premier
avril dernier pour relevoir Les actes destinés à Constater Les naissances
mariage et déces des Citoyens est Comparu en La maison Commune
Daubervilliers pierre christophe boudier journalier domicilié en Cette
municipalité Lequel assité de jean Sulpice vautrain Cordonnier âgée
de trentes sept an et Louis pierre Soudé marechal âgée de trentes sept
an tous deux domicilié en Cette municipalité a déclaré à moi feragus
que marie claude chouard son épouse en Legitime mariage est accou

chée le matin à quatre heures en son logement rue du mortier dun
enfant mâle quil ma présenté et auquel il à donné le prénom de
pierre dapres cette déclaration que les témoins jean sulpice vautrin
et louis pierre soudé ont certifié conforme à la vérité et la répre
sentation qui ma étée fait de lenfant dénommé jai rédigé en
vertus des pouvoirs qui me sont delégués le présent acte que pierre
christophe boudier pere de lenfant et les deux témoins ont signé
avec moi fait en la maison commune daubervilliers les jour
mois an sidessus pierre boudier jean sulpice vautrin
jacque zacharie feraguy officier publié

Aujourdhui le vingtuniéme jour du mois de nivos lan second de la
république francaise une et indivisible a deux heures apres midy
99 pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général
Landry de la commune daubervilliers département de paris élu le premier
avril dernier pour relevoir les actes destinés à constater les naissan
M. Marg.te mariage et décès des citoyens est comparu en la maison comm
fille de jacques jacques landry revendeur domicilié en cette municipalité lequel
assitée de nicolas landry revendeur agée de vingtneuf an et de
marguerite didier agée de soixante an tous deux domicilié en
cette municipalité à déclaré a moi jacques zacharie feragus
que nicole guizé son épouse en legitime mariage est accouchée
ce jourdhui à minuit en son logement rue du moutier dun enfant
femelle quil ma présenté et auquel il à donné le prénom de marie
marguerite dapres cette déclaration que les témoins nicolas landry et
marguerite didier ont certifié conforme à la vérité et la répre
sentation qui ma étée fait de lenfant dénommé jai rédigé
en vertus des pouvoir qui me sont delegués le présent acte que
nicolas landry pere de lenfant et les deux témoins ont déclaré
ne savoir signé fait en la maison commune daubervilliers les
jour mois an sidessus
jacque zacharie feraguy officier publié

Aujourdhui le vingtquatrieme jour du mois de nivose lan second de
la république francaise une et indivisible à quatre heures du soir
100 pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil géné
Boudier ral de la commune daubervilliers département de paris élu le
jean premier avril dernier pour relevoir les acte destinés à constater les
Marie naissances mariage et décès des citoyens est comparu en la maison
Genevieve commune simon robert boudier laboureur domicilié en cette mu
nicipalité lequel assité de jean baptiste boudier laboureur agée
de trente trois an et genevieve demars agée de vingt sept an tous
deux domicilié en cette municipalité à déclaré à moi jacques zacharie
feragus que marie claude demars son épouse en legitime mariage
est accouché ce matin à trois heures en son logement rue égalité

quarante huitieme

Aujourdhui le vingtroia pour du mois nivos lan
second de la république francaise et une indivisible a six
100 49 heures du soir par devant moy jacque zacharie feragus
Boudier menbres du conseil general de la commune daubervilliers
Marie département de paris élu le premier avril dernier pour
Genevieve relevoir les actes destiné à constatte les naissance mariage
et décès des citoyens et comparue en la maison commune
nicolas boudier journalier domicilié en cette municipalité le
quel assité de louis porchelle laboureur agée de quarante
sept an et de marie genevieve boudier agée de quarante an
tous deux domicilié en cette municipalité lequel nicolas bou
marie dier ma déclaré que genevieve boudier sa fille est accouchée
feraguy hier en son logement à neuf du matin dun enfant femelle
quil ma présenté et auquel jai donné le prénom de marie
genevieve dapres cette declaration que les témoins louis porchelle
marie genevieve boudier ont certifié conforme à la vérité et la
représentation qui ma étée fait de lenfant dénommé jai rédi
gé en vertus des pouvoirs qui me sont delégués le présent acte
que nicolas boudier grand pere de lenfant et les deux témoins
ont déclaré ne savoir signé fait en la maison commune
daubervilliers les jour mois an sidessus
jacque zacharie feraguy officier publié

Aujourdhui le vingtquatrieme jour du mois de nivose lan second de
104 la république francaise une et indivisible à quatre heures du soir
Boudier pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil géné
jean ral de la commune daubervilliers département de paris élu le
premier avril dernier pour relevoir les acte destinés à constater les
naissances mariage et décès des citoyens est comparu en la maison
commune simon robert boudier laboureur domicilié en cette mu
nicipalité lequel assité de jean baptiste boudier laboureur agée
de trente trois an et genevieve demars agée de vingt sept an tous
deux domicilié en cette municipalité à déclaré à moi jacques zacharie
feragus que marie claude demars son épouse en legitime mariage
est accouché ce matin à trois heures en son logement rue égalité

Du enfant male quil ma présenté et auquel il à donné le prén
de jean challier dapres cette déclaration que les témoins jean baptiste
boudier et genevieve demars ont certifié conforme à la verité et la
représentation qui ma été fait de lenfant dénommé jai redigé en ver
des pouvoir qui me sont délegués le présent acte que simon robert
boudier pere de lenfant à déclaré ne savoir signé jean baptiste bou
à signé genevieve demars a déclaré ne savoir signé fait en la maison
avec moi commune daubervillier les jour mois an si dessus
feraguy jean baptiste boudier jacque zachari feraguy off
publie

109 Au jourdhui le premier jour du mois pluviôs lan second de
la republique francaise une et indivisible à quatre heure du
soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Cons
Rayé honoré claude Sr de Mr général de la commune daubervillier département de paris ét
le premier avril dernier pour recevoir les acte destinés à const
les naissances mariage et décès des citoyens est comparu en
maison commune guilliaume michel rayé laboureur domicili
en cette municipalité lequel assité de honoré claude de ma
laboureur agé de trente deux ans et de marie catherine coque
agée de quarante huits an tous deux domicilié en cette munici
lité à déclaré à moi jacques zacharie feragus que marie mag
leine hardise son épouse en legitime mariage est accouchée au
rue égalité d'hué à minuit en son logement dun enfant male quil ma p
feraguy senté et auquel il à donné le prénom de honoré claude
dapres cette déclaration que les témoins honoré claude de
et marie catherine coqueret ont certifié conforme à la verité
et la representation qui ma été fait de lenfant denommé
jai rédigé en vertus des pouvoir qui me sont délegués le prés
acte que guilliaume michel rayé pere de lenfant à déclaré n
savoir signé les deux témoins ont signé avec moi fait en la
maison commune daubervilliers les jour mois an si dessus
honoré claude demars marie catherine coquer
jacque zacharie feraguy officier publie

Voyez la table à la fin du quarante neuvieme Supplement.

Premier

Le Present Registre Contenant quarante quatre
=Trieme feuillets Pour Servir de Suplement à Constater
les naissances qui auront lieu dans la
Commune de aubervillier, pendant la Seconde année
de la République française une et indivisible ont été
paraphé par moy P. fournier, v. P. du district de
franciade, Conformement à l'article deux du tire
deuxieme de la loy du vingt Septembre 1792.

Au Directoire du district de franciade Ce 22 nivose
l'an Second de la République française une et indivisible

P. fournier
v. presid.t

103 Aujourdhui le deuxieme jour du mois pluviose lan second de
republique francaise une et indivisible à deux heures apres m
pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil géné
de la Commune daubervilliers département de paris élu le premier
Porchel avril dernier pour recevoir les acte destinés à constater les naiss
antoine marie mariage et décès des citoyens est comparu en la maison comm
fils de jean jean porchelle labourer domicilié en cette municipalité lequ
assité de christophe antoine rousseaux labourer âgée de tre
quatre an et de cecile porchelle âgée de quarante six an tou
deux domicilié en cette municipalité à déclaré a moi jacqu
zacharie feragus que marie françoise leveau son épouse en
legitime mariage est accouché hier à trois heures apres midi
son logement rue chapon dun enfant mâle quil ma présenté et au
il a donné le prénom de antoine marie dapres cette déclaratio
que les témoins christophe antoine rousseaux ~~ont~~ et cecile po
chelle ont certifié conforme à la verité et la représentation
ma été faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des po
voirs qui me sont délegués le présent acte que jean porchelle p
de lenfant à déclaré ne savoir signé christophe antoine rou
seaux à signé avec moi cecile porchelle à déclaré ne sava
signé fait en la maison commune daubervilliers les jour ma
an sidessus christophe antoine rousseaus un mot nul
jacque zacharie féragus officier public

Aujourdhuit le quatrieme jour du mois pluviose lan second
de la republique francaise une et indivisible a quatre ho
apres midi par dessans jacque zacharie feragus menbres
du Conseil general de la Commune daubervilliers des p
104 tements de paris elue le premier dernier pour redigé
Marchand les actes destiné a constatte les naissance mariage
Pierre Louis et décès de citoyent et comparue en la maison
fils de Pierre Commune pierre Marchand journalier dans cette

Deuxieme

municipalité lequel assité de jean louis bouché com-
pagnon marichal agé de cinquante ans et marie porchel
agée de quarante huit ans femme de antoine de mars
la boureure dans cette municipalité a déclarée a moi jacque
zacharie feragus que denis hervée son epouse en legitime
mariage et accouché hier a huit heures du soir en son logement
rue du moutier dun enfant mâle quil ma presente et auquel
il a donné le prénom de pierre louis dapres cette dé-
claration que le temoin jean louis bouché et marie porchel
ont certifié conforme à la verité et la representation qui ma
été fait de lenfant de nommé jai redigé en vertu des pouvoir
qui me son des legues les presente actes que pierre marchand
pere de lenfant et le deux temoin ont des claré ne savoir
signé fait en la maison commune daubervilliers le jour
moia ans sidesus jacque zacharie feragus officier public

Aujourdhui le sixieme jour du mois pluvios lan second de
la republique francaise une et indivisible a onze heures du
105 matin pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du
Potron Conseil général de la commune daubervilliers département de
Louise paris élu le premier avril dernier pour recevoir les acte destinés
fraternité à constater les naissances mariage et décès des citoyens est
comparu en la maison commune jean potron charon domicilié
en cette municipalité lequel assité de vincent maturin
potron charon âgée de vingt huits an et louise frémain âgée
de cinquante sept an tous deux domicilié en cette municipalité
à déclaré a moi jacques zacharie feragus que marie louise
goulet son épouse en legitime mariage est accouché hier a
huit heures en son logement rue du moutier dun enfant femele
quil ma présenté et auquel il a donné le prenom de louise
fraternité dapres cette déclaration que les témoins vincent maturin

potron et Louise fremain ont certifié Conforme à La verité
La représentation qui m'a été faite de L'enfant dénommé jai
digé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent a
que jean potron pere de L'enfant et vinlent maturin potr
ont Signé avec moi et Louise fremain a déclaré ne savo
Signé fait en La maison Commune d'auberviliers Les jour m
an Sidessus Jean Mathurin Potron

Vinsant Mathurin potron

jacque Zachari feragus officier publ

Aujourd'hui Le Sixieme jour Du mois plusios An
Second de La républiques françaises une et indivisible
a Six heures Du Soir par devant Moy jacque Zacha
feragus Membre Du Conseil general de La Commune
Dau bervilliers des parteinents de paris elu Le premi
avril dernie pour redigé Les actes destiné a Cons
tatte Les naisonce Mariage et Des ces des Citoyens
Son Comparue en La Maison Commune Dau
bervilliers pieve Cousin journalie Dans Cette
Municipalité assité de henri houdé agé de
quarante te um ans fouvelieje Dans Cette Muni
Cipalité et de anne annastasi Cousin agé de
Vint quatre ans fille de jacque Cousin Marais d
Dans Cette Municipalité rue du Moutié a des
Clarié a moj jacque Zachari feragus que anne
Double son epouse en Legitime Mariage et
a Couchié hier en son Logement rue neuve de La
Nouvelle frane dun anfant fumél quel Ma
presenté au quel il à donné Le prenon de
annastasi égalité apres apres Cette declaratio

Fille Desrotte
J2 f
106
Cousin Anastasie Egalité

que Le témoint henri houdé et anne annastasi voisine
Cousin ont certifié Conforme a La Verité et La represeatation
qui Ma été fait de Lan fante des nomme Il jai
redigé en Vertu des pou Voir qui mé Son des Leques
Les presente actes que pieve Cousin pere de Lanfante
a des Clavie ne Savoir Signer et henri houdé a Signé avec
moj et anne annastasi a declarié ne Savoir Signe fait
au La Maison Commune Dau bervilliers Le jour mois ans
Si Dessus houdé jacque Zachari feragus officier pub

Aujourd'hui Le vingtieme jour du mois plusios An
Second de La republique française une et indivisible
à une heures apres midy pardevant moi jacques zacharie
feragus membre du Conseil général de La Commune d'au
bervilliers département de paris élu Le premier avril dernie
Menusier pour recevoir Les actes destinés à Constater Les naissances
anne mariages et décès des citoyens ont Comparu en La maison
Egalité Comune michet menusier Cordonnier domicilié en Cette mu
nicipalité Lequel assite de henry houdet âgée de quarante
une an Bourlier domicilié en Cette municipalité et de anne
neuveu âgée de trentes Sept ans domicilié en La municipalité
De La Courneuve a déclaré à moi jacques zacharie fera
gus que françoise bouttenot Son épouse en Legitime
mariage est allouchée hier à neuf heures en Son Loge
ment rue du moutier dun enfant femelle quil ma pré
Senté et auquel il a donné Le prénom de anne franç.
Egalité dquels Cette déclaration que Les témoins henry houd
et anne neuveu ont certifié Conforme à La vérité et La
représentation qui m'a été faite de Lenfant dénommé
jai rédigé en vertus des pouvoir qui me sont délegués Le
présent acte que michet menusier pere de Lenfant
et henry houdet ont Signé avec moi anne neuveu a dé

clare ne savoir signé fait en la maison commune d'au
bervilliers les jour mois an s.dessus

Nbrousseau Zb Roude

jacque Zacharie Feraguy officier publie

L'an Second de la republique francaise une et indivisible à quatre
heures du soir pardevant moi jacques zacharie feraguy membre d
Conseil général de la commune d'aubervilliers département d
paris élu le premier avril dernier pour recevoir les acte destin
à constater les naissances mariage et déces des citoyens est c
paru en la maison commune nicolas rousseau laboureur
domicilié en cette municipalité lequel assisté de antoine tro
laboureur âgée de trentes quatre ans de marie françoise leve
âgée de quarante un an tous deux domicilié en cette municipa
a déclaré à moi jacques zacharie feraguy que marie jeanne ph
saint son épouse en legitime mariage est accouchée hier à
heures en son logement rue du moutier dun enfant femelle quil
mà présenté et auquel il a donné le prénom de marie jeann
dapres cette déclaration que les témoins antoine trouet et mari
françois leveau ont certifié conforme à la verité et la représent
quima été faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des
pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que nicolas r
seaux pere de lenfant et marie françoise leveau ont déclar
ne savoir signé antoine trouet à signé avec moi fait en l
maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus

antoine trouet Jacque Zacharie feraguy officier
public

L'an deuxieme jourdhui le vingt huitieme jour du mois pluvios
de la republique francaise une et indivisible à onze heures
du matin pardevant moi jacques zacharie feraguy membre
du Conseil général de la Commune d'aubervilliers déparle
ment de paris élu le premier avril dernier pour relevoir

108
&
Rousseau
Marie Jeanne

Les actes destinés à Constater les naissances quatrieme
mariage et déces des ci
toyens est Comparu
nicolas en la maison Commune paul bonneaux laboureur
feraguy domicilié en cette muni
cipalité lequel assisté de
109 claude laurent bonneaux laboureur âgée de trentes un an
Bonneaux et de marie anne boudier âgée de cinquante neuf ans tous
Marie deux domiciliés en cette municipalité à déclaré à moi jacques
Elisabeth zacharie feraguy que anne élisabeth bordier son epouse en lé
gitime mariage est accouché hier en son logement rue de
flandre dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a
donné le prénom de marie élisabeth dapres cette déclaration
que les témoins claude laurent bonneaux et marie anne boudier
ont certifié conforme à la verité et la représentation qui ma
été faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs
nicolas qui me sont délegués le présent acte que paul bonneaux
feraguy pere de lenfant et les deux témoins ont signé avec moi fait en
la maison Commune daubervilliers les jour mois an ci dessus

ici
o claude laurent bonneaux Marie Anne Boud
er nicola Paul Bonneau Jacque Zacharie feraguy officier
public

L'an deuxieme jourdhui le vingt neufieme jour du mois pluvios l'an selon
de la republique francaise une et indivisible à six heures
du soir pardevant moi jacques zacharie feraguy membre
du Conseil général de la Commune d'aubervilliers dépar
tement de paris élu le premier avril dernier pour re
cevoir les actes destinés à Constater la naissance mari
age et déces des citoyens est comparu en la maison Com
mune jean boudier journalier domicilié dans cette muni
cipalité lequel assisté de george trouet laboureur âgé de
trentes sept ans et de denise demars âgée de quarante cinq a
tous deux domiciliés dans cette municipalité à déclaré a moi
jacques zacharie feraguy que marie Laurence poison son
épouse en legitime mariage est accouché hier à cinq heures

110
Boudier
Jean Antoine
fils de jean

du soir en son logement rue de paris dun enfant mâle quil m
présenté et auquel il à donné le prénom de jean antoine dapres
déclaration des témoins george trouet et denise demars ont certifié
conforme à la vérité et la réprésentation qui m'a étée faite de
lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
délegués le présent acte que jean boudier pere de lenfant
signé les deux témoins ont déclaré ne savoir signé fait
en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an
cidessus Jean boudier Jacque Zacharie feragus officie
publie

111 Aujourdhui le sixieme jour du mois ventos lan second de
la republique francaise une et indivisible à dix heures du matin
pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général
de la commune ~~jean doublet journalier domicilié en cette municip~~
Doublet département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les
Jean Baptiste actes destinés à constater la naissance mariage et décès des citoyens
fils de Jean est comparu en la maison commune jean doublet journalier domi
cilié en cette municipalité lequel assité de paul hauteaux âgé
de trentes sept ans laboureur et de marie sophie bonnissant
femme de toussaint mezière tous deux domicilié en cette municipa
à déclaré à moi feragus que marie bonneau son épouse en legitime
mariage est accouché hier en son logement dun enfant mâle
quil m'a présenté et auquel il à donné le prénom de jean batisse
dapres la déclaration des témoins paul hauteaux et marie sophie
bonnissant ont certifié conforme à la vérité et la réprésentation
qui m'a étée faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des
pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que jean doublet
pere de lenfant à déclaré ne savoir signé les deux témoins
ont signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour
mois an sidessus Paul hauteau sophie Bonnissant
six mot rayé nul Jacque Zacharie feragus officie publie

Cinquieme

Aujourdhui le septieme jour du mois ventos lan second
de la republique francaise une et indivisible à dix
heures du matin pardevant moi jacques zacharie feragus
menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers
112 département de paris élu le premier avril dernier pour recevoir
Trouet les actes destinés à constater la naissance mariage et décès des citoyens
Jean Georges est comparu en la maison commune george trouet laboureur domi
fils de George cilié dans cette municipalité lequel assité de jean hardix ma
réchal âgé de quarante neuf an et de eugene leboul âgée de vingt
trois an tous deux domicilié dans cette municipalité à déclaré à moi
feragus que marie rose leboul son épouse en legitime mariage est
accouché hier en son logement rue de paris dun enfant mâle quil
m'a présenté et auquel il à donné le prénom de jean george dapres
cette déclaration que les témoins jean hardix et eugene leboul ont
certifié conforme à la vérité et la réprésentation qui m'a étée faite
de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont dé
légués le présent acte que george trouet pere de lenfant et eugene
leboul ont déclaré ne savoir signé jean hardix à signé avec moi fait
en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an sidessus
jean hardy Jacque Zacharie feragus officie publie

Aujourdhui le seixieme jour du mois ventos lan second
de la republique francaise une et indivisible à quatre heures
du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du
conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris
113 élu le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés à constater
Gendarme la naissance mariage et décès des citoyens est comparu en la
Marie Cath maison commune claude gendarme laboureur domicilié en
cette municipalité lequel assité de jean victor cheneviere
laboureur âgée de trentes cinq an et de marie louise houasse
âgée de quarante six an tous deux domicilié dans cette muni
cipalité à déclaré à moi feragus que victoire houasse son
épouse en legitime mariage est accouché hier à neuf heure
en son logement rue neuve dun enfant femelle quil m'a
présenté et auquel il à donné le prénom de marie catherine

Dapres La déclaration des témoins jean victor chenevière et marie Louise houasse ont certifié conforme à La verité et La répresentation qui m'a étée faite de Lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués Le présent acte

+ claude que ~~[illegible]~~ + gendarme pere de Lenfant et marie Louise houasse

feraguss ont declaré ne savoir signé un témoins à signé fait en La maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus

jean vitor chenvier un mot rayé nul

jacque Zacharie feraguss officie public

Aujourdhui Le vingtsieme jour du mois ventos Lan second de La republique francaise une et indivisible à trois heures du soir pardevant

114 moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de La commune d'aubervilliers département de paris élu Le premier avril

Cousin jacques Cristophe fils de jacques

dernier pour recevoir les actes destinés à constater La naissance mariage et décès des citoyens est comparu en La maison commune jacques cousin boucher domicilié en cette municipalité Lequel assité de jean christophe coq journalier âgée de quarante trois an et de anne à Léxandrine Le maire âgé de trentes deux an tous deux domicilié dans cette municipalité à déclaré à moi jacques zacharie feragus que marie anne marin son épouse en Legitime mariage est accouchée hier à dix heures du soir en son logement rue égalité dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il à donné Le prénom de jacques christophe dapres cette déclaration que les témoins jean christophe coq et anne alexandrine ont certifié conforme à La vérité et Le représentation qui m'a étée fait de Lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués Le présent acte que jacques cousin pere de Lenfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé et un témoins à signé avec moi fait en La maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus

anne alexandrine le maire

jacque Zacharie feraguss officie public

Aujourdhui Le trente lutième jour du sixieme moia ventose Lan second de La republique francaise une et indivisible a six heures du soir par devant moy jacques Zacharie feragus membres du conseil

118 general de La commune d'aubervilliers des partement de paris élu Le premie avril dernie pour recevoir les

Thibault union désiré

actes destiné a constatté les naisance mariages et décès des citoyenté son comparue en La maison d'aubervilliers franlois claud Louis thibault orlogé dans cette municipalité Lequel assité de jean Remi josephe de Lehél agé de trente quatre ans taillieur habité et maire de cette municipalité et de marie Michelle bouché agée de trente ans journalier dans cette municipalité a déclaré a moi jacque Zacharie feragus que marie magdelaine bouché son epouse en Legitime mariages et acouché hier au soir en son logemente rue de paris dun anfant fumelle quil ma presénte et auquel il a donné Le prénom de union +

+ désiré feraguss

Dapres cette desclaration que les témoin jean remi josephe de Léchel et marie Michelle bouché ont certifié conformé a La verité et La representasion qui ma été faite de Lanfante des nommé j'ai rédigé en vertu des pouvoir qui me sont delégues les presente actes que franlois claude Louis thibault pere de Lanfante et jean remi josephe de Lehel a signé avec moy et marie Michelle bouché a declarée ne savoir signé. fait en La maison commune d'aubervillie Le jours moia ans si dessus

jacque Zacharie feraguss officie public Delchel thibault

Aujourdhui Le troieme jour du mois germinal Lan second de

116 La ~~second~~ republique francaise une et indivisible a huits heures

hemet Denis Germain fils de N.an

du matin pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de La commune d'aubervilliers departement de paris élu Le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés à constater La naissances mariage et décès des citoyens est comparu en La maison commune nicolas hemet cultivateur domicilié dans cette

municipalité lequel assité de jean baptiste germain gaut thai
Dabist âgée de vingt six an et de denise marguerite bonneau âgée
De quarante deux an tous deux domicilié dans cette municipalité à
Déclaré à moi jacques zacharie feragus que michel hebert son
épouse en légitime mariage est accouchée hier à deux heures en
son logement rue de paris dun enfant mâle quil mâ présenté et auq
il à donné le prénom de denis germain — dapres cette déclaration que
témoins ont certifié conforme à la verité et la représentation qui mâ
étée faite de lenfant dénommé jâi rédigé en vertus des pouvoirs qui me
sont délégués le présent acte que nicolas hemet pere de lenfant
et les deux témoins ont déclaré ne savoir signé fait en la mai
commune daubervilliers les jour mois an si dessus

Jacque Zacharie feragus officie publie

Aujourdhui le cinquieme jour du mois germinal lan second de la
republique francaise une et indivisible + pardevant moi jacques zach
rie feragus menbre du conseil général de la commune daubervilliers
Departement de paris élu le premier avril dernier pour recevoir les a
destinés à constater la naissances mariage et décès des citoyens est
comparu en la maison commune marie felicité fourdroisson sage
femme domicilié en cette municipalité laquel assité de charles olivi
volontaire âgée de vingt trois an et de michelle auvry âgée de cinquante
an tous deux domicilié en cette municipalité à déclaré a moi feragus que
geneviève bonot fille de jean francois bonot et de chaterine auvry
est accouché hier en son logement dun enfant mâle quil mâ présen
et auquel je lui ai donné le prénom de antoine marat dapres cette
déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme à la verité
et la représentation qui mâ étée faite de lenfant dénommé jâi rédi
en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que la sage
femme à signé les deux témoins ont déclaré ne savoir signé fait en
la maison commune daubervilliers les jour mois an si dessus

Mr fourdoisson Jacque Zacharie feragus officie publie

+ à huits heures du matin
feragus
197
Antoine Marat
fils de Geneviève Bonneau

Septieme

Aujourdhui le septieme jour du mois germinal
lan second de la republique francaise une et
indivisible a huit heures du matin pardevant moi jacques
zacharie feragus, menbre du conseil général de la commune
daubervilliers département de paris élu le premier avril dernier pour
recevoir les actes destinés à constater la naissance mariage et
décès des citoyens est comparu en la maison commune honoré
gilles loiselet journalier domicilié en cette municipalité lequel
assité de jean sulpice vautrain cordonnier âgée de trente sept ans
et de michelle faubin âgée de cinquante six ans tous deux domi
cilié dans cette municipalité à déclaré à moi feragus que elisabeth
bonneau son épouse en légitime mariage est accouchée hier a onze
heures en son logement dun enfant femèle quil mâ présenté et
auquel il à donné le prénom de theres alexandrine dapres cette déclaration
que les témoins si dessus ont certifié conforme à la verité et la repré
sentation qui mâ étée faite de lenfant dénommé jâi rédigé en
vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que honoré
gilles loiselet pere de lenfant et un témoins ont signé avec moi
fait en la maison commune daubervilliers les jour mois an si dessus
honoré gilles loiselet Jacque Zacharie feragus officie publie
Vautrin

+ dine feragus

168
Loiselet
Therese Alexandrine

aujourdhui le treizieme jour du mois germinal lan second de
la republique francaise une et indivisible à sept heures du
soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil
général de la commune daubervilliers département de paris élu
le premier avril dernier pour recevoir les actes destinés a constater
la naissance mariage et décès des citoyens est comparu en la
maison commune marie felicité fourdroisson sage femme domicilié
dans cette municipalité laquel assité de jacques louis lezier
laboureur âgée de trente [illegible] et de joseph cheveaux âgée de
trente trois an tous deux domicilié en cette municipalité à déclaré
à moi jacques zacharie feragus que marguerite geneviève
demars fille de feu paul demars et de catherine rayé ses
peres et mere domicilié en cette municipalité est accouchée
aujourdhui chez sa mere dun enfant femèlle quel mâ

179
Marie Margte
fille de Mre Gme Demars

présenté et auquel jai donné Le prénom de marie marguerite d
Cette declaration que Les temoins ont certifié conforme à La
verité et La représentation qui má été faite de Lenfant d
nommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegu
Le présent acte que La declarante et Les temoins ont Sig
avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers Le
jour mois an Sidessus JLLelier M jouault
M Sfourdois on Jacque Zacharie feraguss officier publics

Aujourdhui Le quatorzeme jour du mois germinal Lan Second
De La republique francaise une et indivisible à deuse heures
après midy pardevant moi jacques zacharie feraguss membre
1791 Du Conseil general de La Commune d'auberviliers departem
De paris élu Le premier avril dernier pour relcvoir Les actes
Nayé Marie Destinés à Constater La naissanle mariage et délés des Citoyens
Catherine ont Comparu en La maison Commune rémond rayé Cultivate
Domicilié en Cette municipalité lequel assité de paul hard
Cultivateur âgeé de trentes Cinq ans et de catherine dudre
âgeé de trentes Cinq ans tous deux domicilié en Cette municipalité à
Déclaré à moi feraguss que Laurenle legendre Son épouse
en Legitime mariage ert aCouchée aujourdhui en Son Log
ment rue égalité dun enfant femelle quil má présenté et
auquel il á donné Le prénom de marie Catherine dapres Cette
Declaration que les temoins Sidessus ont certifié Conforme à
La verité et La représentation qui má été faite de Lenfant
Dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont dé
gués Le présent acte que Le pere de Lenfant et un temoin
ont declaré ne Savoir Signé Lautre temoins á Signé
avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers
Les jour mois an Sidessus PAUlbrecht

RR

Jacque Zacharie feraguss officier
publie

Huitieme

aujourdhui Le dix Septieme jour du mois germinal
Lan Second de La republique francaise une et
indivisible à Six heures du Soir pardevant moi jacques
Zacharie feraguss membre du Conseil général de La Commune
Dauberviliers département de paris élu ~~le premier~~ pour relcvoir les
1791 actes destines à Constater La naissanle mariage et délés des citoyens
Grimprel ert Comparu en La maison Commune antoine Lucien grimprel
Denis Marat journalier domicilié dans Cette municipalité lequel assité de denis
fils d'antoine David marchand de vin âgeé de trentes quatre ans et de marguente
Lucien La marche âgeé de vingt quatre ans tous deux domicilié dans Cette
municipalité à déclaré a moi feraguss que magdeleine La marche Son épouse en Legitime mariage ert aCouché aujourdhui en Son Logement dun enfant mále quil má présenté et auquel il á donné Le prénom de denis marat dapres Cette declaration que les temoins Sidessus ont certifié Conforme á La verité et La représentation qui má été fait de Lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui mé Sont délegués Le present acte Le pere de Lenfant à Signé Les deuse temoins ont déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune d'auberviliers les jour mois an Sidessus un mot rayé nul Antoine Lucian Grimprel
Jacque Zacharie feraguss officier publie

Aujourdhui Le dixneuvieme jour du mois germinal Lan Second de
La republique francaise une et indivisible à huits heures du matin
pardevant moi jacques zacharie feraguss membre du Conseil géné
1791 ral de La Commune d'auberviliers departement de paris élu pour
Dudret ve Cevoir Les actes destinés à Constater La naissanles mariage et délés
Louis gilles des Citoyens ert Comparu en La maison Commune gilles dudret
fils de Gilles Cultivateur domicilié dans Cette municipalité Lequel assité de Louis
Legendre Cultivateur âgeé de trentes Sept ans et de catherine dedret
âgeé de trentes Cinq ans tous deuse domicilié dans Cette municipalité
á déclaré á moi feraguss que marie Louise grimprel Son épouse en
Legitime mariage ert aCouchée hier en Son Logement dun enfant
mále quil má présenté et auquel il a donné Le prénom de Louis
gilles dapres Cette déclaration que les temoins Sidessus ont Certifié
Conforme à La verité et La représentation qui má été faite de
Lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegué

Le présent acte que le pere de lenfant et les temoins ont déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus Jacque Zacharie feragus officier publié

123
Poisson
Cecile

Aujourdhui le vingt deuxieme jour du mois germinal lan second de la republique francaise une et indivisible à une heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance mariage et déces des citoyens est comparu en la maison commune adrien poison cultivateur domicilié en cette municipalité lequel assité de antoine poison cultivateur âgée de cinquante six anset de Nicolas francois poison cultivateur âgée de soixante cinq ans tous deux domicilie en cette municipalité à déclaré à moi feragus que marie cécile poison son épouse en legitime mariage est accouché aujourdhui à trois heures du matin en son logement dun enfant femelle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de cécile d'apres cette declaration que les temoins ont certifie conforme à la verité et la représentation qui m'a été fait de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que le pere de lenfant a déclaré ne savoir signé les deux temoins ont déclaré ~~[illegible]~~ signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus NE POISSON
Antoine Poisson jacque Zacharie feragus officier publié

Aujourdhui le deuxieme jour du mois floreal lan second de la republique francaise une et indivisible a une heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance mariage et

124
Bordier
Pierre Nor
fils de Jean Nor
décédé

neufvieme

Déces des citoyens est comparue en la maison commune jean nicolas bordier cultivateur dans cette municipalité lequels assité de louis pierre bordier cultivateur âgée de vingt deux an et de marie anne portefin âgée de vingt cinq an tous deux domicilie en cette municipalité à declaré a moi feragus que marie louise oyon son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son logement dun enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de pierre nicolas d'apres cette déclaration que les temoins si dessus ont certifie conforme à la verité et la représentation qui m'a été fait de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que jean nicolas bordier pere de lenfant et les deux temoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus Jean Nicolas Bordier Louis Pierre Bordier
M. a. porte fin jacque Zacharie feragus officier publié

125
Trouet
Marie Catherine

Aujourdhui le cinquieme jour du mois floreal lan second de la republique francaise une et indivisible a huit heures du matin pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervillier département de paris élu le premier avril de lanné mil sept cent quatre vingt treize pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et déces des citoyens est comparue en la maison commune antoine trouet cultivateur domicilié dans cette commune lequel assité de jean baptiste hemet âgée de quarante ans cultivateur et de francoise bonneau âgée de quarante huit ans tous deux domicilie dans cette commune a déclaré a moi feragus que marie marguerite hemet son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son logement dun enfant femelle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de marie catherine d'apres cette déclaration que les temoins si dessus ont certifie conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que le pere de lenfant a signé les deux temoins ont déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus
J Z feragus officier publié Attrouet

égalité
feragus

Aujourdhui Le cinquieme jour du mois floreal Lan Second de La re-
publique francaise une et indivisible a huits heures du matin par de-
vant moi jacques zacharie feraguis membre du Conseil général de
126 La Commune d'aubervilliers departement de paris elu Le premier an
Lan mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les
actes destinés a Constater La naissance mariage et décès des Citoyens
Bouché est Comparu en La maison Commune piere bouché journalier
Pierre Brutus fils de Pierre Domicilié dans Cette Commune Lequel assité de jacques Cousin
Cultivateur âgée de trentes quatre ans et de Louise bouché âgée de
trentes deux ans tous deux domicilié dans Cette Commune a déclaré
a moi feraguis que marie anne Cousin Son épouse en Legitime
mariage est accouché hier en Son Logement dun enfant mâle
quil ma présenté et auquel il a donné Le prénom de pierre brutus
Dapres Cette déclaration que les témoins Ci dessus ont certifié Con for-
me a La verité et La représentation qui ma été fait de Lenfant
dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués
Le présent acte que Le pere de Lenfant et les témoins ont
Déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune dauber-
villiers Les jour mois an Ci dessus jacque Zacharie feraguis
officier public

Au jourdhui Le vingtieme jour Du mois floreal Lan Second
127 De La republique francaine une et indivisible a huit heures
Du Soir par Devant moi jacque Zacharie feraguis membre
Mazier Du Conseil Général de La Commune Daubervilliers des partemens
françois Prudence de paris elu Le premier avril Lan Second de La republique
fr du caise Vieux Stil pour recevoir Les actes destiné a Constater
La naissance Mariage et decès des Citoyens et Comparue en La
Maison Commune françois Claude Mazier marchand boucher
Dans Cette Commune Lequel assisté de alexi martin
marchand foirin Domicilié Dans Cette Commune
agée de trente trois ans Marie Magdelaine rogier
âgée de trente Cinq ans Domiciliée a St Leu la vereine

des partemens Seine et Loire Dixieme 118
a declaré a moi feraguis que françoise auger
Son epouse en Legitime mariage et a Couché hier
a trois Du matin dun enfant femelle quil ma
presente auquel il a donné Le prénom de françoise
prudence Dapres Cette déclaration que Les témoins Ci dessus
ont Certifié Conforme a La Verité et La representation
qui ma été fait de Lenfant dénommé jai redigé en Verta
des pouvoir qui me Sont delegués Le present acte que Le
pere de Lenfant et Le témoins ont Signé avec moi
fait en La Maison Commune Daubervilliers Le jour mois ans
Ci dessus - Marie Madeleine Rogier
jacque Zacharie feraguis officier public martin

Francois Mazier

Aujourdhui Le quatrieme jour du mois prereal Lan Second de La
republique francaise une et indivisible a dix heures du matin pardevant
moi jacques zacharie feraguis membre du Conseil général de La Commune
126 D'aubervilliers departement de paris elu Le premier avril Lan mil Sept
Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir Les actes destinés a
Lezier Constater La naissance mariage et décès des Citoyens est Comparue
dans La maison Commune jacques Louis Lezier Cultivateur domicilié
Marie Joseph dans Cette Commune Lequel assité de jacques meziere Cultivateur
fille âgée de trentes deux ans et de marie joseph demars âgée de trentes ans tous
Deux domiciliés dans Cette Commune a déclaré a moi feraguis que marie
therese demars Son épouse en Legitime mariage est accouché hier
en Son Logement dun enfant femelle quil ma présenté et auquel
il a donné Le prénom de marie joseph dapres Cette déclaration que
Les temoins Ci dessus ont certifié Conforme a La vérité et La repré-
Sentation qui ma été faite de Lenfant dénommé jai redigé en vertus
Des pouvoirs qui me Sont delegués Le présent acte que jacques Louis
Lezier et Les deux temoins ont Signé avec moi fait en La maison
Commune daubervilliers Les jour mois an Ci dessus -
Marie joseph demars jacques meziere
J L Lezier
jacque Zacharie feraguis officier public

129 Aujourdhui le cinquieme jour du mois prereal lan second de la
republique francaise une et indivisible a deux heures apres midy
pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil genera
de la commune daubervilliers departement de paris elu le premier avr
lan mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les
Demars actes destines a constater la naissance mariage et deces des citoyens est
Georges comparue en la maison commune etienne demars cultivateur domicilie
Etienne dans cette commune lequel assité de george boudier cultivateur agé
de cinquante sept ans et de marie anne porchelle agée de cinquante
quatre an tous deux domicilie dans cette commune a declaré a moi fera
gus que marie genevieve boudier son epouse en legitime mariage a
accouchée hier en son logement dun enfant male quil ma presen
et auquel il a donné le prenom de george etienne dapres cette
declaration que les temoins si dessus ont certifie conforme a la verité
et la representation qui ma etee faite de lenfant denommé jai redigé
en vertus des pouvoirs qui me sont delegues le present acte que
etienne demars pere de lenfant et un temoins ont signé lautre a
declaré ne savoir signé fait en la maison commune daubervilliers
les jour mois an cidessus

George Boudier Etienne Demars
Jacque Zachari feragus officie publie — — — —

130 Aujourdhui le huitieme jour du mois prereal lan second de la repu
blique francaise une indivisible a six heures du soir par devant
hardy moi jacque zacharie feragus nembre du conseil general de la commune
maire cath. daubervilliers departement de paris elu le premier avril lan mil sept
cens quatrevingt treize vieux stil pour recevoir les actes destiné a constater
la naissance mariage et deces des citoyens et comparue en la maison
commune paulhardy cultivateur domicilié dans cette commune lequel
assité de christophe hardy agée de trente huit ans labourreure dans
cette commune et marie catherine legendre agée de quarante cinq ans domicilié
feragus dans cette commune a declaré a moi feragus que la louis legendre
son epouse en legitime mariage et a couché a six heures du matin
en son logement dun anfant fumel quil ma presente auquel il
a donné le prenom de marie catherine dapres cette declaration
que le temoin sidesus ont certifié conforme a la verite et la
representation qui ma ete fait de lanfant denommé je redige

en vertu des pouvoir qui meu sont delegues le presante onzieme
actes que paul hardy pere de lanfant et christophe
hardy a signé

paulhardy Chardy fils

jacque Zacharie feragus officie publie . . .

131 Aujourdhui le quinzieme jour du mois prairial lan second
de la republique francaise une indivisible a trois heures
apres midi par devant moi jean remy joseph de lebel
Petit anne maire de cette commune faisan les fonesion de lofficie
Victoire sophie publié et comparue en la maison commune nicolat petit
la bourreure dans cette commune assité de jacque zacharie
feragus agée de quarante sept ans serrurie dans cette
Marie commune et de victoire bordier agé de trente deux ans
femme de charles mezier la bourreur dans cette commun
feragus a declaré a moi de lebel que marie anne hardy son epouse
en legitime mariage et a couché hier a neuf heures du
matin en son logement dun anfant fumel quil ma
presente auquel il a donné le prenom de anne victoire sophie
dapres cette declaration que le temoins si dessus ont certifiée
conforme a la verité et la representation qui ma été faite
de lenfant denommé jai redige en vertu des pouvoire qui
me sont delegués le presente actes que nicolat petit pere
de lenfant a signé avec nous a lexception de marie victoire
bordier qui a declaré ne savoir signé, fait en la maison
commune le jour et an que dessus

nicolas petit jacque zacharie
feragus

Delebel maire

132 Aujourdhui le dixneuvieme jour du mois prereal lan second
de la republique francaise une et indivisible a deux heures
apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du con
seil general de la commune daubervilliers departement de paris
elu le premier avril lan mil sept cent quatrevingt treize vieux

Fontaine
Guillaume
Michel

Stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance ma
riage et décès des citoyens est comparu en la maison commune
guiliaume fontaine maréchal domicilié dans cette commune
lequel assité de claude augustin fontaine maréchal âgé de trente
ans et de marie reine meziere âgée de vingt quatre ans tous deux do
micilié dans cette municipalité a declaré a moi feragus que
marie michelle le maître son épouse en legitime mariage est
accouchée hier a neuf heures du soir en son logement dun enfant
mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de guilia
me michelle dapres cette déclaration que les témoins ci dessus ont certif
conforme a la verité et la représentation qui m'a été fait de
lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
délegués le présent acte que guiliaume fontaine pere de lenfant
et un témoins ont signé avec moi ~~fait~~ claude augustin fontaine
a déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'au
bervilliers les jour mois an ci dessus M r meziere
guillaume fontaine un mot rayé nul

Jacque Zacharie feragus officie publie

133

Aujourdhui le troisieme jour du mois messidor l'an second de la
République française une indivisible a quatre heures du soir pardev
ant moi Jacques Zacharie feragus membre du conseil général de la com
mune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril
mille sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes
destinés a constater la naissances mariage et décès des citoyens est compa
rue en la maison commune Louis haube journalier domicilié dans
cette municipalité lequels assisté de Jean haube journalier âgé
de vingt sept ans domicilié a paris section du nord et de catherine
lievre âgé de vingt sept ans domicilié dans cette commune a
déclaré a moi Jacques Zacharie feragus que magdeleine lieve
son épouse en legitime mariage et accouché hiéré a six heure
en son logement dun enfant femelle quil m'a présenté et au
quel il a donné le prénons de marie catherine dapres cette

haube
Marie Cath.

116

Déclaration que les témoins ci dessus ont certifié conforme
a la verité et la représentation qui m'a été faite de lenfant denommé
j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Louis
haube pere de lenfant et les deux témoins ont déclaré ne savoir
signer fait en la maison commune d'aubervilliers les jours mois an
que dessus jacque Zacharie feragus officie publie —

31

134

Aujourdhui le vingt et unenieme jour du mois messidor l'an second
de la republique francaise une et indivisible a six heures du
soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil
général de la commune d'aubervilliers departement de paris élu
le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile
pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage
et décès des citoyens est comparus en la maison commune
jean bonnisant journalier domicilié en cette commune lequel
assité de jacques cousin boucher âgé de trente cinq ans
et de marguerite + ~~[illegible]~~ âgée de cinquante deux ans tous deux
domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que marie
Louise cousin son épouse en legitime mariage est accouchée
hier a sept heures du soir en son logement dun enfant mâle
quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de jean
marat dapres cette déclaration que les témoins ci dessus ont
certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été
faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui
me sont délegués le présent acte que jean bonnisant pere
de lenfant et un témoins ont signé avec moi lautre témoin
a déclaré ne savoir signé fait en la maison commune
d'aubervilliers les jour mois an ci dessus un mot rayé nul
marguerite meziers jean bonnissant
jacque Zacharie feragus officie publie —

Bonnissant
Jean Marat
fils de Jean

+ meziere
feragus

32
135

Aujourdhui le vingt deuzieme jour du mois mesidor lan se
cond de la republique francaise une et indivisible a cinq
heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus mem
bre du conseil général de la commune d'aubervillies départem
de paris élu le premier avril lan mil sept cent quatre
vingt treize vieux stile pour relevoir les actes destinés
a constater la naissance mariage et décès des citoyens
Levasseur est comparue en la maison commune charles nicolas
honoré ambroise fils de N.ar le vaseur journalier domicilié en cette commune le
quel assité de jean baptiste didier cultivateur agée
de cinquante an et de marguerite benard agée de
cinquante six ans tous deux domicilié en cette com
mune a déclaré a moi feragus que marie julie lanvan
cier son épouse en legitime mariage est accouchée hier
a huits heures du soir en son logement dun enfant mâle
quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de
honoré ambroise dapres cette déclaration que les témoins
sidessus ont certifié conforme a la vérité et la représenta
tion qui má étée fait de lenfant dénommé jái rédigé
en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent
acte que le pere de lenfant et les deux témoins ont
signé avec moi fait en la maison commune d'auber
villiers les jour mois an cidesus Jean Baptiste Didier
Marguerite Benard C N Levasseur
jacque Zacharie feraguff officié publié

Treisieme

33
136

Aujourdhui le vingt quatrieme jour du mois
mesidor lan second de la republique francaise une et
indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie
feragus membre du conseil général de la commune d'aubervillie
département de paris élu le premier avril ~~dernier~~ pour relevoir
1793 vieux stile les actes destinés a constater la naissance mariage et décès
feraguff des citoyens est comparu en la maison commune nicolas
fleury N.ar fleury cultivateur domicilié en cette commune lequel assité
fils de N.ar de nicolas bordier cultivateur agée de cinquante six ans
et de marie anne porchelle agée de cinquante quatre ans
tous deux domicilié en cette commune a déclaré a moi
feragus que marguerite bordier son épouse en legitime
mariage est accouchée hier a dix heures du soir en son
logement dun enfant mâle quil má présenté et auquel
il a donné le prénom de nicolat — dapres cette
déclaration que les témoins sidessus ont certifié conforme
a la verité et la représentation qui má étée faite de len
fant dénommé jái rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
délégués le présent acte que le pere de lenfant et un
témoins ont signé lautre témoins a déclaré ne savoir
signé fait en la maison commune d'aubervillies les jour
mois an cidessus un mot rayé nul Nicolas Bordier
nicolas fleury jacque Zacharie feraguff officié
publié

137
14

Aujourdhui le vingt huitieme jour du mois mesidor lan se
cond de la republique francaise une et indivisible a six
heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus
membre du conseil général de la commune d'aubervillies
département de paris élu le premier avril lan mil sept
cent quatre vingt treize vieux stile pour relevoir les

137 Sellier fils de Claude

actes destinés a Constater La naissance mariage et décés des Citoyens est Comparu en La maison Commune Claude Sellier Cultivateur domicilié en Cette Commune Lequel assisté de pierre Marat Sellier Cultivateur agée de Cinquante trois ans et marie genevieve Le rouse agée de Cinquante deux ans tous deux domicilié en Cette Commune a déclaré a moi feragus que toussainte bonnissant Son épouse en Legitime mariage est accouchée hier a Luit heures du Soir en Son Logement d'un enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donné Le prénom de pierre marat — d'apres Cette déclaration que les témoins Ci dessus ont certifié Conforme a La vérité et La représentation qui ma été faite de L'enfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présent acte que Le pere de L'enfant et Les deux témoins ont Signé avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers Les jour mois an Ci dessus

Pierre Sellier — Marie Genevieve Levoux
Claude Sellier — Jacque Zacharie Juraguss
officier public

138 Boudet Gilles Nor pere de honoré Gilles

Aujourdhui Le treizieme jour du mois fervidor Lan Second de La republique francaise une et indivisible a cinq heures du Soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de La Commune d'auberviliers département de paris élu Le premier avril Lan mil Sept cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a constater La naissance mariage et décés des citoyens est comparue en La maison Commune honoré gilles boudet Charon domicilié dans Cette Commune Lequel assisté de nicolas thierry Cultivateur agée de Cinquante ans domicilié dans La Commune

De La Commune et de denise denavs quatorzieme agée de quarante domicilié dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que françoise bidaut Son épouse en Legitime mariage ont accouchée hier a deux heures en Son Logement dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donné Le prenom de gilles nicolas — d'apres Cette déclaration que les temoins Ci dessus ont certifié Conforme a La vérité et La représentation qui ma été fait de L'enfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présent acte que Le pere de L'enfant un temoins ont Signé Lautre temoins a déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune d'auberviliers Les jour mois an Ci dessus honoré Gilles boudet nicolas thierry un mot nul jacque Zacharie feragus officier public

139 Boudet Nor Pere de L. Guill.

Aujourdhui Le treizieme jour du mois fervidor Lan Second de La republique francaise une et indivisible a Six heures du Soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general de La Commune d'auberviliers departement de paris élu Le premier avril Lan mil Sept cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater La naissance mariage et décés des citoyens est comparue en La maison Commune Louis guillaume boudier revendeur domicilié dans Cette Commune Lequel assisté de nicolas Landry revendeur agée de trentes ans et de magdeleine La marche agée de trentes ans tous deux domicilié en Cette Commune a déclaré a moi feragus que genevieve La marche Son épouse en Legitime mariage est accouchée Ce matin a quatre heures en Son domicile dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il a donné Le prenom de nicolas boudier — Dapres Cette declaration que les temoins Ci dessus ont certifié Conforme a La verité et La représentation qui ma été fait de L'enfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présent acte que Louis guillaume boudier pere de L'enfant et Les deux temoins ont déclaré ne Savoir Signé

fait en La maison Commune d'aubervilliers Les jour mois an Si dessus
un mot nul Jacque Zacharie feraguss officier publié

140 Aujourdhui Le Seizieme jour du mois fermidor Lan Second
de La republique francaise une et indivisible a deuxe heures
apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre
du Conseil général de La Commune d'aubervilliers departe-
ment de paris élu Le premier avril Lan mil Sept Cent quat
vingt treize vieux Stile pour recevoir Les actes destinés a
Constater La naissance mariage et déces des Citoyens est Com
parue en La maison Commune jacques hemet journalier domi
cilié en Cette Commune Lequel assité de paul demars Cultiva
teur majeur et ursule etiene dothel majeur tous deux domicilié
dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que genevieve
ursule Cousin son épouse en Legitime mariage est accouchée
hier a Six heures en son Logement dun enfant mâle quil
mà présenté et auquel il a donné Le prénom de paul jacques
d'apres Cette déclaration que Les Cidessus ont Certifié Conform
a La vérité et La représentation qui mà été fait de Len
fant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont déle
gués Le présent acte que jacques hemet pere de Lenfant et
Les deux témoins ont déclaré ne savoir Signé fait en La maison Commune
d'aubervilliers Les jour mois an Ci dessus Jacque Zacharie feraguss
officier publié

hemet
Paul Jacques
fils Jacques
hemet

142 Aujourdhui Le dixhuitieme jour du mois fermidor Lan Second de La
republique francaise une et indivisible a Cinq heures du soir pardevant
moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de La Commune
d'aubervilliers département de paris élu Le premier avril Lan mil
Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir Les actes
destinés a Constater La naissance mariage et déces des Citoyens
est Comparue en La maison Commune charles edme journalier

Edme Nre
fils de Charles

124

quinzieme

domicilié en Cette Commune Lequel assité
de nicolas demars Cultivateur et marie therese
rayé tous deux majeur et domicilié dans Cette Commune
à déclaré a moi feragus que marie denise doublet son
épouse en Legitime mariage est accouchée le matin a Cinq heures
en son Logement dun enfant mâle quil mà présenté et auquel il
a donné Le prénom de nicolas — d'apres Cette déclaration
que Les témoins Si dessus ont Certifié Conforme a La vérité et La
représentation qui mà été fait de Lenfant dénommé jai rédigé
en vertus des pouvoirs qui me sont délegués Le présent acte que
Le pere de Lenfant un témoins ont déclaré ne savoir Signé Lautre
témoins a Signé avec moi fait en La maison Commune d'aubervilliers
Les jour mois an Cidessus Nicolas Demars
Jacque Zacharie feraguss officier publié

143 Aujourdhuit Le vingt jour du mois fermidor Lan Second de La
republique francaise une indivisible a Cinq heures du soir pardevant moi
Jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de La Commune
d'aubervilliers departement de paris élu Le premier avril mil Sept Cent
quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir Les actes destinés a Constater
La naissance mariage et déces des Citoyens est Comparue en La
maison Commune denis étienne berciere journalier domicilié dans
Cette Commune Lequel assité de nicolas Lemoine Cultivateur
et chaterine paqué tous deux majeur et domicilié dans Cette Com
mune a déclaré a moi feragus que marie denise hemet son épouse
en Legitime mariage est accouchée hier a Sept heures en son Loge
ment dun enfant mâle quil mà présenté et auquel il a donné
Le prénom de Nicolas Catherine d'apres Cette déclaration que Les
témoins Si dessus ont Certifié Conforme a La vérité et La représenta
tion qui mà été faite de Lenfant dénommé jai redigé en vertus
des pouvoirs qui me sont delegués Le présent acte que Le pere
de Lenfant et Les deux ont Signé avec moi fait en La
maison Commune Daubervilliers Le jour moin aus Si
dessus Lemoine Marie catrine paque
Berciere Jacque Zacharie feraguss officier publié

unieme
feraguss

Berciere
Nre Catherine
fils de Denis

143 Aujourdhui le vingt neufvieme jour du mois thermidor l'an second de la république francaise une et indivisible a deux heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil general de la commune d'aubervilliers departement de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destines a constater la naissance mariage et déces des citoyens est comparue en la maison commune antoine boudier cultivateur domicilie dans cette commune lequel assité de etienne demars cultivateur et laurence auvry journalier tous deux majeur et domicilie dans cette commune a déclaré a moi feragus que élisabeth auvry son épouse en légitime mariage est accouchée ce matin a six heures en son logement dun enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Etienne Laurent Mars d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a étée fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que antoine boudier pere de l'enfant et un témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an que dessus

Boudier
Et. Laurent
fils d'antoine

Lautre témoins a déclaré ne savoir signé

A Boudier Etienne Demars
B feragus jacque Zacharie feragus officie publie

144 Aujourdhui le vingt neuvieme jour du mois thermidor l'an second de la république francaise une et indivisible a six heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et déces des citoyens est comparue en la maison commune pierre descharmes journalier domicilié dans cette commune lequel assité de pierre nicolas vibert boulanger et marie catherine le gendre tous deux majeur et domicilie dans cette commune a déclaré a moi feragus que marie therese martin son épouse en légitime mariage est accouchée hier a six heures en son logement dun enfant femelle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom

Descharmes
Marie Cath.
Nicolle

de marie catherine nicole d'apres cette déclaration seizieme que les témoins si dessus ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a étée fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que pierre descharmes pere de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an que dessus

LA LOI MINUTE 6 S

Pierre Descharmes
Marie Catherine Le gendre
jacque Zacharie feragus
officie publie
P. N. Vibert

145 Aujourdhui le premier jour du mois fructidor l'an second de la république francaise une et indivisible a quatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et déces des citoyens est comparue en la maison commune louis claude porchelle cultivateur domicilié en cette commune lequel assité de christophe de grave cultivateur et marianne porchelle tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que marie cecile degrave son epouse en légitime mariage est accouchée hier en son logement dun enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Louis ——— d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a étée fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que Louis claude porchelle pere de l'enfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé lautre témoins a signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an que dessus

Porchel
Louis
fils de Louis
claude

Christophe degrave Jacque Zacharie feragus officie publie

146 Aujourdhui le troizieme jour du mois fructidor l'an second de la république francaise une et indivisible a dix heures du matin pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune

d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparue en la maison commune françois bregevin cultivateur domicilié dans cette commune lequel assité de claude bordier cultivateur et de guillaume hemet cultivateur tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que marie catherine le noir son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son logement d'un enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de sophie —— d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que françois bregevin pere de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an que dessus françois bregevin

Bregevin
Sophie

guillaume hemet
jacque zacharie feraguff
C. Bordier
officie publie

147

Aujourdhui le troizieme jour du mois fructidor l'an second de la republique française une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparue paul moris cultivateur domicilié en cette commune lequel assité de nicolas bordier cultivateur et marie anne moris tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que nicole bordier son épouse en legitime mariage est accouchée hier a neuf heures en son logement d'un enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que paul moris pere de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an que dessus C. Bordier marian ne moris

Maury
Marie Nicole

+ marie nicole
feraguff

paul moris
jacque zacharie feraguff officie publie

Dix septième

148

Aujourdhui le neuvieme jour du mois fructidor l'an second de la republique française une et indivisible a deux heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparue en la maison commune jean henaut cultivateur domicilié dans cette commune lequel assité de simon bonnissant cultivateur et françoise marchand tous deux majeur et domicilié dans cette commune a déclaré a moi feragus que therese bonnissant son épouse en legitime mariage est accouchée aujourdhui + en son logement d'un enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de jean françois d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que jean henaut pere de l'enfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an que dessus simon bonissant

henault
jean françois
fils de jean

+ a quatre heures du matin
feraguff

jacque zacharie feraguff officie publie

149

Aujourdhui le quatorzieme jour du mois fructidor l'an second de la republique française une et indivisible a trois heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparue en la maison commune pierre coquerel cultivateur domicilié en cette commune lequel assité de nicolas moutarde rubannier majeur domicilié a paris rue martin section de ~~nord~~ et de marie thibout majeur domicilié dans cette commune a déclaré a moi feragus que genevieve trouet son épouse en legitime mariage est accouchée hier a deux heures en son logement d'un enfant mâle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de nicolas —— d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que pierre coquerel pere de l'enfant et les deux témoins

Coquerel
Nor fils de pierre

+ bondy
feraguff

ont Signé avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers Les jours mois an que dessus Moutard Marie Catherine thiboust
Jacque Zachavie feragus off.ier publi

Aujourd'hui Le dix huitiéme jour du mois fructidor Lan Second de La republique francaise une et indivisible a quatre heures du Soir par devant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de La Commune d'auberviliers département de paris élu Le premier avril Lan mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater La naissance mariage et décés des Citoyens de dont N.s domicilié dans Cette Commune Lequel assité de pierre Simon amiot frabricant de galant Sélion des Lombards a paris majeur et de marie Louise bordier femme de claude boudier majeur domicilié dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie nicole du présent mois a Sept heures du Soir en Son Logement dun enfant male qui ma présenté et auquel il a donné Le prénom de Louis pierre Simon d'après Cette déclaration que les témoins Si dessus ont certifié Conforme a La verité et La représentation qui m'a été fait de Lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délégués Le présent acte que Louis nicolas poisson pere de Lenfant a déclaré ne Savoir Signé Les deux témoins ont Signé avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers Les jour mois an que dessus

Poisson Louis Pierre
Simon pierre
de louis N.s

M Louise bordier

Jacque Zachavie feragus off.ier public

Dix huitieme

Au jourd'hui Le vingt troisieme jour du mois de fructidor Lan Second de la republique francaise une indivisible a Deux heures après Midi par devant moi jacque Zachavie feragus Membres Du Conseil general de la Commune Dauberviliers des partement de paris élu Le premier Avril Lan Mil Sept Cens quatre vingt treize Vieux Stil pour Recevoir Les actes destiné a Constater La naissance Mariage et Décés Des Citoyens et Comparue en La maison Commune antoine pingard Cultivateur domicilié dans Cette Commune Lequel assité de nicolas pingard majeur Cultivateur domicilié dans Cette Commune et de marie claude meziere majeur domicilié dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie janne demars Son épouse en Legitime mariage est accouchée hier vingt deux du présent mois en Son Logement a quatre heures du Soir dun enfant femelle qu'il ma présenté et auquel il a donné Le prénom de marie claude Dapres Cette déclaration que les témoins Si dessus ont Certifié Conforme a la verité et La représentation qui m'a été fait de Lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délégués Le présent acte que antoine pingard pere de Lenfant et Les deux témoins ont Signé avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers Les jour mois an que dessus

Pingard
Marie Claude

N pingard M.e Meziere A. Pingard
Jacque Zachavi feragus officier public

Aujourd'hui Le Vingt.e Cinq tieme jours du mois fructidor Lan Second de la republique francais une indivisible a Six heures Du Soir par devant Moi jacque Zachavi feragus Membres du Conseil général de la Commune Dauberviliers des partements de paris élu Le premie Avril Lan Mil Sept Cens quatrievingt treize Vieux Stil pour Dresse Les actes destiné a Constate La naissan Mariage et décés des Citoyens est Comparue en La Maison commune mariane chevét femme de feu francois Le Duc assitée de Louis fleuri La Couvreur Dans Cette Commune et de Genevieve Juget femme de auguston fleuri Maçon dans Cette Commune tout trois Majeur Laquelle a declarés a moi feragus que Marie Cecille Le Duc Sa fille Célibataire et a Couchée Ce Matin a deux heures en Son Logement rue de Legalité

dun anfant malle quel ma pressente auquel elle adonné Le prenom de jean baptiste Da pres Cette des claration que Le tchoin Sidesus ont Certifié Conforme a La Verite et La presentatio que ma eté faite de Lanfante denommé jai redige en vertu des pouvoir qui Me Son des Legues Le presente actes que Louis fleuri a Signe et Le deux autre temoin on desclare ne Savoir pas Signe fait en La Maison Commune Dau bervilliers Le jours moia ans Si dessus

Louis fleury jacque Zacharie fraquet offre publie

Table alphabetique.

Des noms propres des Naissances des Citoyens et Citoyennes, depuis le premier Janvier 1793. Jusques et compris le 21 septembre 1794, vieux stile; qui repond à la fin de la seconde année Republicaine.

			1793.
	A		
	auvry marie Louise, fille de Jean	1	aout
	B.		
+	Bercier Jean michel, fils de Denis Etienne	9	Juin
	Bercier Nicolas Catherine, fils de Denis Etienne	21	thermidor
	Bernard Perette Françoise, fille de Charles	2	aout
	Bonneau Antoine Marat, fils naturel de Geneviève Bonneau	5	germinal
	Bonneau françois Eloy, fils de Louis	11	frimaire
	Bonneau Laurent Elizabeth, fils de Claude Laurent	1	Nivose
	Bonneau marie Elizabeth, fille de Nicolas Paul	28	pluviose
	Bonneau Marie genevieve, fille de Pierre	22	frimaire
	Bonneau Marie Louise Espérance, fille de Pierre honoré	26	Septemb.
	Bonneau Marie thérese, fille de Jean	10	Mars
+	Bonneau Paul Pierre, fils de Nicolas Paul	7	Janvier
+	Bonot Louis Guillaume, fils de Pierre François	11	avril

		Jour des mois.	
	Bonnissant Jean Marat, fils de Michel Jean Baptiste	21	messidor
	Bordier Marie Anne, fille de Paul Antoine	16	Mai
	Bordier marie Michelle, fille de Louis Pierre	7	Novemb.
	Bordier Pierre Nicolas, fils de Jean Nicolas	2	Floréal
+	Boucher Baptiste, fils de Louis, et de marie Louise Trouet	26	avril
+	Boucher Jean Claude, fils de Jean Baptiste	19	octobre
	Boucher Pierre Brutus, fils de Pierre	5	Floréal
	Boucher Pierre Laurent, fils de Jean Louis	30	octobre
	Boudier Etienne Laurent Marat, fils d'Antoine	29	thermidor
	Boudier Jean Antoine, fils de Jean	29	~~Frimaire~~ Pluviose
	Boudier Jean Charlier, fils de Simon Robert	24	Nivose
+	Boudier Louis Pierre Christophe, fils de Simon Robert	23	Janvier
	Boudier Marie Genevieve fille naturele de Marie genevieve	23	Nivose
	Boudier Marie Sophie genevieve, fille de François	4	avril
	Boudier Nicolas Brutus, fils de Louis Guillaume	13	thermidor
	Boudier pierre, fils de pierre Christophe	17	Nivose
	Boudier therese Espérance, fille de Paul	2	Septemb.
+	Boudier Nicolas fargeau fils de gabriel george	24	Frimaire
	Bregevin Marie Gertrude, fille ~~fille~~ de françois michel	15	aout
	Bregevin Sophie, fille de françois michel	3	Fructidor
	C.		
	Caron Marie Joseph Christophe, fils de guillaume	25	Juin
	Cheneviere Marie Elizabeth, fille de Jean Victor	14	avril
	Cochon Marie genevieve, fille de Bon François	7	Novemb.
+	Coq Charles Marie Claude, fils naturel de charlotte Coq	12	avril
	Coq marie Michelle, fille de Jean Christophe	12	octobre
	Coquerel Nicolas, fils de Pierre	14	Fructidor
	Cousin Anastasie, fille de Pierre	6	pluviose
	Cousin Jacques Christophe, fils de Jacques	26	Ventose
	D.		
	Dardelle Marie félicité, fille naturelle de marie Justine dardelle	24	Mai

		Jour du mois	
	David Alexandrine, fille de Denis Christophe	18	Janvier
	Davin Madelene Marie, fille de Claude	17	nivose
+	Degrave Claude Antoine, fils de Guillaume	2	Fevrier
	Degrave Jean Clair François, fils de Christophe	4	Juillet
+	Degrave Jean Jacques, fils de Jacques	20	octobre
+	Degrave Joseph Marie, fils de Christophe	15	mai
	Delaitre Marie Anne Espérance, fille d'hilaire	2	Septemb.
+	Delehel Brutus Denis franglin, fils de Jean Remy Josep	23	Brumai
	Demars george Etienne, fils d'Etienne	5	prairial
	Demars Marie Margueritte, fille naturelle de Margte Geneviève	13	germinal
	Demars Marie Michelle, fille de Jean	20	Aout
+	Demars Pierre, fils de Nicolas	11	Frimai.
	Descharmes Marie Catherine Nicolle, fille de Pierre	29	thermi.
	Doublet Jean Baptiste, fils de Jean	6	Ventose
	Duchaufour Marie Madelene, fille naturelle de Anne helene	4	Nivose
	Dudrot Gilles Nicolas, fils de honoré gilles	6	thermid.
	Dudret Louis Gilles, fils de Gilles	19	germi.
+	Durand théophile Michel, fils de Jean Pierre	16	avril
+	Duval Toussaint Louis, fils de Pierre	27	frimai.

E.

	Edme Nicolas, fils de Charles Edme	18	thermi.
+	Edme Pierre Louis fédéré, fils de charles Edme	15	mars
+	Emery Claude magloire, fils de Bernard magloire	11	Juillet

F.

	Feuriet Catherine Françoise, fille de Jean Antoine	2	fevrier
	Fleury Nicolas, fils de Nicolas	26	mai
+	Fleury Nicolas, fils de Nicolas Fleury	24	messid.
	Fleury Nicolas Marie, fils d'Antoine Fleury	23	octobre
	Fontaine Guillaume Michel, fils de guillaume ~~Augustin~~	19	prairial
+	Fontaine Jean Baptiste guillaume, fils de guillaume ~~Aug~~	10	avril

G.

	Gaut Jean Baptiste, fils de Jean Baptiste germain	30	mai
	Gendarme Antoine, fils d'Etienne ~~Gendarme~~	27	Juillet
	Gendarme Marie Catherine, fille de Claude	16	Ventose

L'ALOI MINUTE 6 S

		Jour du mois	
+	Gendarme Nicolas Philippe, fils de Jean François	4	Frimaire
+	Gosse Jean Louis Marie, fils de Jean	26	Fevrier
	Grignon Jean marie, fils de Filibert	3	Aout
	Grimprel Denis Marat, fils d'Antoine Lucien	17	germinal
	Grimprel Marie genevieve, fille de Antoine Lucien	16	mars
+	Grimprel Pierre, fils de Pierre	1	avril

H.

	Hardy Marie Catherine, fille de Paul	8	prairial
	haube Marie Caterine, fille de Louis	3	messidor
	haube Marie madelene, fille de Louis	2	Juillet
	hebert Marie Victoire, fille de Jacques guillaume	20	mars
	hemet Denis germain, fils de Nicolas	3	germinal
+	hemet Louis Nicolas, fils de Nicolas Louis	27	Juillet
	hemet Marie Louise Eleonore, fille de Jean Nicolas	8	Juillet
	hemet Nicolas Paul, fils de Jean Louis	6	Novemb.
	hemet Paul Jacques, fils de Jacques	16	thermidor
+	hemet Pierre Franklin, fils naturel de Marguerite blanche	13	Janvier
	henaut Jean François, fils de Jean	9	Fructidor
	henaut therese genevieve, fille de Jean	29	Novemb.
	houdet Gilles Nicolas, fils de honoré gilles	6	Thermidor
	houdet honoré Lazouky, fils de honoré gilles	6	Juillet
	huot Etienne Christophe, fils de Etienne	6	Novemb.

J.

+	Jacques marx Augustin Robespierre, fils naturel de Marie Michelle voyez la lettre L, à la fin de la table.	8	Juin

M.

	Marchand Pierre Louis, fils de Pierre	4	Pluviose
	Marin Jean Baptiste, fils de Christophe	20	septemb.
+	Maury Louis Christophe, fils de Pierre Christophe	12	Octobre
	Maury Marie Caterine, fille de Paul	25	Fevrier
	Maury Marie Nicole, fille de Paul	3	Fructidor
	Menusier Anne Francoise Legalité, fille de Michel	20	pluviose
+	Meunier Toussaint Louis, fils de Edme	4	Juin

	Mazière Françoise Prudence, fille de françois Claude	20	Floréal
+	Meziere Louis Charles, fils de Louis Charles	13	octobre
	Meziere Marie Françoise Anastasie, fille de paul	9	Novembr
+	Milcent Etienne Michel, fils de Augustin	14	mai
	Milret Gabriel Germain, fils de Germain	9	Nivose
+	Monot Claude Antoine guillaume, fils Naturel de michelle	13	octobre
	P.		
	Paquet Marie genevieve, fille de françois Joseph	23	Frimaire
	Porisot Jeanne Françoise, fille de Joseph	28	Septembr
	Persil Reine Victoire, fille de Pierre Augustin	19	Juillet
+	Petit Laurent Joseph, fils de Nicolas	5	mai
	Petit anne Victoire Sophie, fille de Nicolas	15	prairial
	Pingard Louis Antoine, fils de Antoine	16	Juillet
	Pingard Marie Claude, fille de Antoine	23	Fructidor
	Poisson Cecile, fille de Adrien	22	Germin.
+	Poisson Laurent Alexandre, fils de Claude	21	Mai
	Poisson Louis Pierre Simon, fils de Louis Nicolas	18	Fructidor
+	Porchet Antoine Marie, fils de Jean	2	pluviose
+	Porchet Gabriel François, fils de Jean	19	Janvier
	Porchet Louis, fils de Louis Claude	1	Fructidor
+	Potron Louis Fraternité, fils de Jean	6	pluviose
+	Potron Maturin, fils de Vincent Maturin	20	Brumaire
	R.		
+	Rajé françois Nicolas, fils de Nicolas Claude	6	Nivose
	Rajé honoré Claude, fils de guillaume Michel	1	pluviose
	Rajé Marie Caterine, fille de Raimond	14	germinal
	Rajé Marie Victoire, fille de Nicolas	9	Janvier
	Rousseau Marie geneviere, fille de Antoine Christophe	5	Septembr
	Rousselot Jean Baptiste, fils de Martin françois	21	Juin
	Rouveau Marie Jeanne, fille de Nicolas	24	pluviose
	S.		
	Salois Nicolas, fils de Christophe	11	Frimaire

LAZOI MINUTE 6 S

	Salsard Pierre Eustache, fils de Nicolas	2	Novemb.
+	Segard Antoine Brutus, fils de Jean Pierre	7	Janvier
	Sellier Pierre Marat, fils de Claude	28	Messidor
	T.		
	Thibault union Désiré, fille de François Claude louis	30	Ventose
	thierry Marie therese, fille de Nicolas	30	Brumaire
+	Trouet Jacques Pierre, fils de Jacques	5	Janvier
	Trouet Jean, fils de George et de marie Elizabeth Leboue	13	Fevrier
+	Trouet Jean George, fils de george et de marie Elizabet Leboue	7	Ventose
	Trouet Marie Caterine Egalité, fille de Antoine	5	Floréal
	Trouet Marie Madelene, fille d'Antoine	30	Brumaire
	V.		
	Valet Marie, fille d'Edme	2	Juillet
	Renvoi de la Lettre... **L.**		
	Lacroix Nicolle Marie, fille de Nicolas	1	Octobre
	Landry marie Marguerite, fille de Jacques	21	nivose
+	Lecomte Pierre Louis Claude, fils de Jean Louis	8	avril
	Ledue Jean Baptiste, fils Naturel de marie Cecile Ledue	25	Fructidor
	Legendre Louis toussaint, fils de Louis	12	Aout
	Lemaitre Marie Reine, fille de Nicolas	19	Juin
	Lery Michel Marat, fils de Michel	7	Novemb.
	Levasseur honoré Ambroise, fils de Charles Nicolas	22	Messidor
	Levasseur Marie Sophie, fille de Claude	20	Juillet
	Lezier Marie Joseph, fille de Jacques Louis	4	prerial
	Loiselet therese Alexandrine, fille de honoré Gilles	7	germinal

Le total, des Naissances est de 153, dont, 93 garçons & 60 Filles.

Premier

Le présent Registre contenant cinquante
feuillets pour servir ~~de supplément~~
a constater les
qui auront lieu dans la Commune de
pendant la ~~seconde~~ année de la Republique française
une et indivisible. ont été paraphé par moy J.
fournier v. president du district, conformement à l'article
deux du titre deuxieme de la loy du vingt septembre 1792
au directoire du district de francia de ce 1
au second de la République française une et indivisible
deux mots raïés nulle bon pour la troisieme
année

J. fournier
v. president

1793 1er 1791

1 Degrave Louise genevieve

L'an deuxieme de la republique francaise une indivisible a onze heures du m
Aujourd'hui Le premier jour du mois vendemiaire
pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general
de la Commune d'auberviliers departement de paris elu Le premier
avril mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour dresser les actes
destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens
Comparu en la maison Commune christophe degrave Cultivateur
micilié dans Cette Commune Lequel assité de etienne demars Cul
vateur et de marie genevieve demars tous deux majeur et domic
dans Cette Commune a déclaré à moi feragus que marie Louise
bailliet Son épouse en Légitime mariage est accouchée hier a
heures dans sa maison dun enfant femelle quil ma présenté et
auquel il a donné Le prénom de Louise genevieve mélany d'après Cet
Déclaration que Les etienne demars et marie genevieve demars ont
Certifiée Conforme à La vérité et La représentation qui m'a été f
De l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me so
Délégués Le présent acte que christophe degrave pere de l'en
et Les deux témoins ont Signé avec moi fait en La maison
Commune d'auberviliers Les jour mois an Cidessus

Etienne Demars — Marie genevieve Demars
christophe degrave Jacques Zacharie feragus officier pub

2 Gendarme Marie Thereze

Aujourd'hui Le dixieme jour du mois vendemiaire L'an troi
de La republique francaise une et indivisible a Cinq heures
après midy pardevant moi jacques zacharie feragus membre
du Conseil general de La Commune d'auberviliers departement
de paris elu Le premier avril L'an mil Sept Cent quatre
vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés à Cons
La naissance mariage et décès des Citoyens est Comparu en
maison Commune Etienne gendarme journalier domicilié dans Ce
Commune Lequel assité de henry Etienne bonard Cultivateur
therese rayer tous deux majeur et domiciliés dans Cette Commu

LOI
MINUTE
16 S

a declaré a moi feragus que victoire Sevenne
poisson Son épouse en Le gitime mariage est accouchée
hier a huits heures en Sa maison dun enfant femelle
quil ma présenté et au quel il a donné Le prénom de
marie therese D'après Cette déclaration que Les henry etienne bonard
et therese rayer ont Certifié Conforme a La vérité et La repré
Sentation qui m'a été faite de Lenfant denommé j'ai rédigé en
vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présent acte que
Etienne gendarme pere de Lenfant et un témoins ont déclaré
ne Savoir Signé Lautre témoins a Signé fait en La maison
Commune d'auberviliers Les jour mois an Cidessus

Etienne Bonard Jacques Zacharie feragus officier public

138

Aujourd'hui Le quinze vendemiaire L'an troisieme de La republique
francaise une et indivisible a Six heures du Soir pardevant moi jacques
zacharie feragus membre du Conseil general de La Commune d'auber
villiers departement de paris élu Le premier avril mil Sept Cent
N 3 quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés
a Constater La naissance mariage et décès des Citoyens est Com
Bonneau paru en La maison Commune toussaint bonneau Cultivateur
Louise domicilié dans Cette Commune Lequel assité de paul bonneau
toussainte Cultivateur et de marie anne porchelle tous deux majeur et
domiciliés dans Cette Commune a déclaré à moi feragus que
marie Louise fleury Son épouse en Legitime mariage est
accouchée aujourd'hui a quatre heures en Sa maison dun enfant
femelle quil m'a présenté et au quel il a donné Le prénom de
Loüise toussainte D'après Cette déclaration que Les Citoyens
paul bonneau et marie anne porchelle ont Certifié Confor
me a La vérité et La représentation qui m'a été fait de
Lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs que me Sont
délegués Le présent acte que toussaint bonneau pere de Len
fant et un témoins ont Signé Lautre témoins a déclaré ne
Savoir Signé fait en La maison Commune d'auberviliers Les
jour mois an Cidessus Tous saint bonneau
Jacques Zacharie Bonneau feragus officier

Aujourdhui le quinzieme jour du mois vendemiaire lan troisieme
de la republique francaise une et indivisible a sept heures
du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil
général de la Commune d'aubervilliers département de paris élu
le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour
N° 4 recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès
des citoyens est comparu dans la maison commune jacques francois
Laval journalier domicilié dans cette commune lequel assisté
Laval fils de de nicolas le maitre cultivateur et de marie genevieve oyon
Jacques francois tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré
a moi feragus que francoise aubert son épouse en legitime
mariage est accouchée hier a neuf heures en sa maison d'un
enfant mâlle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom
de francois d'apres cette déclaration que les citoyens nicolas
le maitre et marie genevieve oyon ont certifié conforme a la
verité et la représentation qui m'a étée fait de lenfant dé-
nommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués
le présent acte que jacques francois Laval pere de lenfant
et un témoins ont declaré ne savoir signé lautre témoins a signé
avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour
mois an ci dessus marie genevieve oyon
Jacque Zacharie feraguff officier publié.

N° 5 Aujourdhui le dixhuitieme jour du mois vandemiere
l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible
Bordier a quatre heur du soir par devant moi jacques Zacharie
charles paul ferragus menbre du conseil général de la commune d'au-
fils de paul bervilliers département de paris élu le premier avril mil
antoine sept-cent quatrevingt treize vieux stile pour recevoir les
actes destinés a constaste la naissance mariage et décès des
citoyens est comparus dans la maison commune paul
antoine bordier cultivateur domicilié dans cette commune

N° 6 troizieme
Louis Lequel assiste de charle bonneau cultivateur et
feraguff de marie genevieve Demars tous deux majeur et dommicilié
en cette commune a déclaré a moi feragus que marie marguerite
bordier son épouse en legitime mariage est accouchée hier a sept
heures du soir en son logement dun enfant mâlle quil m'a présenté
et auquel il a donné le prénom de charle paul d'apres cette
déclaration que les citoyens charle bonneau et marie genevieve
demars ont certifié conforme a la verité et la représentation
qui m'a étée faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus
des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que paul
antoine bordier pere de lenfant et les deux témoins ont signé
avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois
an ci dessus Louis charles Bonneau Marie genevieve Demars
Pat Bordier Jacques Zacharie feraguff officier pub

Aujourdhui le dixneuvieme jour du mois vendemiaire lan troisieme
de la republique francaise une et indivisible a cinq heures apres midy
N° 6 pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de
la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril
auvry mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes
jean Louis destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est
fils de comparu en la maison commune jean auvry cultivateur domi-
jean cilié dans cette commune lequel assité de Louis bertes cultiva-
teur domicilié dans la commune de la courneuve et de marie
chaterine auvry tous deux majeur elle domicilier dans cette commu-
ne a déclaré a moi feragus que marie poupart son épouse en le-
gitime mariage est accouchée aujourdhui en son logement dun
enfant mâlle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom
de jean Louis d'apres cette déclaration que les citoyens Louis bertes
et marie chaterine auvry ont certifié conforme a la verité et la
représentation qui m'a étée faite de lenfant dénommé j'ai rédigé
en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que jean

auvry pere de lenfant et les deux temoins ont signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus

Louis Berthe Jacques Zacharie feragus officier public

MC auvry jeanavury

Aujourdhui le vingt deuxieme jour du mois vendemiaire l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril l'an mil sept cent quatrevingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décés des citoyens est comparu dans la maison commune marguerite benard sage femme domicilier en cette commune laquel assiste de claude bordier laboureur et de marie laurence demars tous trois majeur et domicilié en cette commune laquel m'a déclaré a moi feragus que marie reine demars mon épouse en legitime mariage est accouchée hier a deuse heures apres midy dans son logement dun enfant malle quelle m'a présenté et auquel moi jacques zacharie feragus pere de lenfant je lui ait donné le prénom de laurent cezar benjamin apres cette déclaration que les citoyens claude bordier et marie laurence demars ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a étée faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que la déclarente et les deux temoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus

N° 7 feragus laurent cesar Benjamin jacques zacharie

Claude Bordier Marie lauraince demars Marguerite Benard

Jacques Zacharie feragus officier public

Quatrieme

Aujourdhui le vingt trosieme jour du mois vendemierre l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a quatre heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menble du conseil generale de la commune d'aubervilliers departement de paris élu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destines a constater la naissance mariage et décés des citoyens est comparus en la maison commune piere claude trouet cultivateur domicilie dans cette commune lequels assiste de entoine trouet cultivateur et marguerite hemet tou deux majeur et domicilier dans cette commune a déclaré a moi feragus que marie huon son epouse en legitime mariage est accouchée hier a six heures en son logement dun enfan femelle quil m'a presenté et auquel il a donné le prénon de marie marguerite dapres cette declarations que les citoyens antoine trouet et marguerite hemet ont certifie conforme a la verité et la representations qui m'a été faite de lenfant denommé j'ai redige en vertus des pouvoir qui me sont délegués le présent acte que piere claude trouet pere de lenfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé lautre temoins a signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus

N° 8 Trouet Marie Marg.te

trouet Jacques Zacharie feragus officier public

N° 9 fleury adelaide sophie

Aujourdhui le vincinquieme jour du mois vendemiaire l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers departement de paris élu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décés des citoyens est comparu en la maison commune Louis fleury cultivateur domicilie en cette commune lequel assiste de

claude bordier cultivateur et de nicolas fleury cultivateur tous deux
majeur et domicilié dans cette commune a déclaré a moi feragus que
catherine poisson son épouse en legitime mariage est accouchée ce
matin en son logement dun enfant femelle quil ma présenté et
auquel il a donné le prénom de adelaide sophie dapres cette
déclaration que les citoyens claude bordier et nicolas fleury
ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui ma été
fait de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui
me sont délegués le présent acte que louis fleury pere de lenfant
et un témoins ont signé lautre témoins a déclaré ne savoir signé
fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an cidessus

Jacques Zachari feragus office publié — Claude Bordier — Louis fleury

Aujourdhui le vincinquieme jour du mois vendemiaire lan troisieme de
la republique francaise une et indivisible a six heures du soir par-
N° 10 devant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de
archoux la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril
Marat lan mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes
pelletier destinés a constater la naissance mariage et décés des citoyens est
comparu en la maison commune marie félicité fourdroisson sa
jean femme domicilier en cette commune laquel assité de baptiste
boudier cultivateur et marie victoire nizon tous deux majeur et
domicilié dans cette commune a déclaré a moi feragus que cath
feragus rine claude gravier femme de pierre francois archoux journalier
domicilié dans cette commune en legitime mariage est accouchée hier
en son logement dun enfant malle quelle ma présenté et auquel elle
lui a donné le prénom de marat pélétié dapres cette déclaration
que les citoyens baptiste boudier et marie victoire nizon ont certifié
conforme a la vérité et la représentation qui ma étée fait de lenfant
dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délgués le
présent actes que la déclarante et ~~baptiste~~ les deux ont signé
témoins avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour

f jean baptiste boudier — marie victoire nizon

mois an cidessus
Jacques Zacharie feragus office publié

Aujourdhui le sixieme jour du mois brumaire lan troisieme de la repu-
N° 11 blique francaise une et indivisible a deux heures apres midy pardevant moi
jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune
David daubervilliers département de paris élu le premier avril lan mil sept
Jean simon cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater
Barat la naissance mariage et décés des citoyens est comparu en la maison
fils de simon commune denis simon david marchand de vin domicilié dans cette commune
lequel assité de gerard doux cultivateur et de anne élisabeth david tous
deux majeur et domicilié dans cette commune a déclaré a moi feragus
que marie denise feuriet son epouse en legitime mariage est accou-
chée hier a quatre heures en son logement dun enfant mâle quil
barat ma présenté et auquel il a donné le prénom de jean simon d'apres
f cette déclaration que les citoyens gerard doux et anne élisabeth david
ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui ma étée
fait de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
délegués le présent acte que denis simon david pere de lenfant et
les deux témoins ont signé fait en la maison commune d'aubervilliers
les jour mois an cidessus

gerard doux — anne é david — Jacques Zacharie — simon david
feragus office publié

N° 12

Aujourdhui le sixieme jour du mois brumaire lan troisieme de la
Maury republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midy
Marie pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de
anne la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril
mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes
destinés a constater la naissance mariage et décés des citoyens est
comparu en la maison commune piere christophe moris cultivateur
domicilié dans cette commune lequel assité de denis etienne bercier

et de marie anne moris tous deux majeur et domiciliés dans cette Commune a déclaré a moi feragus que marie michelle bercier son épouse en legitime mariage ont accouchée hier a huit heures en son logement dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie anne d'apres cette déclaration que les citoyens denis etienne bercier et marie anne moris ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que pierre christophe moris pere de lenfant a déclaré ne savoir signé les deux témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'auberville les jour mois an cidessus

Bercier Marianne Moris

jacques Zacharie feragus officier public

Aujourd'hui le sixieme jour du mois brumaire lan troisieme de la
N° 13 republique française une et indivisible a six heures du soir par devant
moi jacques zacharie feragus membre du conseil général de la com-
Bernard mune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril lan
Marie — mil sept cent quatre vingt treize vieux pour recevoir les actes destinés a
Jeanne — constater la naissance mariage et décès des citoyens ont comparu
en la maison commune charles bernard journalier domicilié en cette
commune lequel assité de nicolas demars cultivateur et de marie
jeanne bordier tous deux majeur et domiciliés en cette commune
Larginiotta déclaré a moi feragus que beatrise ~~Simon~~ son épouse en le-
feragus gitime mariage ert accouchée hier a onze heures du soir en son lo-
gement dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le
prénom de marie jeanne ——— d'apres cette déclaration que les ci-
nicolas demars et marie jeanne bordier ont certifié conforme a la
verité et la représentation qui m'a été fait de lenfant dénommé
j'ai rédigé lenvertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent
acte que charles bernard pere de lenfant a déclaré ne savoir
les deux temoins ont signé fait en la maison commune d'auberville
les jour mois an cidessus

Nicolas Demars Marie Jeanne Bord

jacques Zacharie feragus officier public

146

Septieme

Aujourd'hui Le septieme jour du mois brumaire lan
troisieme de la republique française une et indivisible a
quatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus
N° 14 membre du conseil général de la commune d'auberviliers département
de paris élu le premier avril lan mil sept cent quatre vingt treize vieux
Bouché stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage
fils et décès des citoyens ert comparu en la maison commune jacques
philipe philipé bouché journalier domicilié en cette commune lequel assité
fils de jacques de françois jadoise journalier domicilié dans la commune de la chapelle
françois et de marguerite meziere tous deux majeur et domiciliés en cette
jadoise commune a déclaré a moi feragus que françoise contance jadoise
feragus son épouse en legitime mariage ert accouchée hier a trois heures
en son logement dun enfant mâle quil ma présenté et auquel il
a donné le prénom de françois philipé d'apres cette déclaration que
les citoyens françois jadoise et marguerite meziere ont certifié
conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de
lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
délegués le présent acte que jacques philipe bouché pere de
lenfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé lautre témoins
a signé fait en la maison commune d'auberviliers les jour mois
an cidessus marguerite meziere

jacques Zacharie feragus officier public

N° 15 Aujourd'hui Le huitieme jour du mois brumaire lan troisieme de
la republique française une et indivisible a deux heures apres
midy pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil
Fleury général de la commune d'auberviliers département de paris élu
Marie Catherine le premier avril lan mil sept cent quatre vingt treize vieux stile
pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et
décès des citoyens ert comparu en la maison commune antoine
fleury cultivateur domicilié en cette commune lequel assité
de nicolas fleury cultivateur et de marie jeanne bordier tous deux
majeur et domiciliés en cette commune a déclaré a moi feragus

que marie Catherine bordier son épouse en legitime mariage est accouchée hier matin en son logement dun enfant femelle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de marie Catherine d'apres cette déclaration que les citoyens nicolas fleury et marie janne bordier ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a étée fait de lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Antoine fleury pere de lenfant et un témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus nicolas fleury Antoine fleury

jacques Zacharie feraguff officier public

N° 16 Grimprel Paul Cristophe

Aujourdhui le huitième jour du mois brumaire lan troisieme de la republique française une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril lan mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparu en la maison commune christophe ~~[illegible]~~ cultivateur domicilié en cette commune lequel assité de paul grimprel cultivateur et de marie claude gigandau tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que magdeleine paqué son épouse en legitime mariage est accouchée aujourdhui en son logement dun enfant mâlle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de paul christophe d'apres cette déclaration que les citoyens paul gimprel et marie claude gigandau ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a étée faite de lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que christophe grimprel pere de lenfant et les deux témoins ont ~~signé avec moi~~ fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus ~~[illegible]~~ mot rayé nul jacques Zacharie feraguff officier public

+ grimprel feraguff

+ declaré ne savoir signé feraguff

Septième

N° 17 Boudier Zacharie Julien Marie therese Degrave Ve Boudier

Aujourdhui le dixneufvième jour du mois brumaire lan troisieme de la republique française une et indivisible a sept heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril lan mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparue en la maison commune marguerite benard sage femme domicilie en cette commune laquel assitée de etienne juillien dupont marchand devin et de marie cecile degrave tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que marie therese degrave veuve de feu nicolas boudier est accouchée aujourdhui a deux heures en son logement dun enfant mâlle quil m'a présenté et auquel j'ai donné le prénom de zacharie jullien d'apres cette déclaration que les citoyens etienne jullien dupont et marie cecile degrave ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a étée faite de lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que marguerite benard et un témoins ont signé lautre témoins a déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus

Marguerite Benard

jacques Zacharie feraguff officier public Dupont

N° 18 Delehel Marat Désiré

Aujourdhui le vingtunnième jour du mois brumaire lan troisieme de la republique française une et indivisible a quatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril lan mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater la naissance mariage et décès des citoyens est comparue en la maison commune jean remy joseph delehel taillieur dhabits domicilier en cette commune lequel assitée de jean louis marechal cordonnier et de marie louise oyon tous deux majeur et domicilié en cette commune a déclaré a moi feragus que marie felicité fourdraisson son épouse en legitime mariage est accouchée aujourdhui en son logement dun enfant mâlle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Marat désiré

Dapres cette declaration que les Citoyens jean Louis marechal et marie Louise oyon ont certifié conforme a la verité et la representation qui m'a etée faite de l'enfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que jean remy joseph de Lehel pere de l'enfant et les deux temoins ont signé avec moi fait en la maison Commune d'aubervilliers les jour mois an Cidessus

Jacques Laebarie feraguss Delahel
M. L. oyon Marechal
officier public

L'an mil huit cent quatre vingt treize

L'an mil huit cent quatre vingt treize

L'an mil huit cent quatre vingt treize

enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie
magdeleine d'apres cette déclaration que les citoyens pierre florence et marguerite
meziere ont certifie conforme a la verité et la représentation qui ma étée faite
de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués
le présent acte que augustin mil cent pere de lenfant a déclaré ne savoir signé
les deux témoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers
les jour mois an cidessus. Pierre florence marguerite meziere
Jacque Zacharie feraguff offiçie publie

N° 22

got Pierre Germain

Aujourdhui le douzieme jour du mois frimaire lan troisieme de la repu
blique francaise une et indivisible a deux heures apres midy pardevant
moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune
d'aubervilliers département de paris élu le premier avril mil sept cent
quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater
la naissance mariage et décés des citoyens est comparue en la maison
commune jean baptiste germain gaut taillieur d'habits domicilie en
cette commune lequel assité de pierre antoine cousin taillieur d'abit
et de anne robert tous deux majeur et domicilie en cette commune a déclaré
a moi feragus que charlotte coq son épouse en legitime mariage est
accouchée hier en son logement dun enfant mâlle quil ma présenté
et auquel il a donné le prénom de pierre germain — d'apres cette
déclaration que les citoyens pierre antoine cousin et anne robert
ont certifie conforme a la verité et la représentation qui ma étée
faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me
son délegués le présent acte que jean baptiste germain gaut pere
de lenfant et les deux témoins ont déclaré ne savoir signé faire
en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus
Jacques Zacharie feraguff offiçie publie

Aujourdhui le douzieme jour du mois frimaire lan troisieme de la
republique francaise une et indivisible a cinq heures du soir pardevant
moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la com

neuvieme

N° 23

Meziere anne Sophie

D'aubervilliers département de paris élu le premier avril
mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les
actes destinés a constater la naissance mariage et décés des
citoyens est comparue en la maison commune toussaint meziere
cultivateur domicilie en cette commune lequel assité de simon bonnissant
cultivateur et marie anne boudier tous deux majeur et domicilie dans
cette commune a déclaré a moi feragus que marie sophie bonnis
sant son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son
logement dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le
prénom de anne sophie — d'apres cette déclaration que les citoyens
simon bonnissant et marie anne boudier ont certifie conforme a la verité
et la représentation qui ma étée faite de lenfant dénommé jai redigé
en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que tous
saint meziere pere de lenfant et les deux témoins ont signé avec
moi faite en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an ci dessus
Simon Bonissant
Marie Anne Boudier Toussaint Meziere
Jacque Zacharie feraguff offiçie publie

N° 24

Meurdefroid Paul Michel

Aujourdhui le quatorzieme jour du mois frimaire lan troisieme de
la republique francaise une et indivisible a deux heures apres midy par
devant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la
commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril mil
sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés
a constater la naissance mariage et décés des citoyens est comparus
en la maison commune ~~michel~~ ~~arnet~~ meurdefroy boulanger domicilie en
cette commune lequel assitée de paul bonneau cultivateur et domicilie
en cette commune et de maurice Krettby domicillié a francia
Dapnet cette — a déclaré a moi feragus que marie gertrude bonneau
son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son logement
dun enfant mâlle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom
de paul michéle d'apres cette déclaration que les citoyens et témoins
si dessus ont certifie conforme a la verité et la représentation qui ma
étée faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs que

me sont desegués le present acte que anne meurdefroy pere de lenfant et les deux temoins ont signé avec moi fait en la maison Commune daubervilliers les jour mois an Sdessus marcis Kieffy

L. Saul Bonneau Laurent Meurdefroy

jacques Zacharie feragus officier publie

Aujourdhui le dixneuvieme jour du mois frimaire Lan troisieme de la republique francaise une et indivisible a onze heures du matin pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general de la Commune daubervilliers departement de paris elu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissance mariage et decès des Citoyens ont comparue en la maison Commune christophe boudier Cultivateur domicilie en Cette Commune lequel assitée de christophe degrave Cultivateur et de marie Louise bordier tous deux majeur et domicilié en Cette Commune a declaré a moi feragus que marie jeanne bordier son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son Logement dun enfant femelle quil ma presenté et auquel il a donné le prenom de marie jeanne elisabeth dapres cette declaration que les Citoyens christophe degrave et marie Louise bordier ont certifié Conforme a la verité et la representation qui ma etée faite de lenfant denommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que christophe boudier pere de lenfant a declaré ne savoir signé les deux temoins ont signé fait en la maison commune daubervilliers les jour mois an Sdessus

marie loise bordier et degrave

jacques Zacharie feragus officier publie

N°24 Boudier Marie Jeanne

Dipiment

Aujourdhui le vingt cinquieme jour du mois frimaire Lan troisieme de la republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midi pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general de la commune daubervilliers departement de paris elu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissance mariage et decès des Citoyens ont Comparue en la maison Commune jacques trouet Cultivateur domicilie en Cette Commune lequel assitée de nicolas gouere bourlier et de marie genevieve trouet tous deux majeur et domicilie en Cette Commune a declaré a moi feragus que marie Catherine thibout son epouse en legitime mariage est accouchée hier en son Logement dun enfant malle quil ma presenté et auquel il a donné le prenom de nicolas barat dapres cette declaration que les Citoyens nicolas gouere et marie genevieve trouet ont certifié Conforme a la verité et la representation qui ma etée faite de lenfant denommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que jacques trouet pere de lenfant et un temoins ont declaré ne savoir signé lautre temoins a signé fait en la maison Commune daubervilliers les jour mois an Sdessus

Nicolas gouiére jacques Zacharie feragus officier publie

N°26 Trouet Nicolas Barat fils de Jacques

Aujourdhuit Le Vingt neuf vieme jour Du moia frimaire Lan troisieme de la republique francaise et une indivisible a heure De Midi par Devant Moy jacques Zacharie feragus membre du Conseil General de La Commune Daubervilliers departement de paris elue Le premie Avril Mil Sept cent quatre vingt treize Vieux Stil pour recevoir Les actes destiné a Constate Les naissance mariage et desles des Citoyens ett Comparue en La Maison Commune jean Louis hemete Cultivateur en Cette Commune Les quel assitée de jeun guillaume Dumont Cultivateur a Lad et de marie gertrude boneau domicilie Dans Cette Commune tout Deux Majeur a dit declaré a moy feragus que Marie theresse boneau Son epouse en Legitime Mariage ett accouchée hier a huit heures Du Soir en Son logement dun enfant mâlle quel Ma presenté au quel il a donné Le prenom

N°27 Hemet Jean Louis Marie + Commune de la Villette feragus

de jean Louis Marie dispres Acte des Clarations que Les Citoyens jean guillaume
françois dumont et marie gertrude bonneau ont Certifié Conforme
a La verité et La représentation qui ma été fait de Lenfant
des nomé jai redigé en Vertu des pouvoire qui Mé sont
de Légués Les presente actes que jean Louis bemet pere de
Lenfant et Les deux temoin ont Signé Avec moy fait
en La Maison Commun Daubervilliers Le jour mois ans
Ci dessus Dumont Marie gertrude Bonneau
Jacque Zacharie Leragues officie publique
Bemet

Aujourdhui Le premier jour du mois nivose Lan troisieme de La re
publique francaise une et indivisible a une heures apres midy pardevan
moi jacques zacharie feragues membre du Conseil general de La Comm
d'aubervilliers departement de paris elu Le premier avril mil Sept Cen
quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir Les actes destines a Con
Saul fils tater Les naissances mariage et décès des Citoyens est Comparue en
de jean fois La maison Commune jean francois gendarme Cultivateur domicilie
en cette Commune Lequel assitée de paul meziere Cultivateur dom
en cette Commune et de anne michel gendarme domicilier dans le
District de francIade tous deux majeur adeclaré a moi feragues qu
victoire bordier Son epouse en Legitime mariage est accouchée hie
en Son Logement dun enfant maile quil ma présenté et auquel il
a donné Le prenom de paul ——— dapres cette declaration que
Les Citoyens paul meziere et anne michel gendarme ont Certifi
Conforme a La verité et La représentation qui ma été faite de le
fant denommé jai redigé en vertus des pouvoirs quime Sont dele
Le présent acte que jean francois gendarme pere de Lenfant a sig
Les deux temoins ont declaré ne Savoir Signé fait en La maison Comm
d'auberilliers Les jour mois an Ci dessus — Jeanfrancois Jeandar
Jacque Zacharie Leragues officie publie

Nivose
1792
Gendarme

Soul fils

Orizieme

Aujourdhui Le troisieme jour du mois nivose Lan troisieme
De La republique fran Caise une et indivisible a deux heures
apres midy pardevant moi jacques zacharie feragues membre
du Conseil general de La Commune d'auberilliers departement de
paris elu Le premier avril mil Sept cent quatre vingt treize vieux Stile
pour recevoir les actes destinés a Constater les naissance mariage
et décès des citoyens est Comparue en La maison Commune pierre
francois bonneau Cultivateur domicilie en cette Commune lequel
assitée de nicolas claude rayer Cultivateur et de chaterine
audoise tous deux majeur et domicilie en cette Commune a déclaré
a moi feragues que marie genevieve bonneau Son épouse en Le
gitime mariage est accouchée hier en Son Logement dun enfant
femille quil ma présenté et auquel il a donné Le prénom de marie
chaterine dapres cette déclaration que les citoyens nicolas claude rayer
et chaterine audoise ont certifié Conforme a La verité et La repré
Sentation qui ma été faite de Lenfant dénommé jai redigé en vertus
des pouvoirs qui me Sont deLégués Le présent acte que pierre francois
bonneau pere de Lenfant et un témoins ont déclaré ne Savoir Signe Lautre
témoin a Signé fait en La maison Commune d'auberilliers Les jour mois
an Sidessus N. C. Raye Jacques Zacharie Leragues
officie publie

Bonneau
Marie fatherine

Nº 29

Nº 30 Aujourdhui Le Cinquieme jour du mois nivose Lan troisieme de La repu
blique francaise une et indivisible a trois heures apres midy pardevant
moi jacques zacharie feragues membre du Conseil general de La Commune
d'auberilliers departement de paris elu Le premier avril mil Sept Cent quatre
vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les nais
Sance mariage et décès des citoyens est Comparue en La maison Commune
georges Le gendre Cultivateur domicilie en cette Commune a déclaré a moi
Lequel assitée de paul hardise Cultivateur et de marguerite boudier tous
deux majeur et domicilie en cette Commune a déclaré a moi feragues
que marie clotilde chapon Son épouse en Legitime mariage est accou
chée hier en Son Logement dun enfant femille quil ma présenté et
auquel il a donné Le prénom de marie marguerite dapres cette déclaration
que Les citoyens paul hardise et marguerite boudier ont Certifie Conforme

Legendre
M. Margte

à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que georges le gendre père de l'enfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé l'autre témoins a signé fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus Bouchaer Jacques Zacharie Jeraguff officier public

Nº 31 Bonneau M Marguerite

L'an troisième de la république française une et indivisible a deux heures après midy par devant moi jacques zacharie feraguss membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris élu le premier avril mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a constater les naissance mariage et décès des citoyens est comparu en la maison commune andrien bonneau journalier domicilié en cette Commune Lequel assisté de etienne Sautot journalier et de michelle bonneau tous deux majeur et domicilié en cette Commune a déclaré a moi feraguss que marguerite Sautot Son épouse en légitime mariage est accouchée hier en Son Logement dun enfant femelle qui m'a présenté et auquel il a donné le prénom de marie marguerite d'après cette déclaration que les citoyens etienne Sautot et michelle bonneau ont certifié Conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délégués le présent acte que andrien bonneau père de l'enfant et les deux témoins ont déclaré ne Savoir fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus Jacques Zacharie Jeraguff officier public

L'an troisième de la republique française une et indivisible a deux heures après midy pardevant moi jacques zacharie feraguss membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris élu le premier avril mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissance mariage et décès des citoyens est Comparus en la maison Commune jean maturin potron

Nº 32 Potron Louise Elisabeth

Cultivateur domicilié en cette Commune lequel assisté de maturin potron domicilié dans la Commune de vanbre et de Elisabeth Cottin domicilier a paris Section poissonier tous deux majeur a déclaré a moi feraguss que marie Louise goulet Son épouse en légitime mariage est accouchée hier en Son Logement dun enfant femelle qui m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Louise Elisabeth d'après cette déclaration que les citoyens maturin potron et Elisabeth Cottin ont certifié Conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délégués le présent acte que jean maturin potron père de l'enfant et un témoins ont Signé l'autre témoins a déclaré ne Savoir Signé fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus

Jean Mathurin Potron Mathurin Potron
Jacques Zacharie Jeraguff officier public

Nº 33 Mezière Marie Victoire

L'an troisième de la république française une et indivisible a deux heures après midy pardevant moi jacques zacharie feraguss membre du Conseil général de la commune d'auberviliers département de paris élu le premier avril mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissance mariage et décès des citoyens est Comparu en la maison commune Louis charles mezière Cultivateur domicilié en cette Commune Lequel assisté de jean pingard Cultivateur et marie claude mezière tous deux majeur et domicilié en cette Commune a déclaré a moi feraguss que marie victoire bordier Son épouse en légitime mariage est accouchée hier a neuf heures en Son Logement dun enfant femelle qui m'a présenté et auquel il a donné le prénom de marie victoire d'après cette déclaration que les citoyens jean pingard et marie claude mezière ont certifié Conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte

que Louis charles mezière pere de l'enfant et le deux temoin
avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers
le jour moia ans si dessus — Beau Puigard
marie claude mezière L. C. Mezière
Jacque Zacharie feragus officier publie

N° 34
Valade
Marie anne

Aujourd'hui le dixseptieme jour du mois nivose l'an troisieme de
la republique francaise une et indivisible a sept heures du matin par
devant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de
la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier
avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les
actes destinés a constater les naissance mariage et décés des citoyens
est comparue en la maison commune jean valade chirurgien
domicilie en cette commune lequel assitée de pierre nicolas codieu
notaire domicilie en cette commune et marie anne le maire
domicilie dans la commune de saulnier tous deux majeur a
declaré a moi feragus que marie anne alexandrine le maire son
épouse en legitime mariage est accouchée ce matin a six heures en
son logement d'un enfant femelle quil m'a présenté et auquel il a
donné le prénom de marie anne d'apres cette déclaration que les
citoyens pierre nicolas codieu et marie anne le maire ont certifié
conforme a la verité et la représentation qui m'a étée faite de
l'enfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont
delégués le présent acte que jean valade pere de l'enfant et
un temoins ont signé l'autre temoin a déclaré ne savoir signé
fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an sodessus

Valade [signature]
Jacque Zacharie feragus officier publie

+ jour du mois nivose l'an troisieme feragus

Aujourd'hui le vingt troisieme de la republique francaise
une et indivisible a cinq heures apres midy pardevant moi jacques
zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers
département de paris élu le premier avril mil sept cent quatre vingt
treize vieux pour recevoir les actes destinés a constater les naissance mariage
et décés des citoyens est comparus en la maison commune jacques de gra
ve cultivateur domicilie en cette commune lequel assitée de michel
de grave cultivateur et de marie felicité fourdoisson tous deux majeur
et domicilie en cette commune a déclaré a moi feragus que marie
catherine auvry son épouse en legitime mariage est accouchée hier
en son logement d'un enfant femelle quil m'a présenté et auquel il a
donné le prénom de marie chaterine d'apres cette déclaration que les
citoyens michel de grave et marie felicité fourdoisson ont certifié
conforme a la verité et la représentation qui m'a étée faite de l'enfant
dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delégués
le présent acte que jacques de grave pere de l'enfant et les deux
temoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers
les jour mois an si dessus Michel De grave
marie félicité fourdoisson jacques de grave
Jacque Zacharie feragus officier publie

N° 35
De grave
Mlle Caterine
au soir
feragus

N° 36
Rousseau
Brutus

Aujourd'hui le vingcinquieme jour du mois nivose l'an troisieme de la
republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midy parde
vant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune
d'aubervilliers departement de paris élu le premier avril mil sept cent
quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater
les naissance mariage et décés des citoyens est comparue en la maison
commune antoine christophe rousseau cultivateur domicilie en cette
commune lequel assitée de nicolas alexandre poisson cultivateur et
de marie francoise leveau tous deux majeur et domicilie en cette commune
a déclaré a moi feragus que genevieve de latre son épouse en legitime
mariage est accouchée hier a huit heures du soir en son logement d'un
enfant malle quil m'a présenté et auquel il a donné le prénom de

Du brevetaire d'après cette déclaration que les citoyens nicolas
alexandre poisson et marie françoise leveau ont certifié conforme a
la verité et la représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé
j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte
que antoine christophe rousseau père de l'enfant et un témoins ont
signé avec moi l'autre témoins a déclaré ne savoir signé fait en
la maison commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus.

jacque Zacharie Jeraguff N.as A. Poisson
officier public a rousseau

N°. 39 L'an d'hui le vingt neuvieme jour du mois nivose l'an troisieme
Simple de la republique française une et indivisible a huit heures
H.re Archelle du matin pardevant moi jacques zacharie feraguis membre du conseil
général de la commune d'auberviliers département de paris
elu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux st
pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mari
et décès des citoyens ont comparu en la maison commune
piere grimpret cultivateur domicilié en cette commune lequ
assisté de jean piere bonneau cultivateur et de marie mich
dudret tous deux majeur et domicilié en cette commune a dé
claré a moi feraguis que therese bonneau son épouse en legi
me mariage est accouchée ce matin en son logement d'un
enfant femelle qui m'a présenté et auquel il a donné le pré
nom de marie michelle d'après cette déclaration que les citoy
jean piere bonneau et marie michelle dudret ont certifié
conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de
l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me so
de laquelle le présent acte que piere grimpret pere de
l'enfant et un témoins ont signé l'autre témoins a déclaré
ne savoir signé fait en la maison commune d'auberviliers les jo
mois an ci dessus J B Bonneau quatre mots rayés nuls

† déclaré ne savoir signé
† a signé feraguiff jacque Zacharie feraguiff officier public

Aujourd'hui Le Septieme jour Du mois quatorzieme
pluviose l'an troisieme de la republique française
et une indivisible a Deux heure apres midi pardevant
Vant Moi jacques Zacharie feraguis membre
Du Conseil général de la Commune D'auberviliers departe
ment de paris elu Le premier Avril Mil Sept cens
quatre vingt treize Vieux Stil pour vilesoir Les actes
destiné a constaté Les naissance Mariage des Citoyens
Feraguiff et Comparue en la maison Commune Edme ysidore
N°. 39 Cochin journalier domicilié Dans cette Commune Lequel
Cochin assisté de pierre Nicolas Vibert boulanger et Marie
Louis ysidore félicité Sourdoison deux majeur et domicilié dans
cette Commune a Déclaré a moi feraguis que Marie
antoinette Lepine Son épouse en Legitime mariage
est accouchée Bier en Son Logement D'un enfant Mâle
quil Mapresente et auquel il a donné Le prénom
de Louis ysidore D'après cette déclaration que Le Citoyens
pierre nicolat Vibert et Marie félicité Sourdoison
on certifié Conforme a la Verité et La représentation
qui Ma été fait de Lenfant des nommé jai rédigé
en vertu Des pouvoir qui Meu Sont de Leglees Le présent
acte que Edmé ysidore Cochin pere de Lenfant
a déclaré ne Savoir Signer et Les deux témoin
ont Signé a Vec Moi fait en La Maison Commune
D'auberviliers Le jour Mois ans Sidessus

Vibert marie félicité Sourdoison
Jacques Zacharie feraguiff officier public

N°. 39 Aujourd'hui Le dix Septieme jour du mois pluviose l'an troisieme
Minuy de la republique française une et indivisible a Cinq heures du soir
Charles pardevant moi jacques zacharie feraguis membre du Conseil général
Baptiste de La Commune d'auberviliers département de paris elu le premier
avril mil Sept Cent quatre vingt trois vieux stile pour recevoir les

actes destinés a constater les naissances mariage et décés des citoyens est comparus en la maison commune jean baptiste meny journalier domicilie en cette commune lequel assitée de charles trouet nouriceur et de marie jeanne legras tous deux majeur et domicilie dans cette commune a déclaré a moi feragus que anne françoise trouet son épouse en legitime mariage est accouchée aujourdhui en son logement dun enfant malle quil ma présenté et auquel il a donné le prenom de charles + [redacted] d'apres cette déclaration que les citoyens charles trouet et marie jeanne legras ont certifié conforme a la verité et la représentation qui ma étée faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que jean baptiste meny pere de lenfant et les deux témoins ont déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus charles trouet un mot nul rayé

+ baptiste feragus

Jacques Zacharie feragus officier publié

2 Ce 40 Aujourdhui le vingdeuxieme jour du mois pluviose lan troisieme de la republique française une et indivisible a deux heures aprés midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariage et décés des citoyens est comparus en la maison commune jean louis le comte perruquier domicilie en cette commune lequel assitée de pierre nicolas codieu notaire domicilie en cette commune et victoire paul offre domicilier a paris section des gravilliers tous deux majeur a déclaré a moi feragus que marie angelique baudeau son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son logement dun enfant malle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie theophile d'apres cette déclaration que les citoyens pierre nicolas codieu et victoire paul offre ont certifié conforme a la verité et la représentation qui ma étée faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que jean louis le comte pere de lenfant et les deux témoins ont signés avec moi victoire paul offre [illegible] J. L. Lecomte

Lecomte Marie théophile

+ fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus feragus

Jacques Zacharie feragus officier publié

Quinzieme

+ ventose feragus No 41 Aujourdhui le deuxieme jour du mois + [redacted] lan troisieme de la republique française une et indivisible a heures de midy pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariage et décés des citoyens est comparue en la maison commune louis pierre bordier cultivateur domicilie en cette commune lequel assitée de françoise demars et de anne elisabeth bordier tous deux majeur et domicilie en cette commune a déclaré a moi feragus que michelle demars son épouse en legitime mariage est accouchée hier a onze heures en son logement dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie françoise d'apres cette déclaration que les citoyenne françoise demars et anne elisabeth bordier ont certifié conforme a la verité et la représentation qui ma étée faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que louis pierre bordier pere de lenfant et les deux témoins ont signé avec moi au resgistre faite en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus Louis Pierre Bordier Anne Elisabeth Bo Bordier f de mars un mot rayer nul

Bordier Ma françoise

Jacques Zacharie feragus officier publié

+ ventose feragus No 42 Aujourdhui le dixieme jour du mois + [redacted] lan troisieme de la republique française une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du conseil général de la commune d'aubervilliers département de paris élu le premier avril mil sept cent quatre vingt treize vieux stile pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariage et décés des citoyens est comparue en la maison commune george trouet cultivateur domicilie en cette commune lequel assitée de claude nicolas boudier cultivateur et de marie anne porchelle tous deux majeur et domicilie en cette commune a declaré a moi feragus que marie rose le boul son épouse en legitime mariage est accouchée hier a neuf heures en son logement dun enfant femelle quil ma présenté et auquel il a donné le prénom de marie nicole d'apres cette

Seizieme

déclaration que les Citoyens claude nicolas boudier et marie anne pourdier ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que georges trouet père de l'enfant et un témoins ont déclaré ne savoir l'autre témoins a signé avec moi fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an S.dessus

Claude nicolas boudier jacques Zacharie feraye off.e pble

N.o 113

Bonnette Elisabeth

Aujourd'hui le vingtieme jour du mois ventose l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a Cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feraye membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris élu le premier avril mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissances mariage et décès des Citoyens est Comparu en la maison Commune paul nicolas bonneau Cultivateur domicilié dans cette Commune lequel assisté de louis pierre bordier Cultivateur et de marie therese bonneau tous deux majeur et domicilié en cette Commune a déclaré a moi feraye que anne élisabeth bordier son épouse en legitime mariage est accouchée hier en son logement d'un enfant femelle qui m'a présenté et auquel il a donné le prénom de therese élisabeth d'après cette déclaration que les Citoyens louis pierre bordier et marie therese bonneau ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que paul nicolas bonneau pere de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an S.dessus

Louis Pierre Bordier Marie Thers Bonneau
nicolas Paul Bonneau jacques Zacharie feraye off.e
publié

N.o 114

Guéret Marie Désiré

Aujourd'hui le deuxieme jour du mois germinal l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a Cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feraye membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris élu le premier avril mil Sept Cent quatre vingt treize vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissances mariage et décès des Citoyens est Comparu en la maison Commune jean guéret jardinier domicilié dans cette Commune lequel assisté de baptiste marin et de françoise auger tous deux majeur et domiciliés dans cette Commune a déclaré a moi feraye que marie marin son épouse en legitime mariage est accouchée aujourd'hui a deux heures en son logement d'un enfant femelle qui m'a présenté désiré et auquel il a donné le prénom de marie françoise d'après cette déclaration feraye off.e que les Citoyens baptiste marin et françoise auger ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que jean guéret père de l'enfant et un témoins ont déclaré ne savoir signé l'autre témoins a signé fait en la maison commune d'auberviliers les jour mois an S.dessus

jean françoise auger jacques Zacharie feraye off.e
publié

N.o 115

Cochon fils Paul

Aujourd'hui le troisieme jour du mois germinal l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a dix heures du matin pardevant moi jacques zacharie feraye membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris élu le premier avril mil Sept Cent quatre vingt trois vieux Stile pour recevoir les actes destinés a Constater les naissances mariage et décès des Citoyens est Comparu dans la maison Commune bon françois Cochon Cultivateur domicilié dans cette Commune lequel assisté de paul mezieres Cultivateur et de mariame Cochon tous deux majeur et domiciliés dans cette Commune a déclaré a moi feraye que genevieve mezieres son épouse en legitime mariage est accouchée hier a trois heures du soir en son logement d'un enfant mâle qui m'a présenté et auquel il a donné le prénom de françois paul d'après cette déclaration que les Citoyens paul mezieres et marie anne Cochon ont certifié Conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que bon françois Cochon pere de l'enfant a signé les deux témoins ont déclaré ne savoir signé fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an S.dessus

jacques Zacharie feraye off.e pble Bon francois

N° 46

Legendre

Louis Laurent

Aujourdhui Le Cinq tieme jour Du mois germinal L'an troisieme de La république francaise et une indivisible a troia heures aprest midi par devant Moi jacque Zacharie feragus Ménbre Du Conseil géneral de La Commune Daubervilliers dés partement de paris élue pour recevoir Les actes Civille Des Citoyens est Comparue Dans La Maison Commune Louis Legendre Cultivateur dommicilié Dans Cette Commune assisté de Claude bouché journalie Dans Cette Commune et de Lixabette Le gendre tou Deux Mageur Le quel a declaré a Moi feragus que mariage therese bouché Son épouse en Legitime est acouché hier a troia heures Du Matin en Son Logement d'un anfant malle quil ma présenté au quelle il a donné Le prénom de Louis Laurent Dapret Cette De Clarations que Les ~~Citoyens~~ témoin Susnommé ont Certifié Conforme a La Verité et La représentation qui ma été fait de L'anfant dé nommé j'ai rédigé en Vertu Des pouvoirs qui me Sont des Leguet Le presente actes que Louis Legendre peré de Lanfant et Le Deux temoin ont de Clare ne Savoir Signé fait an La Maison Commune D'aubervilliers Le jour mois ans Si Dessus un mot rayé nul Jacques Zacharie feragus officie publie

N° 47

Rousseau

Mlle Therese

Aujourdhui Le onzieme jour du mois germinal L'an troisieme de La republique francaise une et indivisible a quatre heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de La Commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir Les actes Civile des Citoyens est Comparu dans La maison Commune jacques rousseau cultivateur domicilié dans Cette Commune Lequel assitée de jean porchelle Cultivateur et therese bonneau tous deux majeur et domicilié dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que chaterine bonneau Son épouse en Legitime mariage est accouchée hier en Son Logement a Cinq heures dun enfant femelle auquel il a donné Le prénom de marie therese d'apres Cette déclaration que Les temoins Susnommé ont certifie Conforme a La verité et La représentation qui m'a étée fait de Lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me Sont

Délegués Le présent acte que jacques rousseau pere de Lenfant et Les deux témoins ont déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune d'aubervilliers Les jour mois an Si dessus Jacques Zacharie feragus officie publie

N° 48

Rayé

Esperance Scolastique Rose

Aujourdhui Le dixhuitieme jour du mois germinal L'an troisieme de La republique francaise une et indivisible a onze heures du matin pardevant moi jacques zacharie menbre du Conseil général de La Commune D'aubervilliers département de paris élu pour recevoir Les actes Civille Des Citoyens est Comparu dans La maison Commune Nicolas claude rayé Cultivateur domicilié dans Cette Commune Lequel assitée de Nicolas Codieu notaire et de denise marguerite bonneau tous deux majeur et domicilié dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie magdeleine bonneau Son épouse en Legitime mariage est accouchée hier a onze heures du matin en Son Logement d'un enfant femelle auquel il a donné Le prénom de Esperance Scolastique Rose d'apres Cette déclaration que Les temoins Susnommé ont certifié conforme a La verité et La représentation qui m'a étée faite de Lenfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présent acte que Nicolas claude rayé pere de Lenfant et un temoins ont Signé Lautre temoins ~~est~~ déclaré ne Savoir Signé fait en La maison Commune d'aubervilliers Les jour mois an Si dessus

Comme N. C. Rayé Jacques Zacharie feragus officie publie

N° 49

hardy

Louise Crist.

Aujourdhui Le vingt Cinquieme jour du mois germinal L'an troisieme de La republique francaise une et indivisible a trois heures apres midy par devant moi jacques zacharie feragus ~~menbre~~ du Conseil général de La Commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir Les actes ~~destinés a Constater~~ Civile des Citoyens est Comparue dans La maison Commune paul hardy Cultivateur domicilié dans Cette Commune Lequel assitée de Louis fleury cultivateur et de marie anne hardy tous deux majeur et domicilié dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie Louise Legendre Son épouse en Legitime mariage est accouchée ~~hier~~ a deux heures Ce matin en Son Logement dun enfant malle auquel il a donné Le prénom de Louis christophe d'apres Cette déclaration que Les temoins Si dessus dénommé ~~[illegible]~~ ont Certifié

Conforme a La verité et La représentation qui m'a étée faite de Lenfant
Dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent
acte que paul hardy pere de Lenfant et les deux temoins ont signé avec
moi faite en La maison Commune d'aubervilliers les jour mois an sidessus

paul hardy Louis fleury Marianne hardy

Cinq mots rayé nul Jacques Zacharie feragus offiie publie

Aujourdhui le vingt sixieme jour du mois germinal L'an troisieme de La
republique francaise une et indivisible a deux heures apres midy parde
vant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de La Com
mune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir les actes Civile
des Citoyens est Comparus dans La maison Commune claude thierry jour
nalier domicilié en Cette Commune lequel assitée de claude trouet Cul
tivateur et de Etiennette ursule d'hotel tous deux majeur et domicilié
dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie félicité Coq
son épouse en legitime mariage est accouchée hier a deux heures en
son Logement d'un enfant mâlle auquel il a donné le prénom de
claude — d'apres Cette déclaration que les témoins sidessus dénommé
ont certifié Conforme a La vérité et La représentation qui m'a étée
faite de Lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont
délegués le présent acte que claude thierry pere de Lenfant un témoin
ont signé avec moi Lautre témoins a déclaré ne savoir signé fait
en La maison Commune d'aubervilliers les jour mois an sidessus

Claude trouet Claude Thierry
Jacques Zacharie feragus offiie publie

N° 50
Thierry
Claude

N° 51
Milleret
Clement
Marie

Aujourdhui le deuxieme jour du mois floréal L'an troisieme de La
republique francaise une et indivisible a deux heures apres midy parde
vant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de La
Commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir les actes
Civile des Citoyens est Comparue dans La maison Commune germain
millerete meunier domicilié dans Cette Commune lequel assitée de andré
Caron maréchal et de marie anne Lamare domicilié dans La Com
mune de La Courneuve tous deux majeur a déclaré à moi feragus
que genevieve Chaterine clemence Caron Diphuitieme
son épouse en legitime mariage est accouchée hier
a deux heures en son Logement d'un enfant mâlle quil m'a
présenté et auquel il a donné le prénom de clement marie d'après
cette déclaration que les témoins sidessus dénommé ont certifié conforme a La
verité et La représentation qui m'a étée faite de Lenfant dénommé j'ai rédigé
en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que germain
millerete pere de Lenfant et les deux témoins ont signé avec moi fait
en La maison Commune d'aubervilliers les jour mois an sidessus

+ domicilié dans cette Commune
+ clement
C feragus

CALOR MINUTE 6 S

Adrin Clement Caron marriaienne la marre
millerete Jacques Zacharie feragus offiie publie

N° 52

Aujourdhui le quatrieme jour du mois floreal L'an troisieme de La republique
francaise une et indivisible a trois heures apres midy pardevant moi jacques
zacharie feragus membre du Conseil général de La commune d'aubervilliers
département de paris élu les actes Civile des Citoyens est Comparue dans
La maison Commune pierre bonneau Cultivateur dans cette Commune lequel
assitée de antoine demars Cultivateur et de marie bonneau tous deux
majeur et domicilié dans cette Commune a déclaré a moi feragus que marie
Louise chaterine ouasse son épouse en legitime mariage est accouchée
hier a trois heures du matin en son Logement d'un enfant femelle au
quel il a donné le prénom de marie antoinet d'apres cette déclaration que
les témoins sidessus ont certifié conforme a La vérité et La représentation
qui m'a étée faite de Lenfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui
me sont delegués le présent acte que pierre bonneau pere de Lenfant et
les deux témoins ~~ont signé~~ ont déclaré ne savoir signé fait en La
maison Commune d'aubervilliers les mois an sidessus deux mots rayé nul

+ a signé
Cf

pierre bonneau
Jacques Zacharie feragus offiie publie

N° 53
hemet
Marie

Aujourdhui le huitieme jour du mois floréal L'an troisieme de La republique
francaise une et indivisible a Cinq heures du soir pardevant moi jacques
zacharie feragus membre du Conseil général de La Commune d'aubervilliers
département de paris élu pour recevoir les actes Civile des Citoyens est com
parue dans La maison Commune Nicolas hemet Cultivateur domicilié
dans cette Commune lequel assitée de francois bregevin Cultivateur

+ michel
Cf B

et de marie élisabeth cabriot tous deux majeur et domicilié dans cette Commune a déclaré a moi feragus que michel hebert Son épouse en legitime mariage est accouchée hier a Six heures en Son Logement dun enfant malle quoquet il a donné Le prénom de francois marie d'après cette déclaration que tes témoins Sidessus dénommé ont certifié conforme a la vérité et La représentation qui mà été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont delegués de présent acte que nicolas hemet pere de Lenfant a déclaré ne Savoir Signé les deux témoins ont Signé avec moi faite en La maison Commune d'auberviliers des jour mois an Sidessus
en mots rayé nul

S Ill Bregeviet Mk Cabriot
Jacques Zacharie feragus offisier publie

No 54

Aujourdhui Le dixieme jour du mois floreal Lan troisieme de la république francaise une et indivisible a cinq heures du Soir pardevant moi jacques Zacharie feragus membre du Conseil général de La Commune d'auberviliers département de paris élu pour recevoir les actes civile des citoyens et Comparue dans La maison Commune jean poquet Cultivateur domicilié en Cette Commune Lequel assisté de jean Lapique Cordonnier A de catherine plaisan tous deux majeur et domiciliés dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie Louise Lapique Son épouse en legitime mariage est accouchée hier a Sept heures en Son Logement dun enfant femelle quil ma présenté auquel il a donné Le prénom de marie Louise catherine Dapres Cette déclaration que les citoyens témoins Sidessus denommé ont certifié conforme a la verité et La représentation qui ma été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présent acte que jean poquet pere de lenfant et un témoins ont déclaré ne Savoir Signé Lautre témoins a Signé avec moi fait en La maison commune d'auberviliers les jour mois an Sidessus

Jean Lapique Jacques Zacharie feragus offisier publie

No 55

Aujourdhui Le dix septieme jour Du mois floréal Lan troisieme de la republique francais et une indivisible a trois heures après midi par devant moi jacques Zacharie feragus membres Du Conseil general de La Commune d'auberviliers Département de paris élu pour recevoir les

Les actes Civille Des Citoyens et Comparu Dans La Maison Commune Nicolat demars Dix neuvieme La bourreuses et domicilié Dans Cette Commune assisté de Louis de mars La bourreuse et de Marie jaune de mars tous deux Majeur et domiciliés Dans Lette Commune Lequel nicolat de mars Madis Clavie a moi feragus que Marie Claude Meziere Son epouse en Legitime Mariage et accouchée hier a neuf heures Du Soir Dun enfant Femelle quil Ma présenté auquel il a donné Le prénom de marie jaune Dapres Lette Declaration que Les témoins Sidessus Denommé ont Certifié Conforme a la Verité et La representation qui Ma été fait de Lenfant dénommé jai redigé en vertu Des pouvoir qui Me Sont delegués Le presente actes que Nicolat demars père de Lenfant et Louis demars et marie jasine de mars a Signé avec moi fait en La maison Commune Daubervilliers Le jour mois ans Sidessus

Nicolas Demars Louis demars
Jacques Zacharie feragus offisier publie Marie jeanne demars

No 56

Rayé

Aujourdhui Le vingt huitieme jour du mois floréal Lan troisieme de la republique francaise une et indivisible a cinq heures après midy pardevant moi jacques Zacharie feragus membre du Conseil général de La Commune d'auberviliers département de paris élu pour recevoir les actes civile des citoyens et Comparus dans La maison commune guillaume michel rayé Cultivateur domicilié dans Cette Commune Lequel assisté de Louis Charles meziere Cultivateur et de marie therese rayé tous deux majeurs et domiciliés dans Cette Commune Lequel a déclaré a moi feragus que marie magdeleine Hardix Son épouse en legitime mariage est accouchée hier a huit heures du soir en Son Logement dune enfant femelle quil ma présenté magdelenat auquel il a donné Le prénom de marie therese dapres cette declaration que les témoins Sidessus denommé ont certifié conforme a la verité et La representation qui mà été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont délegués Le présente acte que guillaume michel rayé pere de lenfant a déclaré ne Savoir Signé les deux témoins ont Signé avec moi fait en la maison commune d'auberviliers les jour mois an Sidessus
excepté marie therese rayé qui a déclaré ne Savoir Signé

Louis Charles Meziere
Jacques Zacharie feragus offisier publie

N.° 57 Ayourdhui Le Sixieme jour Du mois prairéal Lan troisieme
de La republique franlaise et indivisible a deux heures a pres-
midi par devant moy jacques Zacharie feragus menbre Du
Conseille Generalle de La Commune Daubervilliers des parten-
ment de paris élue pour relevoir Le actes Civille des Citoyens
est Comparue Dans La Maison Commune guilliaume
fontaine Maréchalle est Domicillie Dans Cette Commune
assisté de nicolat Le maitres La boureure Dans anne Elixabept
David tou deux Majeur et domicillie Dans Cette Commune
Le quel a des Clare a moy feragus que Marie Michel Le maitre
Son epouse en Legitime Mariage et acouché hier a six
heures Du Matin en Son Logement d'un anfant fumel quil
ma presenté auquel il a donné Le prenom de michele Elixabept
Daprest Cette desclaration que Les temoin Sidessus dés nommé
ont Certifie Conforme a La Verite et La présentation qui
m'a été fait de Lanfant de nommé jai redige en Vertu des
pouvoir qué me Sont des Legues Le presente actes que guilliaume
fontaine pere de Lanfant et un temoin a Signé et Lautre
temoin a des Clare ne Savoir Signé fait en La Maison
Commune Daubervilliers Le jour moia ans Sidessus

Fontaine
Michelle
Elisabeth

anne elaxabept David
guillaume fontaine
jacques Zacharie feragus offiie publie

N.° 58 Aujourdhui Le Septieme jour du mois prairéal Lan troisieme de La
republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midy par
devant moi jacques zacharie feragus menbre du Conseil général de La
Commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir Les actes
Civils des Citoyens est Comparue dans La maison Commune guilliaume
Caron cultivateur domicilié dans Cette Commune Lequel assitée
de nicolas Caron ancien Laboureur domicilié dans La Commune
de La villette département de paris et de marie claude meziere
tous deux majeur Lequel a déclaré a moi feragus que marie joseph

Caron
Mie Claude

+ Simon
feragus

demars Son épouse en Légi[illegible]time mariage est vingtieme
accouchée Ce matin a [illegible] huits heures en Son Logement d'un
enfant femelle qui ma [illegible] présenté et auquel il a donné Le pré
nom de marie claude d'après cette déclaration que Les temoins Si
dessus dénommé ont certifie Conforme a La verité et La représentation
qui m'a étée faite de Lenfant dénommé jai redigé en vertus des pou
voirs qui me Sont délégues Le présent acte que guilliaume Caron
pere de Lenfant et Les deux témoins ont Signé avec moi fait en
La maison Commune d'aubervilliers Les jour mois an Sidessus

Guillaume Caron N. S. Caron Marie claude
Jacques Zacharie feragus offiie publie Meziere

N.° 59 Aujourdhui Le dixieme jour du mois prairéal Lan troisieme de La république
francaise une et indivisible a Cinq heures du Soir pardevant moi jacques
zacharie feragus menbre du Conseil général de La Commune d'aubervilliers
département de paris élu pour recevoir Les actes destinés a Constater
Les naissances mariage et décés des Citoyens est comparue dans La
maison Commune charles nicolas goullet charon domicilié dans
Cette Commune Lequel assitée de nicolas Codieu notaire et de anne
élisabeth bordier tous deux majeur et domicilié dans Cette Commune
a déclaré a moi feragus que victoire Le duc Son épouse en Legitime
mariage est accouchée hier a quatre heures dans Son Logement d'un
enfant femelle auquel il a donné Le prénom de catherine victoire Sophie d'après
Cette déclaration que Les témoins Si dessus dénommé ont certifié Confor
me a La vérité et La représentation qui m'a étée faite de Lenfant
dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués Le
présent acte que charles nicolas goullet pere de Lenfant et Les
deux témoins ont Signé avec moi fait en La maison Commune d'au
bervilliers Les jour mois an Sidessus Anne Elisabeth Bordier

C. N. Goullet
Jacques Zacharie
feragus offiie publie

Coron

N°. 60
Rousseau
Louis Claude

Aujourd'hui Le dix septieme jour du mois prairial L'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a Cinq heures du Soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general de la commune d'auberviliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des Citoyens est Comparu dans La maison Commune N. Colas rousseau Cultivateur domicilié dans cette Commune lequel assisté de Louis claude porchelle Cultivateur et marie Louise Lapicque tous deux majeurs et domiciliés dans cette Commune a déclaré a moi feragus que marie jeanne plaisant Son épouse en legitime mariage est accouchée ce matin en Son Logement dun enfant malle auquel il a donné le prénom de Louis claude d'apres cette declaration que les temoins Ci dessus dénommé ont Certifié Conforme a la verité et La représentation quima été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que N. Colas rousseau pere de lenfant et un temoins ont declaré ne savoir Signé Lautre temoins a Signé avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers les jour mois an Ci dessus

Marie Louise Lapique
jacques Zacharie feragus officier public

N°. 61
Demars
Victoire

Aujourd'hui les vingt un jour Dumois prairial L'an troisieme de la republique francaise et une indivisible huits heures du Soir pardevant moi Jacques Zacharie feragus membre Du conseil general de la commune d'Auberviliers departement de paris elu pour recevoir les acte Civils des citoyens est comparue en la maison Commune d'auberviliers Jean demars laboureur dans cette commune assisté de marie ~~magdeleine~~ victoire dans cette commune tout deux majeurs et domicilié dans cette commune a declaré a moi feragus que marie magdeleine victoire son épouse est accouchée ce matin a dix heures en Son logement en legitime mariage dun enfant femelle auquel il a donné le prénoms de Marie victoire d'après cette declarations que les temoins

N°. 62

Quatrieme

Si dessus dénommé ont certifier conforme a la verité et la représentation que ma été faite de lenfant dénommé Jai redigé en vertu des pouvoirs que me sont délegué le présente acte que Jean demars pere de lenfant a signer les autres temoins ont declaré ne savoir signer fait en la maison Commune D'auberviliers les jours mois et an que dessus. Jean Demars
jacques Zacharie feragus officier public

N°. 62

Petit
Marie-Louise

Aujourd'hui Le deuxieme jour du mois messidor L'an troisieme de la republique francaise une indivisible a deux heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general de la Commune d'auberviliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est Comparu dans La maison Commune N. Colas petit Cultivateur domicilié dans cette Commune lequel assisté de Louis claude porchelle Cultivateur et de marie Louise Legendre tous deux majeur et domicilié dans cette Commune a declaré a moi feragus que marie anne hardia Son épouse en legitime mariage est accouchée hier a quatre heures du soir dans Son Logement dun enfant femelle auquel il a donné le prénom de marie Louise d'apres cette declaration que les temoins Ci dessus dénommé ont Certifié Conforme a la verité et la représentation qui ma été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que N. Colas petit pere de lenfant a Signé des deux temoins ont declaré ne savoir signé fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an Ci dessus

Nicolas petit jacques Zacharie feragus officier public

N°. 63

Edme
Prudent

Aujourd'hui Le deuxieme jour du mois messidor L'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a Sept heures du Soir pardevant moi jacques Zacharie feragus membre du Conseil general de la Commune d'auberviliers departement de paris elu pour recevoir les actes Civils des citoyens est Comparu dans La maison Commune charles edme journalier domicilié

dans cette Commune lequel assitée de francois mazier boucher et de genevieve boudier tous deux majeur et domicilié dans cette Commune a déclaré a moi feragus que marie denise doublet son épouse en legitime mariage est accouchée hier a cinq heures du soir dans son logement dun enfant mâlle auquel il a donné le prénom de francois prudent d'apres cette déclaration que les témoins si dessus dénommé ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a étée faite de l'enfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que charles edme pere de l'enfant a déclaré ne savoir un témoins a signé l'autre temoins a signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus francois Mazier

Jacques Zacharie feragus officier publié

N° 64
Sipert
Mlle Michelle

Aujourdhui le dix sept ime jour du mois messidor l'an troisieme de la republique une indivisible a cinq heures du soir par devant moi jacques Zacharie membre du Conseil general de la Commune d'aubervilliers departement de paris élu pour recevoir les actes civille des citoyens est comparue dans la maison commune pierre Sipert journallie dans cette commune assiste de paul de mars et de Michelle de mars tou deux majeur et domicillie dans cette commune a declaré a moi feragus que Marie Catherine de mars son Epouse en legitime mariage est acouché ce matin a deux heures en son logement dun anfant femelle quel ma presenté auquel il a donné le prénom de marie michelle d'apres cette declaration que les temoins un certifie conforme et la representation qui ma ete fait de l'anfant des nomme j'ai redigé en vertu des pouvoir qui me sont des legues le presente acte que pierre Sipert pere de l'anfant et un temoins ont déclaré ne savoir signé l'autre temoins a signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus Michel de mars

Jacques Zacharie feragus officier publie

N° 65
Parisot
Maveleine

Aujourdhui le vingt deuxieme jour du mois messidor l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a quatre heures du soir par devant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil general de la Commune d'aubervilliers departement de paris élu pour recevoir les actes civils des citoyens est comparu dans la maison commune joseph parisot chapellier domicilié dans cette commune lequel assitée de Nicolas claude rayé cultivateur et de marie magdeleine bonneau tous deux majeur et domicilié dans cette commune a déclaré a moi feragus que francoise breson son épouse en legitime mariage est accouchée aujourdhui a trois heures dans sa maison dun enfant femille auquel il a donné le prénom de magdeleine d'apres cette déclaration que les témoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délegués le présent acte que joseph parisot pere de l'enfant et les deux temoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus joseph parisot

Nicolas Claude Rayé Marie Magdeleine bonneau

Jacques Zacharie feragus officier publie

N° 66
Poisson
Marie Cécile

aujourdhui le trente ieme jour du mois messidor l'an troisieme de la republique francaise une indivisible a six heures du soir par devant moi jacques Zacharie feragus membre du Conseil generale de la commune d'aubervilliers département de paris élu pour recevoir les actes civille des citoyens est comparue dans la maison commune adrien poisson cultivateur dans cette commune assisté de antoine poisson laboureur et de marie nicol hemet tou deux majeur et domicilie dans cette commune a déclare a moi feragus que cécile poisson son épouse en legitime mariage est a couche ce matin a quatre heures en son logement dun enfant femel auquel il a donné le prenom marie Cécille d'aprés cette declaration que les temoins on certifie conforme a la vérite et la représentation qui ma été faite de l'anfant dénomé j'ai redigé en vertu des pouvoir qui me sont des legués le presente acte

que adrien poisson pere de lanfant et un temoins a declare
ne savoir pas signé et lautre temoins a signé avec moi fait
Dans la maison commune D'aubervilliers le jour mois an si
Dessus A Poisson jacques Zacharie Geraguff officier public

9 Ev 67
Landry
Genestare
Abendsett

au jourdhui Le trantieme jour Du mois messidor an Lagtroisieme
De la republique francaise une indivisible a Sept heures du soir
par devant moi jacque Zaquarie Geragus membre du Conseil
General de la Commune D'aubervilliers Elu pour recevoir les
actes civil des citoyens est comparu dans la maison Commune
jacques landry journallie Dans cette Commune assisté de etienne
Bonard la bourreur Dans cette Commune et de Genevieve
bruelot demeurant a paris Section a declare a moi geragus que nicol gueille
de boney son Epouse en legitime mariage et accouche avantier a Sept
tou deux Majeur heures Du soir en son logement Dun anfant femel auquel il
Geragus a donnie le prenom de Genevieve Lanvrecte Dapres cette decla-
ration que les temoins ont certifie conforme a la verite et la
representation qui ma ete fait De lanfant denomme jai redige
en vertu des pouvoir qui me sont delegue les present actes que
Jacques landry pere de lanfant a declare ne savoir pas signé

Etienne anri Bonard

Jacques Zacharie Geraguff officier public

178

Vingt trois

68
Boudier
honoré marie

Aujourdhui Le Sixieme jour du mois thermidor Lantroisieme de
La republique francaise une indivisible a Sixheures du
Soir pardevant moi jacques zacharie geragus membre du Conseil general
de La Commune daubervilliers deputé tenant de paris elu pour relecvoir les actes civils
de citoyens est Comparu dans La maison Commune jean boudier journalier
domicilie dans cette Commune assiste de honoré claude demars cultivateur et
de marie rose Leboul tous deux majeur domicilie dans cette Commune a declare a moi
geragus que Laurence poisson son epouse en legitime mariage est accouchée hier a
Cinq heures dans sa maison dun enfant mâle auquel il a donné le prenom de honoré
marie depuis cette declaration que les temoins Ci dessus ont certifié conforme a la
verité et La representation qui ma été fait de lanfant dénommé jai redigé
en vertus des pouvoirs qui me sont delegués de présent actes que jean boudier
pere de lenfant et un temoin ont declaré ne savoir signé Lautre temoins
a signé fait en La maison Commune daubervilliers Les jour mois an Ci dessus
honoré claude demars jacques Zacharie Geraguff officier public

92
69
Bourgeois
Mre Marguerite

Aujourdhui Le huitieme jour Du Mois thermidor Lan troisieme
De La republique francaise une indivisible a une heures apres
Midi par Devant Moy jacques Zacharie Geragus Membre Du
Conseil General De La Commune Daubervilliers Deputé par temeri
de paris élu pour relevoir Les actes Civils Des citoyens
et Comparus Dans La Maison Commune Simon robert
boudier Laboureur Dans Cette Commune assisté de jean demars
Laboureur Dans Cette Commune et de Marguerite boudier tous
Deux Majeur et Domicilié Dans Cette Commune Lequel at
Des Declare a moi Geragus que Marie Claude De mars son
Epouse en Legitime Mariage est accouché hier a Sept heure
Du Soir en son Logement Dun anfant femel quil Ma
presente auquel il a donnée Le prénom de marie marguerite
De Dapres Cette De Clarations que Le temoin un certifié
Conforme a La Verité et La présentation qui Ma été fait
de Lanfant Des nomme jai redigés en Vertu Des pouvoir que
Me Son Delegues Les présents actes que Simon robert
boudier pere de Lanfant et un temoin a des Clarré ne
Savoir pas Signé et Lautre temoin a Signé fait en La Maison
Commune Daubervilliers Le jour Mois ans Si Dessus
jean demars Jacques Zacharie Geraguff officier
publie

9Ev 6

Renault
Mie Cecile
Theresse

Aujourd'hui Le huitieme jour du mois thermidor Lan troisieme de la republique francaise une et indivisible a six heures du Soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est Comparu dans la maison Commune jean renault Cultivateur domicilié dans cette Commune assisté de claude Sellier cultivateur et Cecile renault tous deux majeur et domiciliés dans cette Commune lequel a déclaré a moi feragus que marie therese bonnisant son épouse en légitime mariage est accouchée hier a neuf heures du Soir dans sa maison dun enfant femelle auquel il a donné le prénom de marie Cecile therese d'après cette déclaration que les témoins Soussignés dénommé ont certifié Conforme a la verité et la représentation qui ma été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que jean renaut pere de lenfant a déclaré ne savoir signé les deux témoins ont signé fait en la maison Commune dauberviliers les jour mois an Susdit

marie Cecile renaut Claude Sellier un mot rayé nul
jacques Zacharie feragus officier public

9Ev 7

Fleury
Mie Therese

Aujourd'hui Le dixieme jour du mois thermidor Lan troisieme de la republique francaise une et indivisible a cinq heures du Soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris elu pour recevoir les actes civil des citoyens est comparu dans la maison Commune Nicolas fleury Cultivateur domicilié dans cette Commune lequel assisté de antoine fleury et de marie jeanne bordier tous deux majeur et domiciliés dans cette Commune a declaré a moi feragus que marguerite bordier son épouse en légitime mariage est accouchée ce matin dans sa maison dune enfant femelle auquel il a donné le prénom de marie jeanne d'après cette declaration que les témoins ci dessus dénommé ont certifié Conforme a la verité et la representation qui ma été faite de lenfant dénommé jai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que Nicolas fleury pere de lenfant a signé un temoins a signé lautre temoins a declaré ne Savoir signé dont en la maison Commune d'auberviliers les jours mois an Susdits

A. fleury nicolas fleury

jacques Zacharie feragus officier public

9Ev 8

Jacquet
Mie Joseph

Aujourd'hui Le quinze fructidor Lan troisieme de la republique une et indivisible a deux heures apres midi par devant moi jacques Zacharie feragus membre du Conseil Commune Dauberviliers Du parlement de paris elu pour relever les actes civils des citoyens est Comparue dans la maison Commune Marguerite benard femme domiciliée dans cette Commune La quelle assisté de jean jacobelle Cultivateur dans cette Commune et de Marie therese demars tous deux majeur a des clave a ff bien a Sept Moy feragus que Marguerite Genevieve demars fille et alouche heure du Soir Dans La Maison de jean jacobelle Dun enfant femelle au quel jai Donné Le prenom De Marguerite La dite Marguerite Genevieve demars a des clave que Lenfant femelle Venois De naitre De Louis ff Dapres lette Des Clavation que Lestemoins ont certifié Conforme a la Verite et La presentation qui ma été fait de Lenfant Des nomme Jai redigé en Vertu Des pouvoirs qui mest Son des Legues Le present acte que Maguerite benard a Signé et marie therese demars a signé et Lautre temoin a des clave ne Savoir signé fait en la Maison Dauberviliers Le jour mois ans Susdits

Ant demars Jacques Zacharie feragus officier publié

9Ev 9

Jacquet
Mie Joseph

Aujourd'hui Le vingtieme jour du mois thermidor Lan troisieme de la republique francaise une et indivisible a cinq heures du Soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers département de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est comparu dans la maison Commune françois joseph paquet revendeur domicilié dans cette Commune lequel assisté de jean joseph demartiers domicilié a paris Section des gravilliers et marie geneviève thierry domiciliée dans la Commune de la Courneuve tous deux majeur a déclaré a moi feragus que marie nicole Jacq en legitime mariage est accouchée hier a dix heures du soir dans sa maison dune enfant mâle auquel il a donné le prénom de jean joseph dapres cette déclaration que les témoins ci dessus ont certifié conforme a la verité et

La représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que françois joseph paquet pere de l'enfant a déclaré ne savoir signé des deux témoins ont signé fait en la maison Commune d'auberviliers Les jour mois an Sidessus

Marie Genevieve thierry demarliers
Jacques Zacharie Jevagues officier public

N°. 7

Aujourd'hui Le Vingt cinq ieme jour du Mois Thermidor de l'an trois ieme de la republique francaise une indivisible heures apres Midi par devant moi Jacques Zacharie Jevagues membre du Conseil general de la Commune d'Auberviliers Departement de paris elue pour recevoir les actes civille des Citoyens est Comparue Dans la Maison Commune jean Louis Marichal Cordonnier Dans cette Commune et de nicolat de Mais la bouvreuse Dans cette Commune et de anne Elixabette bordier tou deux Majeur a Des Dans a Moy Jevagues que Marie Louise Mezieres Son Epouse en Legitime Mariage et a Couche hier au Soir a Sept heure Du Soir Dun enfant femelle au quel il a donne Le prenon de marie elisabeth desiré Dapres cette declaration que Le temoin ont certifié Conforme a La Verite et La representation qui Ma ete fait de Lanfant Des nomme Jai redigé en Vertu Des pouvoir qui Me Sont delegues Le presant acte que Jean Louis marichal pere De Lenfant a Signé avec Le Deux temoin fait en la Maison Commune Daubervilliers Le jour mois ans Si Dessus

Nicolas Demars Anne Elisabeth Bordier
Jacques Zacharie Jevagues officier publique
D. L. Marechal

Vingt cinquieme 182

N°. 7

Demars Marie Cecile Antoinette

Aujourd'hui Le premier jour de mois fructidor L'an troisieme de La republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midi par devant moi Jacques Zacharie Jevagues membre du Conseil general de La Commune d'auberviliers departement de paris elu pour recevoir Les actes civils des citoyens est Comparu dans La maison Commune paul christophe demars Cultivateur domicilie dans cette Commune lequel assiste de antoine poisson Cultivateurs et de marie Cecile demars tous deux majeur et domicilie dans cette Commune a declare a moi Jevagues que pierrette antoinette poisson Son epouse en Legitime mariage est accouchee hier a six heures du soir dans sa maison dun enfant femelle auquel il a donne le prenon de marie Cecile antoinette dapres cette declaration que les temoins ont certifie Conforme a La verite et La representation qui ma ete faite de Lenfant denomme jai redige en vertus des pouvoirs qui me sont delegues Le present acte que paul christophe demars pere de Lenfant a signé Les deux temoins ont signé avec moi fait en La maison Commune d'auberviliers Les jour mois an Sidessus

Antoine Poisson Jacques Zacharie Marie cecile demars
paul christophe demars Jevagues officier public

N°. 8

Demars Catherine

Aujourd'hui Le Six ieme jour Du mois fructidor L'an trois de la republique francaise et indivisible a un heures apres midi par devant Moi Jacques Zacharie Jevagues membre Du Conseil general de La Commune D'auberviliers Departement de paris elu pour recevoir les actes Civil des citoyens et Comparue Dans La Maison Commune honore Claude Demars assiste de Louis charles Mezieres La bouvreuse Dans cette Commune et de Marie francaise demars tout deux Majeur et domicilie Dans cette Commune a declare a moi Jevagues que Catherine genevieve Raye Son Epouse en Legitime Mariage est accouchee hier a quatre heures Du Soir en Son Logement dun enfant femelle au quel il a donne Le prenom marie Catherine Dapres cette declaration que Le temoins ont Certifie Conforme a La Verite et La representation qui ma ete fait de Lenfant de nomme Jai redige en Vertu Des pouvoir que Met Son Delegue Le present actes que Les Deux temoin ont signe avec honore Claude demars pere de Lenfant fait en La Maison Commune Daubervilliers Le jour mois dus Si Dessus

honoré Claude demars L. C. Mezieres Marie francoise demars
Jacques Zacharie Jevagues officier publique

N° 77

Marin
Jean Joseph

Aujourdhui le huitieme jour du mois fructidor l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a quatre heures apres midy pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil general de la commune d'aubervilliers departement de paris elu pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariage et decés des citoyens est comparu dans la maison commune christophe marin cultivateur domicilié dans cette commune lequel assité de guilliaume caron cultivateur et de felicité lanvancier tous deux majeur et domicilié dans cette commune a declaré a moi feragus que marie felicité vateau son epouse en legitime mariage est accouchée hier a trois heures dans sa maison dun enfant malle auquel il a donné le prenom de jean joseph d'apres cette declaration que les temoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la representation qui m'a etée faite de lenfant denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que christophe marin pere de et un temoins a ont signé lautre temoins a declaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus

Guillaume Caron Christophe Marin
Jacques Zacharie feragus officier public

N° 78

Bordier
Etienne Désiré

Aujourdhui le huitieme jour du mois fructidor l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a six heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil general de la commune d'aubervilliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est comparu dans la maison commune jean nicolas bordier cultivateur domicilié dans cette commune lequel assité de etienne demars cultivateur et de marie victoire nizon tous deux majeur et domicilié dans cette commune a declaré a moi feragus que marie louise oyon son epouse en legitime mariage est accouchée hier dans sa maison dun enfant malle auquel il a donné le prenom de Etienne Désiré d'apres cette declaration que les temoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la representation qui m'a etée faite de lenfant denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que jean nicolas bordier pere de lenfant et les deux temoins ont signé avec moi fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus

Etienne Demars
Jean Nicolas Bordier
Marie Victoire nizon
Jacques Zacharie feragus officier public

Vingt Sepieme

N° 79

Marchand
Mlle Marguerite

Aujourdhui le neuvieme jour du mois fructidor l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil general de la commune d'aubervilliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est comparu dans la maison commune pierre marchand journalier domicilié dans cette commune lequel assité de christophe de grain et de marguerite didier tous deux majeur et domicilié dans cette commune a declaré a moi feragus que denise hervet son epouse en legitime est accouchée hier a six heures dans sa maison dun enfant femelle auquel il a donné le prenom de marie marguerite d'apres cette declaration que les temoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la representation qui m'a etée faite de lenfant denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que pierre marchand pere de lenfant et les deux temoins ont declaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus

Jacques Zacharie feragus officier public

N° 80

Lalliot
Jeanne francoise

Aujourdhui le quinzieme jour du mois fructidor l'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil general de la commune d'aubervilliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est comparu beatrice lalliot journalier dans cette commune laquel assité de claude marain et jeanne bordier tous deux majeur et domicilié dans cette commune a declaré a moi feragus que anne francoise mignot agée de dix neuf ans fille de charles mignot est accouchée aujourdhui dans sa maison dun enfant femelle auquel je lui ai donné le prenom de jeanne francoise laditte anne francoise mignot a declaré que lenfant femelle dont elle est accouchée vient des oeuvres de germain cousin d'apres cette declaration que les temoins si dessus ont certifié conforme a la verité et la representation qui m'a etée faite de lenfant denommé j'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que beatrice lalliot et les deux temoins ont declaré ne savoir signé fait en la maison commune d'aubervilliers les jour mois an si dessus un mot rayé nul

Jacques Zacharie feragus officier public

N°81

Jalot
Claude
désiré

Aujourd'hui Le vingt deuxieme jour du mois fructidor L'an troisieme de la republique francaise une et indivisible a six heures du soir pardevant moi jacques zacharie feragus membre du conseil general de la Commune d'aubervilliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est Comparu dans la maison Commune christophe Salois journalier domicilié dans cette Commune lequel assisté de jean nicolas bordier et de marie claude mezieres tous deux voisins et domiciliés dans Cette Commune a déclaré a moi feragus que marie francoise bordier son epouse en legitime mariage est accouchée aujourd'hui a une heures dans sa maison dun enfant malle auquel il a donné le prénom de claude désiré d'après cette déclaration que des témoins ci dessous ont certifié Conforme a la verité et la representation qui m'a été faite de lenfant dénommé ci dessus rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que christophe Salois pere de lenfant a déclaré ne savoir signé fait en la maison Commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus un mot rayé nul

jacques Zacharie feragus officier publique

Jean Nicolas Bordier Marie Claude Mezieres

N°82

Magnier
Louis Gabriel
Camille

aujourd'hui vingt troisieme jour du Mois fructidor l'an trois de la republique francaise une et indivisible a cinq heures et demi du soir pardevant Moi jacques zacharie feragus Membre du Conseil Général de la Commune d'auberviliers Département de paris Elu pour recevoir Les actes civils Des citoyens Est Comparu dans la Maison Commune Blaise Magnier Directeur de forges demeurant de l'enregistrement et des domaines Domicilié à paris Lequel assisté de jean Baptiste prieur Domicilié dans la Commune d'auberviliers Et de Marie Magdaleine Dashais veuve Livin Domiciliée à paris section de la Bourse Nous dits tous deux Majeurs Lequel a declaré à Moi feragus que Elizabeth Rosalie Lacoste son Epouse En legitime Mariage Est accouchée aujourd'hui a cinq heures du Matin dans sa Maison d'auberviliers d'un enfant femelle à laquelle il a donné Le prénom de Louisa pauline Camille. D'après Cette déclaration que les temoins cy dessus ont certifié Conforme à la Verité Et la Représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé Le Acte en vertus des pouvoirs qui me sont délegués Le présent acte que Blaise Magnier pere de l'enfant a signé fait en la Maison Commune d'auberviliers Les jour Mois et an ci dessus

Dhais V. Livin
Prieur
Magnier

jacques Zacharie feragus officier publique

N°83

Demure
J. Désiré

Aujourd'hui Le vingt Sept ime jour Du mois fructidor L'an troisième de La republique francaise a quatre heures Du Soir par devant moi jacques Zacharie feragus membre Du Conseil Général De la Commune D'auberviliers Departement De paris Elu pour relever Les actes Civil Des citoyens est Comparu Dans La maison Commune Etienne demars La bourreuse et domicilié Dans Cette Commune assité De jean oyon Marchand Epicier Dans Cette Commune et de Catherine bordier tous deux Majeur a declaré a Moy feragus que Marie Genevieve boudier Son Epouse en Legitime Mariage est accouchée ici a huit heures Du Soir d'un enfant Mâle auquel il a donné Le prénom jean desiré Dapres cette declaration que le temoin Ci Dessus ont Certifié Conforme a La Verité et la representation qui Mal été fait de Lenfant Denommé j'ai redigé en Vertus Des pouvoir qui Mels Sont Delegues Le present acte que Etienne demars pere de Lenfant et jean oyon ont Signé Lautre temoin a déclaré ne savoir Signé fait en La maison Commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus

Jacques Zacharie feragus Etienne Demars Oyon
officier publique

N°84

Degrave
Michel
Louis

Aujourd'hui le troisieme jour Sanculotides L'an troisieme de la république francaise une et indivisible a onze heures du matin pardevant moi jacques zacharie feragus membre du Conseil général de la Commune d'auberviliers departement de paris elu pour recevoir les actes civils des citoyens est comparus dans la maison Commune jacques nicolas degrave Cultivateur domicilié dans cette Commune lequel assisté de michel horand domicilié dans la Commune de la villette et de marie Louise hautaux domiciliée dans cette Commune tous deux majeur a déclaré a moi feragus que marie Louise grimpret Son epouse en legitime mariage est accouchée ce matin a deux heures dans sa maison dun enfant malle auquel il a donné le prénom de michel Louis dapres cette déclaration que les témoins ci dessus ont certifié Conforme a la verité et la representation qui ma été faite de lenfant dénommé jai rédigé en vertus des pouvoirs qui me sont delegués le présent acte que jacques nicolas degrave pere de lenfant a déclaré ne savoir signé fait en la maison commune d'auberviliers les jour mois an ci dessus

Degrave

Jacques Zacharie feragus Marie Louise Hautot
officier publié

Table alphabétique

Des noms propres des Naissances des Citoyens et Citoyennes qui sont nés dans le courant de l'an trois de la République.

A		
Arehoux, marat Peletier, fils de Pierre François. Catoire	25	Vendemiaire
Auvrij Jean Louis, fils de Jean françois gravès	19	Vendemiaire
B		
Bernard marie Jeanne, fille de Charles	6	Brumaire
Bonneau Louise Toussainte, fille de Toussaint	15	Vendemiaire
Bonneau marie Antoinette, fille de Pierre	4	Floréal.
Bonneau marie Catherine, fille de Pierre François	3	Nivose
Bonneau Marie Marguerite, fille d'Adrien	6	nivose
Bonneau thérese Elizabeth, fille de Paul Nicolas	20	Ventose
Bordier Charles Paul, fils de Paul Antoine	18	Vendemiaire
Bordier Etienne Désiré, fils de Jean Nicolas	8	Fructidor
Bordier marie Françoise, fille de Louis Pierre	2	Ventose
Bouché françois Philippe, fils de Jacques Philippe	7	Brumaire
Boudier honoré marie, fils de Jean	6	thermidor
Boudier Marie Jeanne Elizabeth, fille de christophe	19	frimaire
Boudier marie Marguerite, fille de Simon Robert	8	thermidor
C		
Caron marie Claude, fille de Guillaume	7	prairial.
Cochon françois Paul, fils de Bon François	3	germinal
Cochu Louis Isidore, fils de Edme Isidore	7	Pluviose
D.		
David Jean Simon Barat, fils de Denis Simon	6	Brumaire
Degrave Louise Genevieve Melanie, fille de christophe	1	Vendemiaire
Degrave marie Catherine, fille de Jacques	23	nivose
Degrave michel Louis, fils de Jacques Nicolas	3	Sansculotte
Degrave Zacharie Julien, fils naturel de marie Ceuile	19	Brumaire
Delchet marat Désiré, fils de Jean Remij Joseph	21	Brumaire
Demars Jean Désiré, fils d'Etienne	27	Fructidor
Demars margueritte, fille naturele de margueritte genev.	15	thermidor

Demars marie

Demars Marie Catherine, fille d'honoré Claude	6	Fructidor
Demars marie-Ceuile-Antoinette, fille de Paul christophe	1	Fructidor.
Demars Marie Jeanne, fille de Nicolas	17	Floréal.
Demars Marie Victoire, fille de Jean	21	prairial
Doux marie-Jeanne-Ceuile, fille de Gérard	26	Brumaire
E		
Edme François Prudent, fils de charles	2	messidor
F		
Feragus Laurent-Cesar-Benjamin, fils de Jacques Zakari	22	Vendemiaire
Fleurij adelaide Sophie, fille de Louis	25	Vendemiaire
Fleurij marie Catherine fille d'Antoine	8	Brumaire
Fleurij marie Jeanne, fille de Nicolas	10	thermidor
Fontaine michelle Elizabeth, fille de Guillaume	6	prairial.
G.		
Gaut Pierre Germain fils de Jean Baptiste Germain	12	Frimaire.
Gendarme marie therese fille d'Etienne	12	Vendemiaire.
Gendarme Paul, fils de Jean françois	1	Nivose.
Goulet Catherine-Victoire-Sophie, fille de charles Nicolas	10	prairial.
Grimpret marie michelle, fille de Pierre	29	Nivose
Grimpret paul Christophe, fils de Christophe Paul	8	Brumaire
Gueret Marie-Françoise-Désiré, fille de Jean	27	germinal
H		
Hardij Louis Christophe, fils de Paul	25	germinal
hemet françois marie fils de Nicolas.	8	Floréal
hemet Jean-Louis-marie, fils de Jean Louis	29	frimaire
henaut marie-Ceuile-therese, fille de Jean	8	thermidor
L		
Landrij Genevieve-henriette, fille de Jacques	30	messidor
Laval François, fils de Jacques François	15	Vendemiaire.
Leconte marie-théophile, fils de Jean ~~François~~ Louis	22	Pluviose
Legendre Louis Laurent fils de Louis	5	germinal
Legendre marie marguerite, fille de george	5	nivose
Lemaitre Reine Victoire, fille de Nicolas	3	frimaire
M.		
Magnin Louise Pauline Camille, fille de Blaise	23	fructidor
marchand marie marguerite, fille de Pierre	2	fratidor.

maréchal

Maréchal marie-Elizabeth-Désiré, fille de Jean Louis	25	thermidor
Marin Jean Joseph, fils de Christophe . . .	8	fructidor
Menj charles Baptiste, fils de Jean Baptiste . . .	17	pluviose
Meurédefroj Paul michel, fils d'Annet . . .	14	frimaire
meziere marie Victoire, fille de Louis charles .	15	Nivose
Meziere Sophie, fille de Toussaint	12	Frimaire
Mignot Jeanne françoise, fille naturelle de anne françoi	15	Fructidor
Milleret marie madeleine, fille d'Augustin . .	6	frimaire
Millerot Clement marie, fils de germain . .	2	floréal
Moris marie-anne, fille de Pierre Christophe . .	6	Brumaire
P.		
Paquet Jean Joseph, fils de François Joseph . .	20	thermidor.
Parisot madeleine, fille de Joseph	22	messidor.
Petit marie Louise, fille de Nicolas	2	messidor
Poisson marie Cecile, fille d'Adrien . . .	30	messidor.
Poquet marie-Louise-Catherine, fille de Jean Baptis.	10	Floréal.
Potron Louise Elizabeth, fille de Jean mathurin .	7	nivose
R		
Rajé espérance Scolastique Rose, fille de Nicolas Claude	18	Germinal
Rajé marie-therese-madeleine, fille de ~~guillaume~~ michel	28	Floréal
Rousseau Brutus, fils d'Antoine Christophe . .	25	Nivose
Rousseau Louis Claude, fils de Nicolas . . .	17	prairial
Rousseau marie therese, fille de Jacques . .	11	germinal
S		
Saloie Claude Désiré, fils de Christophe . .	22	Fructidor
Sipert marie michelle, fille de Pierre . . .	17	messidor
T.		
Thierry Claude, fils de Claude	26	Germinal
Trouet marie marguerite, fille de Pierre Claude .	23	Vendemiaire
Trouet marie Nicole, fille de George . . .	10	Ventose
Trouet Nicolas Barat, fils de Jacques	25	Frimaire
V.		
Valade marie Anne fille de Jean	17	Nivose.

Le total des naissances de l'an trois est de 84
dont, 34 garçons & 50 Filles.